EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 septembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf septembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Luc BLANC à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Louis COUSTÈS, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Fabienne MONTEL**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Dominique ADENOT arrive pendant la présentation de la question n°1.
Madame Sylviane TARDIEU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES).
Madame Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation de la question n°4.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Cécile AUDET.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.
Madame Isabelle LAVEST quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Monsieur Grégory BERNARD.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.

Rapport N° 5

VALIDATION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Rapporteur : Monsieur Jérôme GODARD

En matière de prévention de la délinquance et de sécurité, le Maire ne peut ni ne doit agir seul. La politique locale de prévention et de sécurité se construit dans le cadre d'un réseau auquel prend part l'ensemble des partenaires.

Au-delà des actions qui concernent son propre territoire et pour lesquelles elle a engagé ses moyens (vidéoprotection, îlotage de la police municipale, actions de prévention générale dans les écoles etc.), la Ville de Clermont-Ferrand prend l'initiative de coordonner ses partenaires afin d'élaborer des actions concrètes en réponse à des problèmes concernant toutes les villes ou nécessitant des actions multi-partenaires.

A ce titre, la Ville de Clermont-Ferrand pilote depuis 2003 le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), instance centrale de coordination des actions dans ces domaines au niveau local et qui concrétise la coopération entre tous les acteurs concernés. Elle constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. Cette instance concerne aujourd'hui un périmètre de sept communes : Aubière, Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Durtol, Gerzat et Royat et regroupe 42 membres : élus et services municipaux, services de l'État, Justice, collectivités, bailleurs, transporteurs, associations de prévention ou de quartier...

Le CISPD a pour mission de concevoir, piloter et évaluer la politique locale de prévention de la délinquance. Pour ce faire, un programme de travail pluriannuel et partagé doit être élaboré, assorti d'un plan local d'actions intégrant les orientations prioritaires définies dans la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance.

C'est dans ce cadre que le CISPD de Clermont-Ferrand a lancé en avril 2016 une initiative pour l'élaboration d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance destinée à renouveler le Contrat Local de Sécurité datant de 1998 et donc devenu obsolète car ne correspondant plus aux réalités d'aujourd'hui tant en termes de délinquance que de partenariats. Basée sur un diagnostic partagé et précis des problématiques sur le territoire et fruit d'un travail partenarial approfondi permettant de définir les enjeux stratégiques et les priorités d'actions, cette Stratégie constitue la feuille de route du CISPD pour les 3 années à venir. Au-delà du diagnostic des orientations stratégiques de l'instance qu'elle présente, la Stratégie intègre des fiches actions thématiques qui seront progressivement mises en œuvre et pour lesquelles chaque membres du CISPD s'est engagé, dans le respect de ses compétences, afin de répondre, de façon coordonnée et réactive, sur le terrain, aux problématiques rencontrées par les habitants et les professionnels en termes de prévention de la délinquance et de sécurité. Les actions ont été conçues par des groupes de travail thématiques, dans lesquels les partenaires se sont engagés volontairement, reflétant les enjeux partagés prioritaires du territoire :

- Espace public
- Violences intrafamiliales

- Tranquillité résidentielle et adresses sensibles
- Sécurité liée aux transports en commun et à la circulation
- Cambriolages

Ces groupes de travail ont été pilotés par des partenaires majeurs du CISPD, preuve de leur engagement dans la démarche (Conseil départemental, T2C, bailleurs, Villes).

Le CISPD, par l'intermédiaire de sa coordination technique, assurera l'animation et le suivi de cette feuille de route opérationnelle. Dès la rentrée 2017, les commissions thématiques se réuniront pour enclencher la mise en œuvre opérationnelle des actions et suivre celles qui ont déjà été expérimentées durant l'été. Des points d'étape réguliers tout au long de l'année 2017-2018 permettront de garantir la dynamique des actions et d'analyser leur mise en œuvre afin de les évaluer et formuler des propositions d'évolution à l'assemblée plénière annuelle du CISPD.

Après avoir été validée en assemblée plénière du CISPD le 5 juillet dernier, la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance doit désormais être approuvée par les sept conseils municipaux des communes membres avant une signature officielle en fin d'année 2017. Un document de communication à destination des habitants du territoire sera élaboré dans l'intervalle.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui est en annexe sur CD-ROM.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 octobre 2017

Pour le Maire et par délégation :
L'Adjoint,

Jérome GODARD

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE CLERMONT-FERRAND

STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

SEPTEMBRE 2017

Cette Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est le fruit d'un important travail partenarial de près d'un an et demi. La réalisation de celle-ci n'aurait pas été possible sans l'implication de tous les membres du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- *Association Clermont Commerces*
- *Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence*
- *Association Victimes Ecoute Conseils*
- *Auvergne Habitat*
- *Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand*
- *Centre de loisirs des jeunes de la Police Nationale de Clermont-Ferrand*
- *Centre Hospitalier Sainte Marie*
- *Conseil Départemental du Puy-de-Dôme*
- *Corum Saint Jean*
- *Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme*
- *Direction Départementale de la Sécurité Publique du Puy-de-Dôme*
- *Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme*
- *Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Puy-de-Dôme*
- *Inspection d'Académie du Puy-de-Dôme*
- *Logidôme*
- *Ophis*
- *Parquet*
- *Préfecture*
- *Région de gendarmerie d'Auvergne et groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme*
- *SCIC Habitat*
- *Service Départemental du Renseignement Territorial 63*
- *Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Puy-de-Dôme*
- *SMTC*
- *SNCF*
- *T2C*
- *Union des Comités de Quartier*
- *Ville d'Aubière*
- *Ville d'Aulnat*
- *Ville de Chamalières*
- *Ville de Clermont–Ferrand*
- *Ville de Durtol*
- *Ville de Gerzat*
- *Ville de Royat*

PRÉAMBULE (*issu de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2013-2017*)

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et a mis à leur disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'action. Un premier plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes a été adopté par le comité interministériel de prévention de la délinquance en 2009 pour les années 2010-2012. Il comprenait 50 mesures articulées autour de quatre grands axes : le développement de la prévention situationnelle, la coordination des acteurs locaux autour des maires, la prévention de la délinquance des mineurs et la protection des victimes (y compris de violences intrafamiliales et faites aux femmes).

Ce premier plan national a eu le mérite d'enclencher la démarche de prévention de la délinquance en tant que telle sans pour autant définir le champ d'intervention d'une politique autonome de prévention de la délinquance.

C'est pour poursuivre la dynamique engagée et palier les carences décelées dans le premier plan national que la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 a été élaborée. Celle-ci fait davantage prévaloir sa dimension partenariale. Son champ d'intervention est par essence subsidiaire, il ne se superpose pas aux compétences des différents acteurs publics qui ont la charge de la prévention primaire. Elle vient en complément, lorsque tous les acteurs ont épuisé leurs compétences propres.

La Stratégie nationale de prévention de la délinquance promeut une logique de concentration des moyens et de ciblage sur les publics concernés. Elle fixe trois priorités qui impliquent pour être pleinement mises en œuvre une gouvernance renouvelée et des moyens consolidés et optimisés :

Les trois priorités sont déclinées dans les trois programmes d'actions suivants:

- Priorité 1 : programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance.
- Priorité 2 : programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des

violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

- Priorité 3 : programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

La stratégie nationale a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national, en mobilisant en priorité ses moyens en direction des zones de sécurité prioritaires et des quartiers de la politique de la ville. A ce titre, ses orientations sont déclinées dans les plans départementaux et locaux de prévention de la délinquance et intégrées dans les Contrats de Ville 2014-2020.

Comme le prévoit la loi du 5 mars 2007, le CISPD est l'instance de pilotage local de la prévention de la délinquance. Les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sont élaborées en son sein.

Un renforcement de l'implication de l'État au niveau local, dans le domaine de la prévention de la délinquance, est attendu afin de ne pas laisser les maires isolés et démunis. Ainsi, l'investissement du Parquet et des services de la justice dans la politique de prévention de la délinquance doit pouvoir s'appuyer sur l'inscription des thématiques de prévention de la récidive et d'aide aux victimes dans le partenariat local de la prévention. Le partenariat entre le Parquet, les services de la justice et les communes doit être développé en améliorant la circulation de l'information en particulier. Le concours des forces de sécurité peut être davantage développé dans le champ de la prévention

situationnelle et de la prévention de la délinquance des jeunes afin en particulier d'améliorer les relations des forces de sécurité avec ces derniers.

Les relations entre l'autorité judiciaire et les forces de sécurité intérieure pourraient en outre utilement être renforcées afin de développer un suivi global et pragmatique des délinquants d'habitude. Le partenariat entre l'Éducation nationale et les communes et intercommunalités pourrait aussi être consolidé en matière de lutte contre l'absentéisme scolaire, de prise en charge des élèves exclus et de lutte contre le décrochage scolaire.

INTRODUCTION

Créé en 2003, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Clermont-Ferrand s'étend aujourd'hui sur le périmètre de 7 communes : Aubière, Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Durtol, Gerzat et Royat.

L'instance compte 42 membres : outre les maires des communes membres, Madame la Préfète du Puy-de-Dôme, Monsieur le Procureur de la République près le TGI de Clermont-Ferrand et Monsieur le Président du Conseil départemental, siègent les services municipaux, les services de l'État, les opérateurs de transports en commun, les bailleurs, le CCAS de Clermont-Ferrand, les associations de prévention spécialisée, d'aide aux victimes, de quartiers et de commerçants, le centre hospitalier psychiatrique et le Foyer de Jeunes Travailleurs de Clermont-Ferrand.

Jusqu'à présent, un seul plan d'actions de prévention de la délinquance avait été élaboré. Il s'agissait du Contrat Local de Sécurité, datant de 1998 et ne concernant que la ville de Clermont-Ferrand. Il y a avait donc aujourd'hui une impérieuse nécessité d'élaborer un nouveau plan d'actions, partenarial, à l'échelle du territoire du CISPD et correspondant aux réalités actuelles de la délinquance dans l'agglomération clermontoise.

C'est donc cette démarche qui a été lancée en assemblée plénière du CISPD en avril 2016.

Cette nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ayant vocation à constituer la feuille de route commune à tous les membres du CISPD pour les 3 années à venir, son élaboration se devait d'être partenariale afin que chacun partage et s'approprie ses ambitions.

La première étape de la démarche a donc été de récolter puis synthétiser tous les diagnostics individuels des partenaires sur la situation du territoire en termes de prévention, de délinquance, de tranquillité et de sécurité afin d'aboutir à un diagnostic partagé. Celui-ci constituant « le dénominateur commun » à tous les partenaires et donc le socle permettant de partager des enjeux et des objectifs stratégiques communs. Ces enjeux ont ensuite été traduits en groupes de travail thématiques ayant pour mission de concevoir des actions répondant aux enjeux identifiés. Ces actions ont été formalisées sous forme de fiches action qui constituent le plan opérationnel de cette Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ce plan doit être progressivement mis en œuvre dans les 3 années à venir.

Le CISPD évaluera chaque année, à l'occasion de son assemblée plénière, la mise en œuvre des actions du plan opérationnel. A cette occasion, les membres de l'instance statueront sur les éventuelles propositions d'évolution des actions ou de nouvelles actions formulées par les commissions thématiques chargées du suivi opérationnel du plan.

1ÈRE PARTIE

PORTRAIT DE TERRITOIRE DU CISPD

1.1. DIAGNOSTIC INTERCOMMUNAL

Le diagnostic intercommunal a pour vocation d'apporter une analyse territoriale du CISPD piloté par la Ville de Clermont-Ferrand, au travers de différents thèmes que sont la démographie, l'économie, le logement et l'éducation.

L'objectif de ce diagnostic est de montrer une photographie du territoire CISPD d'intégrant dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, afin de mieux comprendre les enjeux partagés par tous les acteurs.

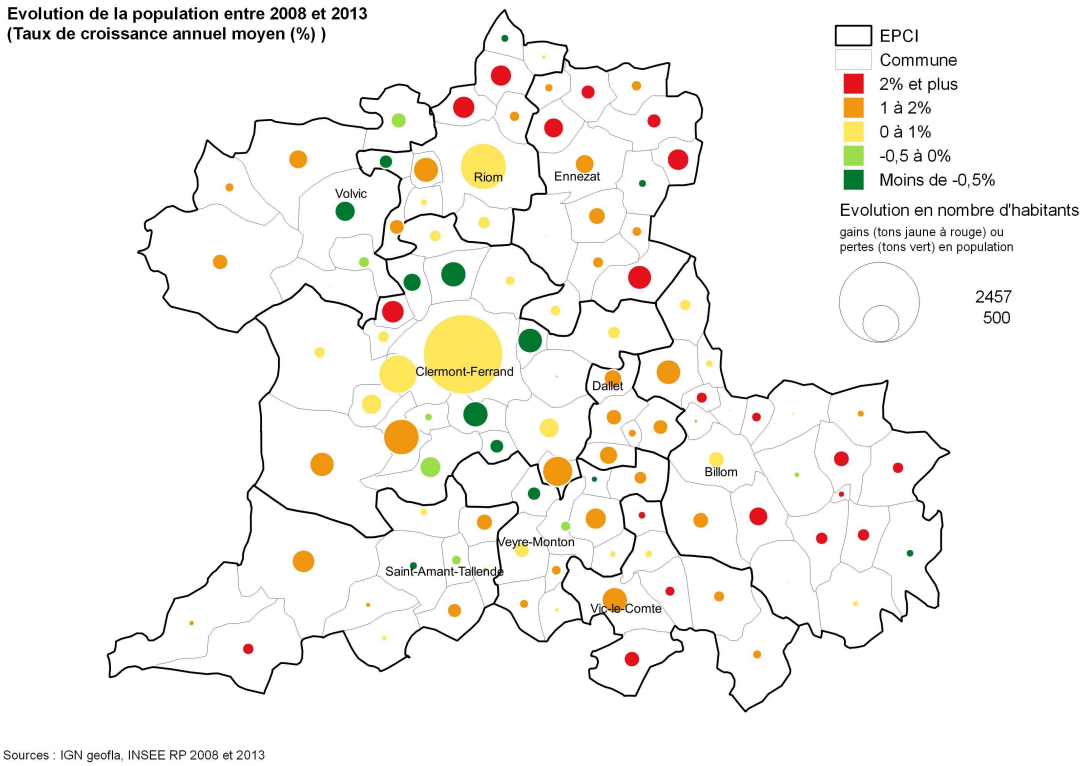
Périmètre du CISPD de Clermont-Ferrand



Source : Banque de Données Urbaines - Clermont Auvergne Métropole

1.. Contexte Démographique

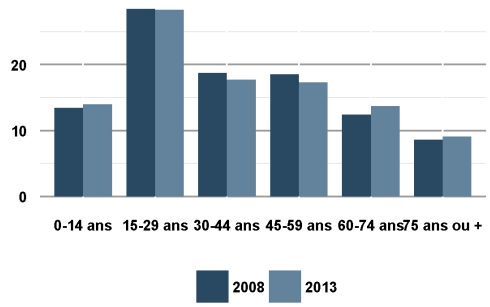
1.1.1.1. Présentation de la population du territoire du CISPD



Sources : IGN geofla, INSEE RP 2008 et 2013

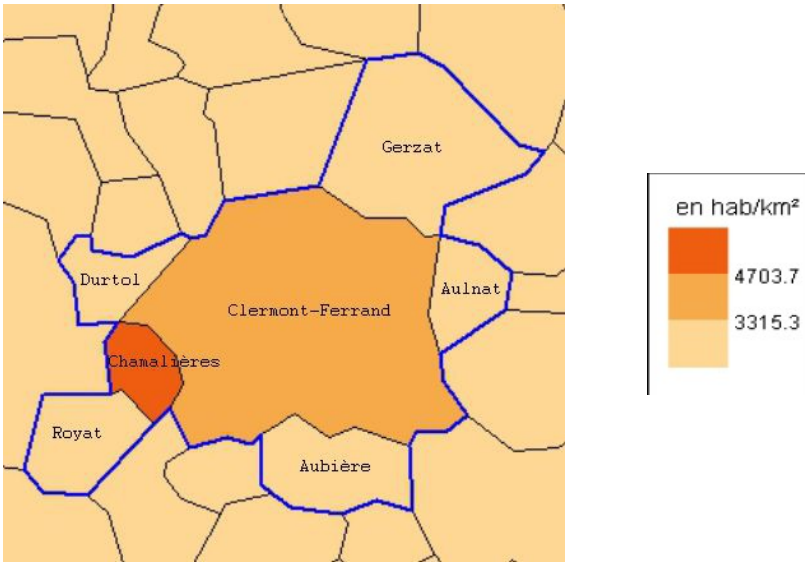
En 2013, le territoire compte 190 027 habitants soit 29% de la population du Puy-de-Dôme pour une superficie équivalant à 1,1% de celle du département. Cela est à mettre en parallèle avec la densité de population du territoire du CISPD qui est 27 fois plus élevée (2229,3 habitants au km²) que celle du Puy-de-Dôme (80,4 habitants

au km²).

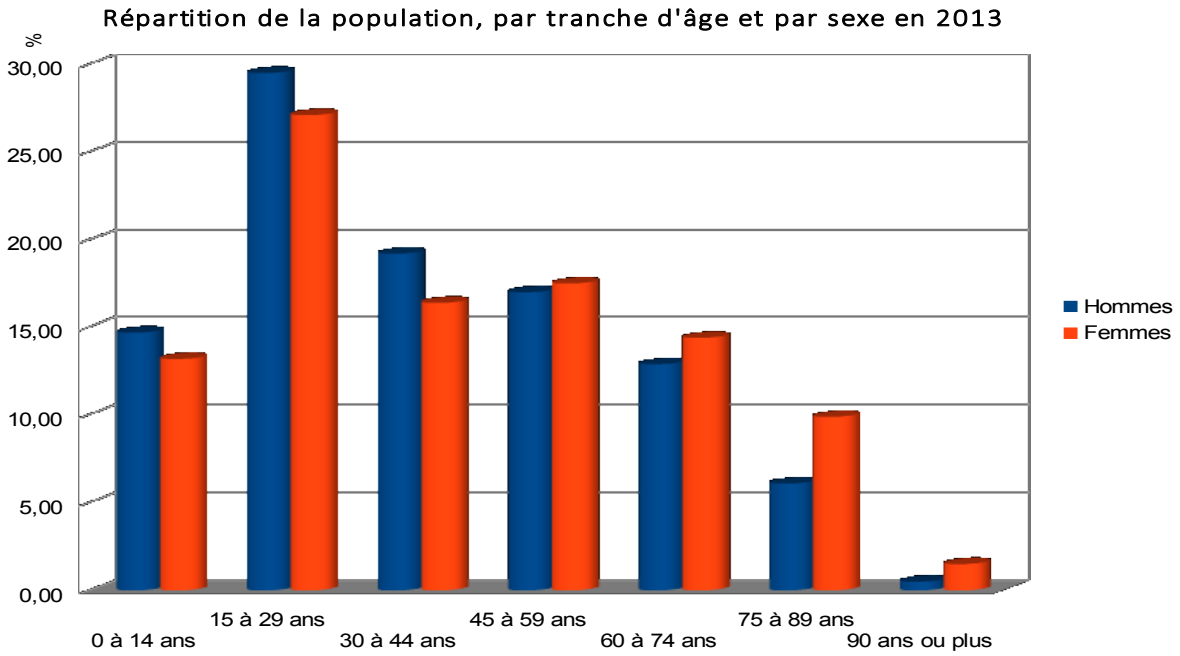


Population, par grande tranche d'âge, en pourcentage, entre 2008 et 2013
Source : Insee 2008 et RP2013 exploitations principales

Le second graphique présenté ci-dessous illustre la densité de population par commune du CISPD. Plus la plus la couleur de la commune est foncée plus la densité est importante. Avec une superficie de 85,2 km² et une population de 190 027 habitants, le territoire du CISPD atteint une densité moyenne de 2229,3 hab./km², qui est largement supérieur à la moyenne départementale (80,4 hab./km²).



Densité de population en 2013
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN-Insee 2017



Source : INSEE, RP2013, exploitation principale

Sur le territoire du CISPD, la population a tendance à se stabiliser, n'ayant progressé que de 0,3% entre 2008 et 2013. Cependant, son évolution reste semblable à la celle du Puy De Dôme, puisque cette dernière est de 0,4%. Le taux de mortalité, quant à lui, est constant depuis les années 1970 et se situe autour de 8,2%. Depuis 1990, la variation de la population reste positive mais faible puisqu'elle stagne autour de 0,2%. De même que le taux de natalité qui reste proche de 11,7. Ainsi, de 1990 à 1999 puis de 1999 à 2008, le taux de natalité est de 11,7 tandis qu'entre 2008 et 2013, le taux était de 11,9.

1.1.1.2. Typologie des familles

Dans le cœur urbain, les ménages sont nombreux et de taille réduite, aussi bien jeune qu'étudiant. Ces ménages sont modestes voire très modestes, nécessitant parfois un accompagnement social spécifique.

En 2013, sur le territoire du CISPD, l'indice de jeunesse est de 0,94. L'indice de jeunesse est le rapport entre les personnes âgées de moins 20 ans et celles âgées de plus de 60 ans. Le territoire d'étude présentant un indice de jeunesse inférieur à 1, sa population vieillit. Ainsi, sur le territoire étudié, la part des moins de 20 ans atteint 21% tandis que le taux de personnes âgées de 60 ans ou plus atteint 22,27%.
L'indice de jeunesse du territoire du CISPD est inférieur à celui de la France qui est de 1,21 mais reste supérieur à celui du Puy De Dôme, le département ayant un indice de jeunesse égal à 0,8.

Poursuivant une tendance structurelle depuis la fin des années 60, la taille moyenne des ménages continue à se réduire. La structure familiale des ménages reste relativement stable entre 2008 et 2013. Sur le territoire du CISPD, plus de la moitié des ménages est composé d'une personne seule, majoritairement des femmes (même si leur part

décroit légèrement sur la période étudiée). Le reste des ménages est constitué presque intégralement par des familles, avec ou sans enfant, dont la répartition est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2008	2013
Aucun enfant	51,7%	52,20%
1 enfant	24,50%	24,20%
2 enfants	16,80%	16,10%
3 enfants	5,10%	5,60%
4 enfants ou plus	1,90%	1,90%

Ménages avec familles selon le nombre d'enfants

Source : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires

Il faut mettre en avant les aides que le territoire peut apporter. En effet, des points d'accueils écoute existent sur le territoire d'étude afin d'aider les personnes dans les différents domaines que sont la famille, l'insertion et le logement. Il faut également prendre en compte les services proposés par les communes pour l'accueil et la scolarisation comme la petite enfance et notamment les services périscolaires. Pour illustration, le domaine de la petite enfance regroupe 36 services sur l'ensemble du territoire du CISPD. Des services sont aussi proposés pour les écoles maternelles et primaires. Concernant les seniors, des hébergements spécifiques ainsi que des aides à domicile sont aussi proposés. L'agglomération clermontoise à aussi créée le dispositif CLIC qui est un dispositif d'information et de coordination destiné entre autres aux personnes âgées de plus de 60 ans.

2.. Contexte économique

1.2.1. Situation économique des ménages du territoire du CISPD

La population du territoire d'étude peut-être divisée en quatre profils [1] le profil à dominante aisée, le profil à dominante intermédiaire, le profil à dominante fragile et le profil à dominante précaire.

Connaître ces quatre types de profil permet de mettre en avant les spécificités de chaque territoire et de comprendre les problématiques économiques ou sociales qui pourront en découler. En fonction des quartiers étudiés, une même ville pourra se situer dans différents profils.

L'augmentation de la précarité des ménages est une tendance de fond touchant tout le territoire d'étude mais une distinction doit être apportée entre les villes du CISPD, quatre profils pouvant se retrouver. La précarité peut être mise en avant par les critères suivants : taux d'allocataires, taux de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle, montant du 1er décile du revenu fiscal par unité de consommation,….

Le profil à dominante aisée concerne majoritairement les ménages à revenus élevés. Le revenu annuel médian de ces ménages équivaut à 23 600€ par unité de consommation. Le statut d'occupation du logement prédominant est la propriété occupante. En effet, le taux d'habitants propriétaires de leur logement atteint les 70%. Ce profil se retrouve sur les communes de Chamalières, Clermont-Ferrand et Durtol.

[1] Plan Local de l'Habitat Clermont Communauté, Diagnostic juin 2012, Portrait social, Niveau de vie des ménages, Les revenus, p.72-73

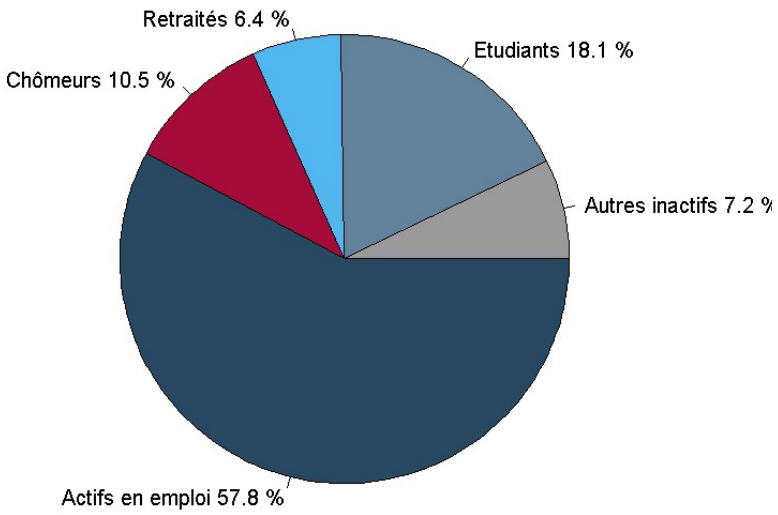
Le profil à dominante intermédiaire concerne majoritairement les ménages à revenus moyens, c'est-à-dire ayant un revenu annuel médian à 20 000 € par unité de consommation. Les indicateurs de précarité affichent des valeurs faibles à intermédiaires. Les statuts d'occupation du logement majoritaires sont la propriété occupante (55%) suivi du locatif privé (34%). Les communes concernées sont Aubière, Clermont-Ferrand et Royat.

Le profil à dominante fragile concerne majoritairement les ménages ayant des critères de précarité au-dessus de la moyenne de l'agglomération. Ces ménages sont plus vulnérables face aux impacts liés à des conjonctures économiques défavorables. Ce profil économique se retrouve chez des ménages résidant sur les communes d'Aulnat, Clermont-Ferrand et Gerzat. Deux quartiers de Clermont-Ferrand appartenant à ce groupe s'en distinguent par des critères de précarité plus élevés.
Deux sous groupes ici peuvent être distingués. Le premier sous-groupe est fortement dépendant des prestations sociales tandis que le deuxième est caractérisé par une population d'actifs peu qualifiés.
Pour le premier sous groupe, les écarts entre les revenus sont importants de même que le taux de personnes allocataires de la C.A.F est élevé. A l'inverse, le taux d'activité est le plus faible. De plus, le statut d'occupation du logement prédominant est la location privée.
Pour le second groupe, le taux d'activité est élevé mais les revenus sont considérés comme faibles à moyens. Cela met en évidence le profil des actifs, qui sont majoritairement des employés ou des ouvriers.

Le profil à dominante précaire concerne majoritairement les territoires qui cumulent défavorablement des indicateurs de précarité. La moyenne des critères de précarité est donc supérieure à celle de l'agglomération. Clermont-Ferrand est la seule commune sur laquelle on retrouve des ménages ayant ce type de profil économique.
Pour cette catégorie, les taux suivants sont élevés : taux de chômage, taux de bénéficiaires CMU, taux d'allocataires avec minima sociaux, taux d'allocataires à bas revenus, taux d'enfants en famille sous le seuil de précarité élevé ainsi que la part d'employés, d'ouvrier et de non diplômés.
A l'inverse les revenus sont faibles.

Le revenu moyen de l'ensemble du territoire du CISPD est de 23 320€, ce qui est légèrement en-dessous de la moyenne nationale mais équivalent à celle de l'ensemble du département du Puy-de-Dôme.

Le nombre d'étudiants sur le territoire d'étude représente 18,1% de la population âgée de 15 à 64 ans, supérieur à celui de la France qui atteint 10,3%. De plus sur ce même territoire 37,6% des personnes âgées entre 15 et 24 ans sont en activité contre 37,4% pour la France entière.



Population de 15 à 64 ans par type d'activité, en 2013

Source : INSEE RP2013, exploitation principale

Dans son diagnostic de 2012, le Plan Local d'Urbanisme met en exergue, la spécificité des petites communes les plus urbaines, qui regroupent des ménages de petites tailles, plus fragiles et plus précaires.

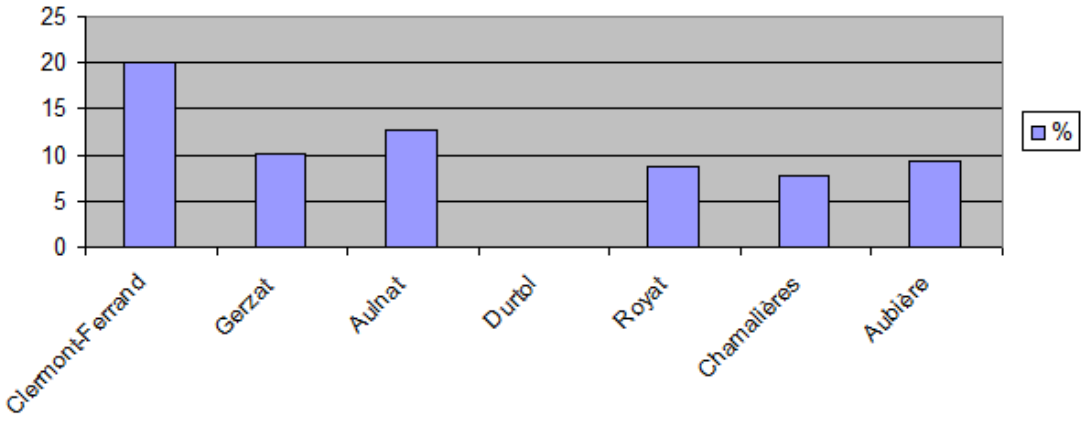
Le constat d'une évolution préoccupante et un creusement des écarts entre ménages pauvres et ménages aisés peut également être porté. Ce constat peut être illustré par le tableau ci-dessous. Le rapport interdécile est le rapport entre le 9ème décile et le 1er décile du revenu fiscal médian par unité de consommation. Le 1er décile est le revenu plafond des 10% de la population ayant les revenus fiscaux par unité de consommation les plus faibles tandis que le 9ème décile est le revenu plancher des 10% de la population ayant les revenus par unité de consommation les plus élevés. Plus le rapport interdécile est élevé, plus la différence entre les ménages est exacerbée.

	Montant du 1er décile du revenu fiscal par unité de consommation	Rapport interdécile du revenu fiscal par Unité de Consommation
Aubière	9 680€	4,20
Aulnat	7 596€	3,70
Clermont-Ferrand	4 411€	8
Chamalières	10 758€	5
Durtol	*	*
Royat	9 072€	6,20
Gerzat	8 153€	3,80

Sources : INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014
** Données indisponibles pour la commune*

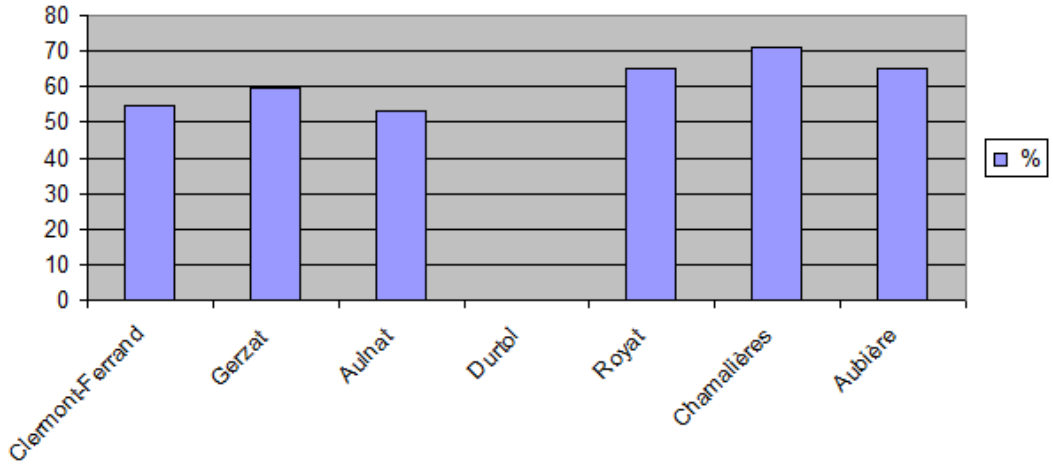
On constate que les ménages jeunes sont surreprésentés parmi les ménages les plus pauvres.
Les deux graphiques suivants présentent le taux de pauvreté et la part des ménages fiscaux imposés par rapport au nombre total de ménages en 2013 pour chacune des villes du CISPD (excepté pour la ville de Durtol pour laquelle les indicateurs n'étaient pas disponibles)[2].

[2] Tableaux réalisés à partir des données INSEE : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-6311+COM-63164+COM-63019+COM-63141+COM-63308+COM-63075+COM-63014



Taux de pauvreté en 2013

NB : Données indisponibles pour la commune de Durtol



Part des ménages fiscaux imposés en 2013

NB : Données indisponibles pour la commune de Durtol

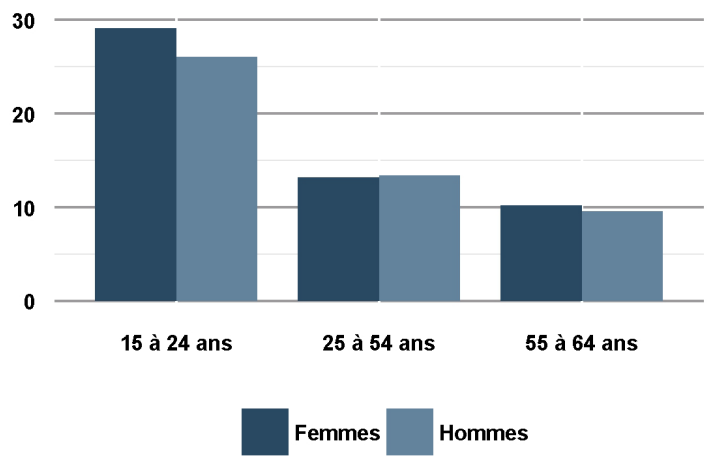
De manière spécifique, la CARSAT met en avant la fragilité sociale des retraités du régime général. Sur les communes du secteur d'étude, Clermont-Ferrand présente l'indicateur de fragilité sociale le plus élevé. C'est donc une commune où la population âgée est en proie à la précarité. Plus de 8% de la population de l'aire urbaine clermontoise âgée de plus de 75 ans est soumise à la précarité.

1.2.2. Caractéristiques de la population active

Le territoire du CISPD regroupe 123 591 emplois soit près de 50% de l'emploi de l'ensemble du département. Ce taux est élevé alors que le périmètre du CISPD représente seulement 1% de la surface du-Puy-de-Dôme

Concernant le taux d'activité sur le territoire du CISPD, on constate que celui des 15-64 ans est de 68,3%. De manière plus spécifique le taux d'activité des personnes âgées entre 55 et 64 ans est de 51,2% pour un taux d'emploi de 46,4%. Ils sont donc similaires aux taux nationaux qui sont respectivement de 52,6% et de 48,7%. C'est le constat d'une hausse d'activité de cette tranche d'âge.

Entre 2008 et 2013, le taux de chômage a augmenté de 3 points, passant de 12,5 à 15,4%. Il est plus élevé que celui de l'ensemble du département qui est de 11,4% et du taux national qui frôle les 10%.



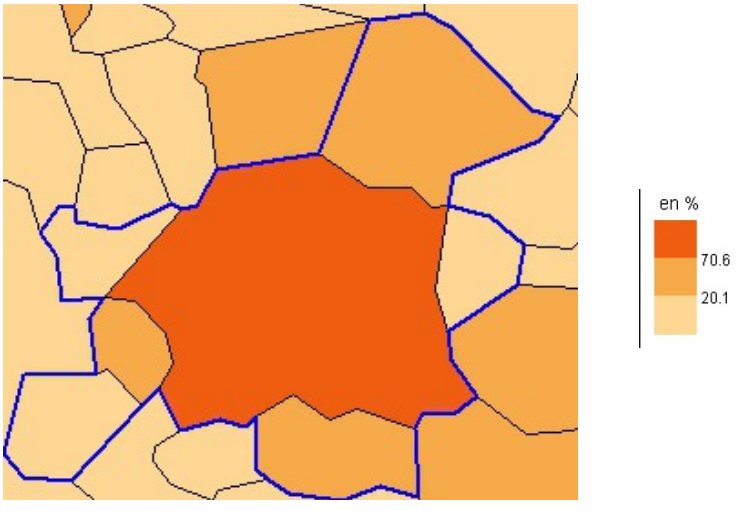
Taux de chômage, selon l'âge et le sexe, en 2013 sur le territoire du CISPD, en %

Source : Insee, RP2013 exploitation principale

Concernant la dynamique de l'emploi, Clermont-Ferrand génère la majorité des échanges de personnes ayant une activité professionnelle. Ce flux met en avant que, même si le dynamisme économique est important sur la ville-centre, une majorité de la population habite dans les communes périphériques. En effet seuls 62% des actifs en emploi résident dans la ville.
Ce flux migratoire peut être illustré par la part des actifs résidant dans leur commune en 2013 ainsi que par le lieu de résidences des personnes en emploi dans la zone.

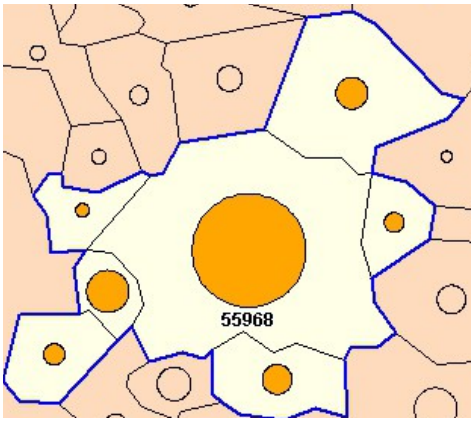
Le territoire d'étude est générateur d'emploi. En effet, l'indicateur de concentration d'emploi (rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un), en 2013 est de 161,8.
Le nombre d'emplois dans la zone, en 2013, est de 123 591 et le nombre d'actifs résidant dans la zone est de 76 406. Le territoire du CISPD est donc considéré comme attractif.
Sur les 75 383 actifs de plus de 15 ans ayant un emploi, 58,1% travaillent dans leur commune de résidence.

Sur le territoire, la part des personnes qui résident et travaillent dans la même commune est de 57,3%.



Part de la population active résidant et travaillant dans la même commune, en 2013

Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN – Insee 2017



Lieu de résidence des personnes en emploi dans la zone en 2013

Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN – Insee 2017

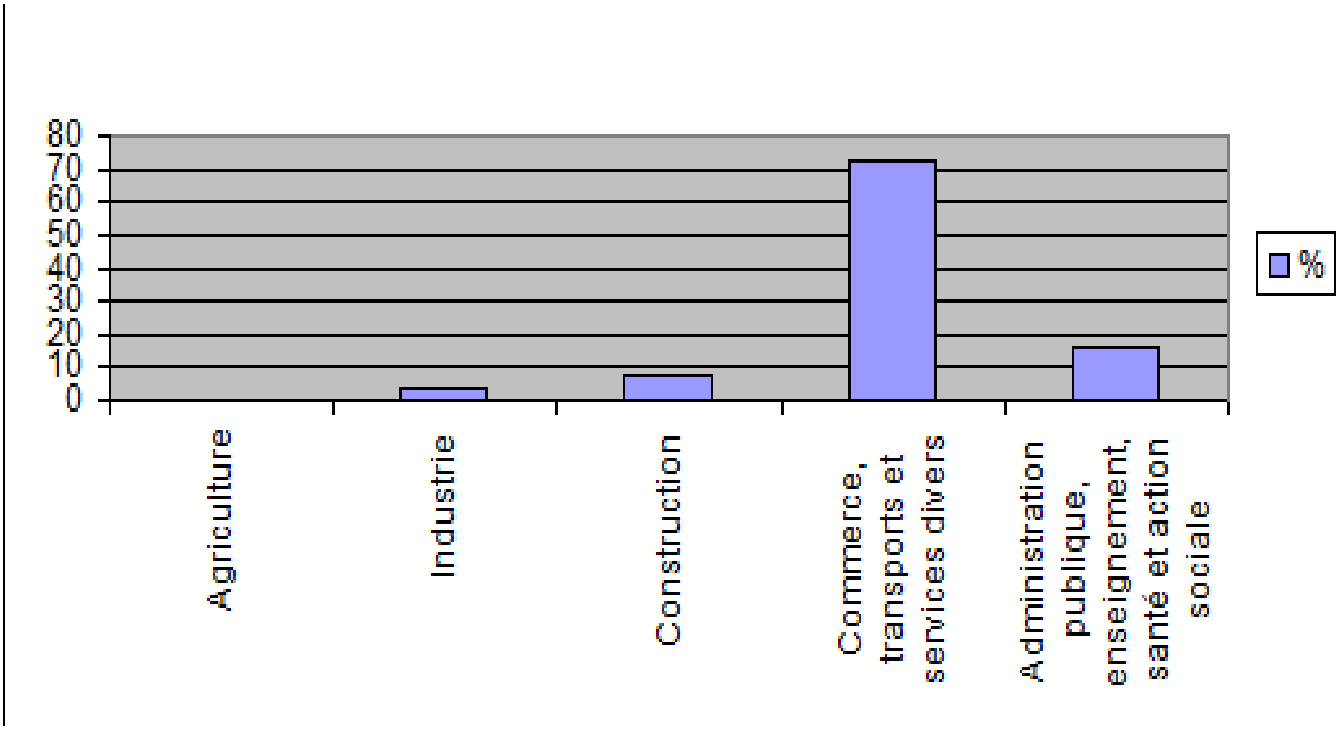
1.2.3. Caractéristiques économiques du territoire du CISPD

Le territoire présente de nombreux atouts grâce à la présence de leaders économiques mondiaux (Limagrain, Michelin,..), à une forte concentration des laboratoires de recherche, à des secteurs d'activités diversifiés ou à la présence d'universitaires (plus de 35 000 étudiants et plus de 6000 chercheurs). La construction d'un nouveau centre de recherche et de développement de Michelin est aussi un atout majeur. Sur l'agglomération clermontoise, 80% de l'emploi se situait dans le secteur tertiaire en 2012 (à titre de comparaison, 74% à Saint-Etienne Métropole et 79% pour l'agglomération grenobloise).
L'offre médicale est également diversifiée mais la majorité d'entre elle se concentre sur Clermont-Ferrand du fait de son importance et de sa caractéristique de ville centre.

L'activité touristique est très importante pour l'économie du Puy-de-Dôme[3]. En effet, le département se situe à la 23ème place des départements français les plus visités, soit 6 places de plus qu'en 2010. Egalement, l'année 2012 à été marquée par une forte croissance, ayant connu une augmentation de 19% de la fréquentation touristique dans le département. Nous ne disposons pas de données précises pour le territoire du CISPD, mais au vu des différentes caractéristiques de ce dernier nous pouvons penser que l'activité touristique y est aussi importante.

Sur le territoire du CISPD, le dynamisme économique est important. Ainsi 31,5% des établissements du département sont concentrés sur le territoire d'étude et la création d'entreprise à atteint 12,2% en 2015.

[3] L'économie du tourisme dans le Puy-de-Dôme, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, 2015
http://www.planetepuydedome.com/docs/1153-1-l-economie-du-tourisme-dans-le-puy-de-dome-bilan-2014.pdf



Part des secteurs d'activité, en 2013, dans le Puy-de-Dôme

La sectorisation de l'emploi sur le territoire du CISPD permet de mettre en avant les secteurs d'activité les plus importants sur le territoire d'étude ainsi que son dynamisme économique. Une différence sera effectuée selon que l'on étudie les établissements ou les entreprises. Voici une définition pour chacun de ces concepts.

L'entreprise[4] *est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses*

[4] https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1496

ressources courantes.

L'établissement[5] est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Au sein des établissements, en 2014, la majorité de l'activité sectorielle du CISPD est le commerce, les transports et les services divers avec une part de 72,4% soit 13586 établissements actifs. Contrairement à l'ensemble du département la part de l'agriculture est très faible sur le territoire du CISPD, ce qui témoigne d'une tertiarisation du territoire. La part de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale se place en deuxième position avec 2946 établissements actifs. Soit un taux, en 2014, de 15,7%. Les établissements avec peu de salariés sont aussi prépondérants, la majorité comprenant entre 0 et 9 salariés. Les établissements ayant entre 1 et 9 salariés sont minoritaires avec un taux de 23,8% tandis que ceux ne comprenant aucun salarié atteignent un pourcentage de 70%.

Au sein des entreprises, en 2015, la majorité de l'activité sectorielle du CISPD correspond aux services marchands auprès des entreprises avec un taux de 29,5%. Cependant, les domaines du commerce, des transports et des services divers sont aussi très attractifs, avec une part de 29%.
L'industrie est le domaine le moins représenté sur le territoire du CISPD, représentant seulement 5,2% de l'ensemble des entreprises.

La démographie des entreprises, en 2013, permet de déterminer la typologie des entreprises et établissements crées.

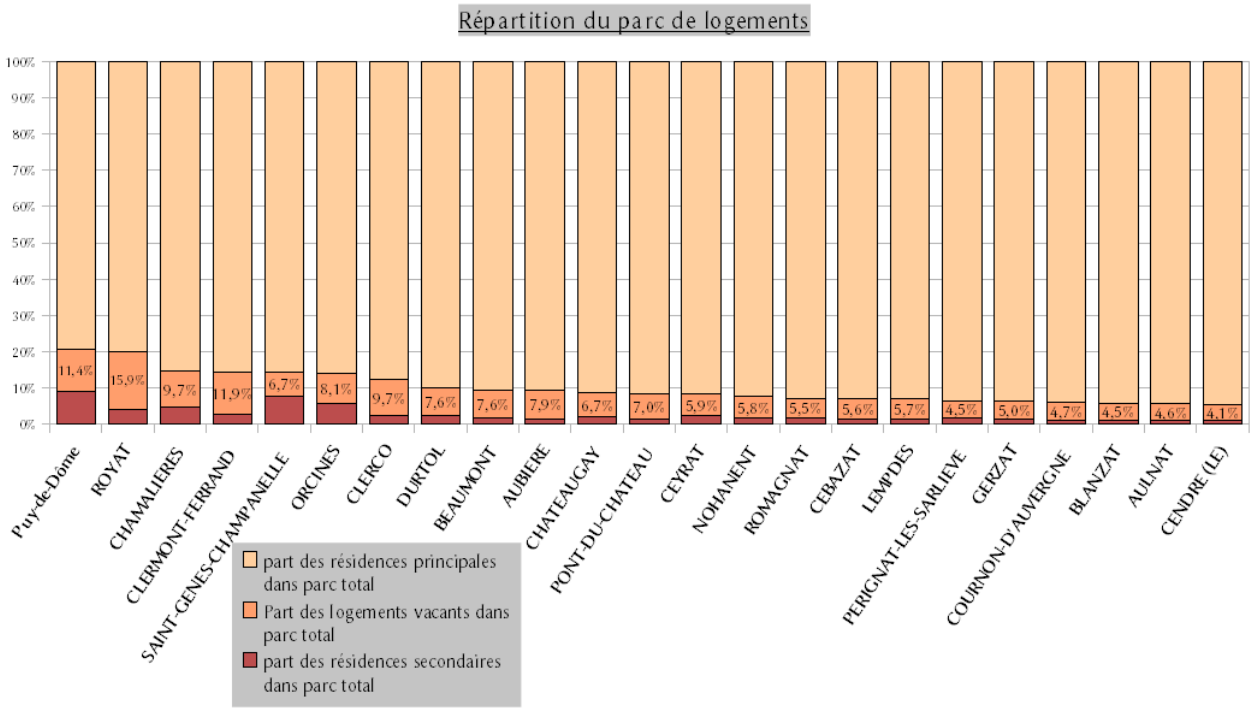
Dans le domaine de la création d'établissements, en 2015, les services marchands sont le domaine plus attractif mais la différence n'est plus établie entre les services marchands auprès des ménages et celui auprès des entreprises puisque le taux de création, parmi l'ensemble des établissements créés, est respectivement de 13,3% et 13%. Avec un taux de 12,4%, la construction atteint la 3ème place.
Pour l'ensemble des établissements, le taux de création est de 11,8 %
Au niveau du nombre d'établissements, les premiers sont les services marchands auprès des entreprises (33,6%) puis les services marchands auprès des ménages (26,1%) et enfin le commerce, transport, hébergement et restauration (26,9%).

Pour la création d'entreprises, en 2015, le domaine des services marchands auprès des entreprises est le plus attractif avec un taux de création, parmi les entreprises créées, de 13,5%. Viennent ensuite à parts relativement égales les services marchands auprès des ménages et la construction avec des taux de création de 12,8% et 12,2%. De manière globale, le taux de création d'entreprises est de 12,22%
Au niveau du nombre d'entreprises, les domaines les plus importants sont les suivants : services marchands auprès des entreprises (33,6%), services marchands auprès des ménages et commerce (26,1%), transport, hébergement et restauration (26,9%).

[5] https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1377

3.. Logement

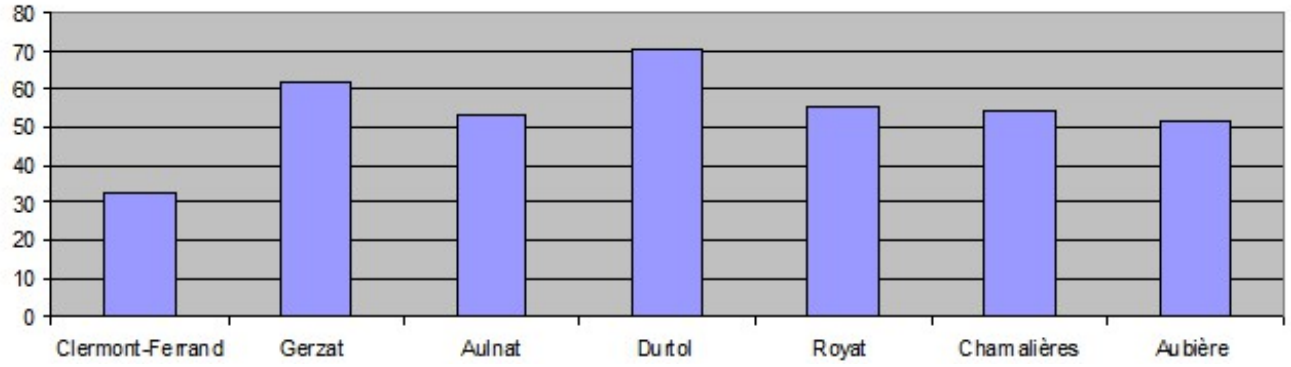
1.3.1. Typologie des logements



Source : Programme Local de l'Habitat de Clermont Communauté

Les communes du CISPD comptent, en 2013, 113 862 logements. Depuis 1968, le nombre de résidences ne cesse d'augmenter sur les communes du territoire. Le marché neuf est très concentré sur la ville-centre de Clermont-Ferrand.

On peut constater que le taux de ménages propriétaires de leur résidence principale est relativement faible en moyenne sur le territoire du CISPD (37,8 %) par rapport à la moyenne départementale (61,5 %), mais cela cache de grandes disparités entre les communes puisque ce chiffre n'est que de 31,8 % à Clermont-Ferrand et grimpe jusqu'à 70,8 % à Durtol. En présentant un taux de 71%, Durtol est la commune où le taux de propriétaires est le plus élevé.



Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2013, en %[6]

Le nombre de logements vacants est passé de 5% en 1968 à 8,99% en 2013. En secteur urbain, le taux considéré comme « normal » se situe entre 5 et 7%. Le taux est donc élevé sur le territoire du CISPD, même s'il reste inférieur à la moyenne du département qui est de 10,3%. Avec un taux de 14,5%, Royat présente le niveau le plus élevé en termes de logements vacants.

Le taux de logements principaux est très élevé pour les communes du CISPD avec un taux de 87,6%. La part des logements principaux est supérieure à celle du département.

Pour les logements locatifs, on constate une augmentation du parc, due à la progression du parc social. Cette progression rend difficile le renouvellement du parc privé. Ce dernier peinant à se renouveler, le phénomène de la vacance est favorisée. Le parc locatif ancien présente des problèmes intrinsèques comme l'inconfort, l'indignité et la précarité énergétique.

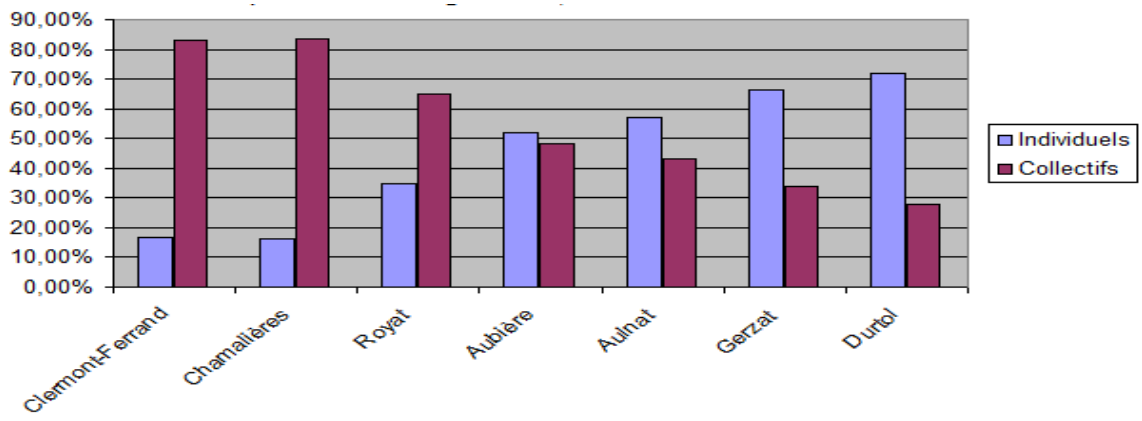
De manière générale, on constate une difficulté dans l'accession au logement avec deux problématiques principales. Premièrement une orientation du marché neuf vers les ménages au pouvoir d'achat élevé. Deuxièmement, les classes moyennes et les primo-accédants ne peuvent plus financièrement accéder à ce marché neuf. Cela s'accorde avec le Plan Local d'Urbanisme qui met en avant le logement comme étant une problématique très prégnante. En effet les besoins de certaines populations ne coïncident pas avec l'offre actuelle de logement et il devient de plus en plus important d'améliorer les conditions de logements dans le parc privé ancien[7].

[6] Graphique réalisé à partir des données INSEE : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?_geo=COM-63113+COM-63164+COM-63019+COM-63141+COM-63308+COM-63075+COM-63014

[7] Plan Local de l'Habitat Clermont Communauté 2014 -2019 : https://www.clermontmetropole.eu/fileadmin/user_upload/sedeplacer_habiter/PLH/PLH_annexe_orientations_et_actions_PLH_2014-2019.pdf

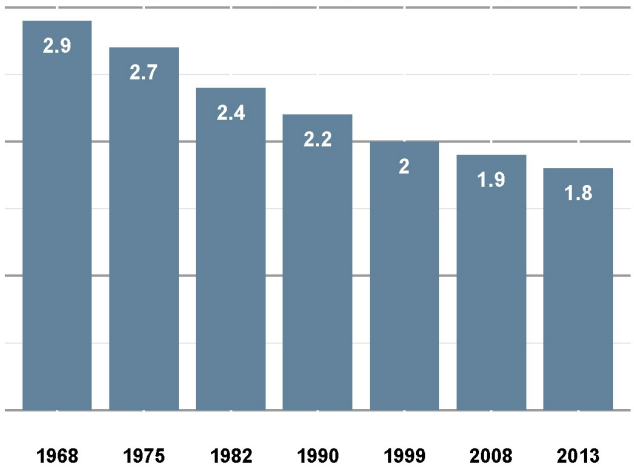
1.3.2. Phénomène de desserrement des ménages

Les villes du territoire d'étude ne font pas exception au phénomène de desserrement des ménages. Ce phénomène peut-être défini comme la diminution du nombre d'occupants par résidence principale. Pour Clermont Ferrand, un transfert de la population s'observe vers les communes situées à proximité.



Répartition des logements selon la nature et la commune[8]

Ce phénomène peut être illustré sur le territoire du CISPD par le graphique suivant, qui montre l'évolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale, entre 1968 et 2013 :



[8] Graphique réalisé à partir de [...]? geo=COM-63113+COM-63164+COM-63019+COM-63141+COM-63308+COM-63075+COM-63014

Nombre moyen d'occupants par résidence principale par année

Source: Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 à RP2013 exploitations principales

Les communes où l'habitat individuel est surreprésenté, sont des communes où la proportion de propriétaires occupants est importante et plutôt situées aux limites de l'agglomération. Le parc locatif privé se concentre sur quelques communes dont Clermont-Ferrand, Aubière, Chamalières et Royat.

Les villes de Clermont Ferrand et de Gerzat comptent chacune 20 places en aire d'accueil pour la communauté des gens du voyage pour un total de 40 places. D'autres aires existent dans le département du Puy-de-Dôme, mais elles se situent en dehors du périmètre d'étude.

1.3.3. Le logement social

En Auvergne, en 2015, il y a 72 062 logements sociaux, 40000 personnes logées en logement social et 26541 demandes en cours. Cela représente un investissement de 256 millions d'euros et 308 millions d'euros de loyers

En 2016, sur le territoire du CISPD le logement social se caractérise par un faible taux d'attribution puisqu'il n'atteint que 16,5%, le délai d'obtention d'un logement est de 8,2 mois. Il correspond à la moyenne du département qui est de 8,8 mois. Le nombre de logements sociaux locatifs, sur le territoire du CIPSD, est de 23 084 soit un taux de 20,23% et donc supérieur à celui du département du Puy-de-Dôme qui est de 11%

Les profils des personnes demandeurs et attributaires des logements sociaux se distinguent en deux catégories. Ce sont soit des personnes isolées et à charge, soit des familles. La cible majoritaire des logements sociaux sont les personnes âgées de 26 à 35 ans.
Les personnes qui s'orientent vers un logement social le font pour diverses raisons. La majorité d'entre eux ont déjà un logement, mais ce dernier est trop petit. D'autres raisons existent : prix trop élevé du logement actuel (Royat, Aubière, Durtol, Chamalières, Clermont-Ferrand), sans logement ou en logement temporaire (Aulnat, Clermont-Ferrand), problèmes d'environnement ou de voisinage (Gerzat, Clermont-Ferrand), autre motif particulier (Clermont-Ferrand).

1.3.4. Objectifs du PLU et du SCOT en matière de logement

Les enjeux liés au développement de l'urbanisme sont nombreux. Ils doivent répondre à la double problématique qui est de celle de favoriser l'accessibilité au logement tout en adoptant un développement urbain répondant aux finalités du développement durable. De plus ce développement doit se faire selon la logique du cas par cas afin de prendre en compte l'éventuelle évolution des besoins, notamment celle du logement social. Comme expliqué dans le paragraphe précédent, une des raisons qui incitent les habitants à demander un logement social sont les problèmes d'environnements ou de voisinage, notamment les nuisances sonores. Cela est un point commun entre les enjeux du développement durable et ceux du logement social. En effet, les enjeux forts du développement durable sont les milieux naturels et la biodiversité, le paysage, la qualité de l'air, les nuisances sonores ainsi que les énergies et les risques. On peut faire le constat d'un autre point commun : l'énergie. Concernant la problématique

du logement en général, l'énergie est une problématique constante, notamment au niveau du coût économique.

De plus le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma de Cohérence Territoriale ont mis en avant les différentes démarches à mettre en œuvre ainsi que les objectifs de production de logements à atteindre pour que le marché du logement soit en adéquation avec la demande actuelle.

Il a été mis en avant, dans le Programme Local de l'Habitat de Clermont Communauté, la nécessité d'améliorer les démarches d'observation des besoins, de favoriser les points d'accès aux droits, de clarifier le parcours d'hébergement et de sécuriser le parcours d'habitat des ménages ainsi que le système de prévention. L'objectif est de clarifier les différentes démarches à adopter concernant l'accessibilité au logement.

Le SCOT, quant à lui, met en avant un objectif de production de logements neufs. En effet, ci-dessus a été mise en avant l'inéquation du marché du logement avec la demande actuelle. Voici un tableau présentant ces objectifs.

	Volume annuel de logements neuf à produire	Volume global sur 2014-2019
Clermont-Ferrand	849	5362
Aubière	54	322
Aulnat	16	94
Chamalières	105	631
Durtol	9	52
Gerzat	77	463
Royat	28	167

Ambition du Schéma de Cohérence Territoriale 2014-2019
Source : Le Grand Clermont

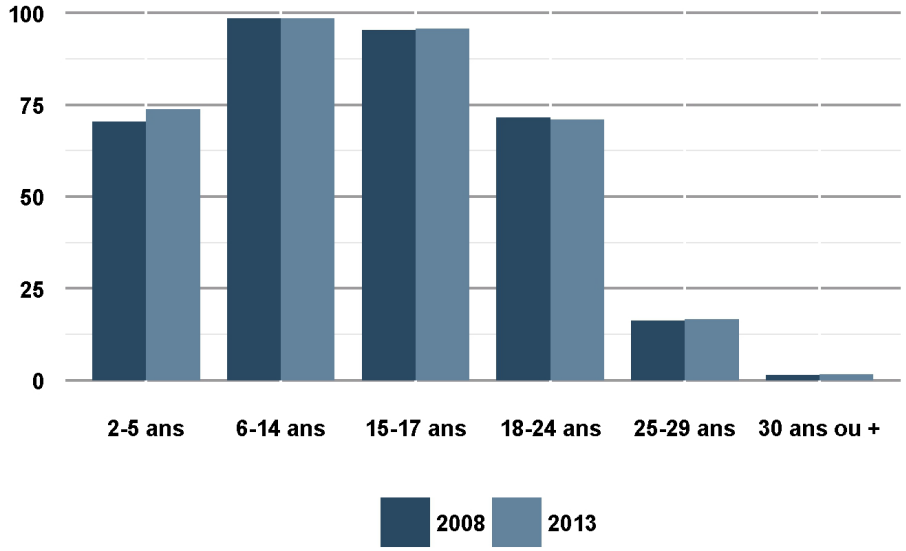
4.. Diplôme – Formation

1.4.1. Population scolarisée

Concernant le taux de la population scolarisée selon l'âge et le sexe celui-ci est logiquement à son apogée pour les 6-14 ans et les 15-17 ans, atteignant presque 100%.

Selon la même tendance qu'au niveau national, la différence de niveau de scolarisation s'opère après l'âge de la scolarité obligatoire : 74,1% des femmes de 18 à 24 ans sont scolarisées contre seulement 68,7% des hommes du même âge. Au niveau national, les taux sont inférieurs. En effet, 54,4% des femmes de 18 à 24 ans sont scolarisées contre seulement 49,3% des hommes du même âge.

Concernant le territoire d'étude, on remarque une nette diminution pour les personnes âgées de plus de 30 ans qui présentent un taux de scolarisation de 1,4%. Cependant, ce taux est toujours supérieur à la moyenne nationale, cette dernière étant de 0,3%. Cela est du au fait qu'à partir de cet âge, une grande majorité des personnes est entrée dans la vie active. De plus, les personnes de cette tranche d'âge qui sont scolarisées, le sont principalement pour des raisons professionnelles comme des formations ou des réorientations.



Evolution du taux de scolarisation selon l'âge et l'année, en pourcentage

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales

1.4.2. Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe

	Ensemble	Hommes	Femmes
Part des titulaires en %			
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	131 164.2	61 332.3	69 831.9
d'aucun diplôme ou au plus du BEPC, brevet des collèges ou DNB	29.9	26.1	33.2
d'un CAP ou d'un BEP	20.8	24.5	17.5
d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	16.6	16.5	16.6
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	32.8	32.8	32.7

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de plus de 15 ans selon l'âge et le sexe, en 2013

Source : Insee, RP2013 exploitation principale

La population non scolarisée de plus de 15 ans, selon l'âge et le sexe, représente 69% de la population totale
Pour le type de diplôme obtenu, on observe que la part la plus importante de la population de plus de 15 ans non scolarisée est diplômée de l'enseignement supérieur, avec une répartition égale entre les hommes et les femmes. Mais il ne faut pas négliger le taux de personnes qui ont n'aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges. Cela met en évidence un fossé entre les types de scolarité.
Les personnes diplômées d'un CAP ou BEP sont aussi nombreux, avec une nette majorité pour les hommes avec 24,5% contre 17,5% pour les femmes.

1.2. DIAGNOSTICS COMMUNAUX

5.. AUBIERE

NB : Toutes les données relatives à la commune d'Aubière proviennent des sources suivantes :

- *INSEE, dossier complet – commune d'Aubière : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-63014*
- *Association régionale Auvergne de l'Union sociale pour l'Habitat - Fiche logement social Année 2016, commune d'Aubière*
- *Direction Départementale de la Sécurité Publique – données statistiques internes.*

1.5.1. Contexte démographique

En 2014, Aubière compte 9832 habitants pour une superficie de 7,7 km² soit une densité de 1280 hab./km². La population d'Aubière équivaut à 5,11% de la population totale du CISPD pour une superficie équivalant à 9,04% de la superficie du territoire d'étude.



Répartition de la population par tranche d'âge en 2008 et 2013

La commune d'Aubière est caractérisée par démographie relativement stable puisque celle-ci n'a augmenté que de 0,74% entre 2008 et 2013.

En revanche, on constate que la structure de la population a évolué sur cette même période. En effet, ce sont les populations âgées de plus de 60 ans qui ont davantage bénéficié de cette légère augmentation démographique alors que les moins de 60 ans étaient moins nombreux en 2013 qu'en 2008, sauf les moins de 15 ans.
L'indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus - indicateur du niveau de vieillissement de la population) de la ville d'Aubière est de 88,7. Plus cet indicateur est bas, plus le vieillissement de la population est prononcé. A titre de comparaison, l'indice de jeunesse sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole est de 88,7. On peut donc conclure à un vieillissement modéré de la population

aubiéroise. Malgré leur diminution, les 15-29 ans continuent de représenter la tranche d'âge la plus importante dans la population.

En 2014, plus de la moitié des ménages aubiérois sont des familles (par opposition aux ménages d'une seule personne), légèrement plus qu'en 2009. La composition de ces familles a relativement peu évolué en 5 ans, comme le montrent les deux tableaux ci-dessous :

	2009	2014
Couples sans enfant	48,6 %	50,8 %
Couples avec enfants	39,7 %	36,1 %
Familles monoparentales	11,7 %	13 %

Evolution de la structure des ménages avec famille entre 2009 et 2014

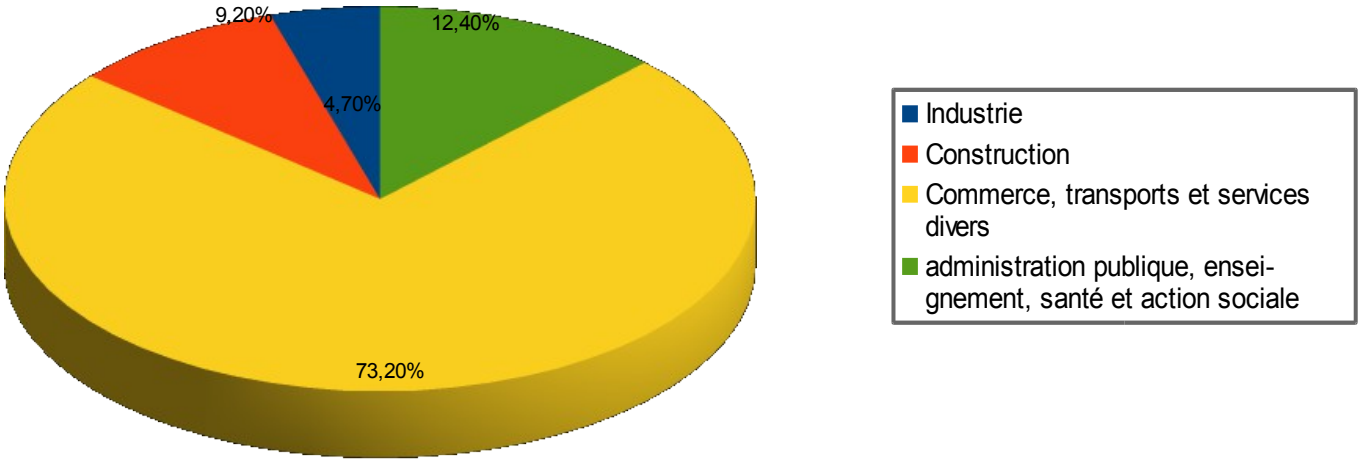
	2009	2014
Aucun enfant	53,8 %	54,6 %
1 enfant	23,5 %	22,9 %
2 enfants	17,3 %	17,2 %
3 enfants	5,1 %	4,5 %
4 enfants ou plus	0,3 %	0,7 %

Evolution des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

1.5.2. Contexte économique

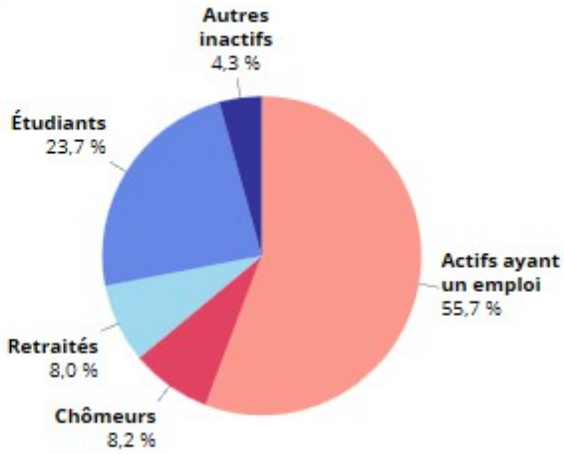
Avec, en 2013, un revenu disponible médian par unité de consommation de 22 305€, la population d'Aubière est considérée comme globalement plus aisée que la population puydômoise pour qui ce revenu médian n'est que de 20 491€.

Sur le territoire du CISPD, sur le plan économique, Aubière est une des communes qui concentre la plus forte part du commerce, transports et services divers avec, dans ce secteur une part prépondérante prise par le secteur automobile.

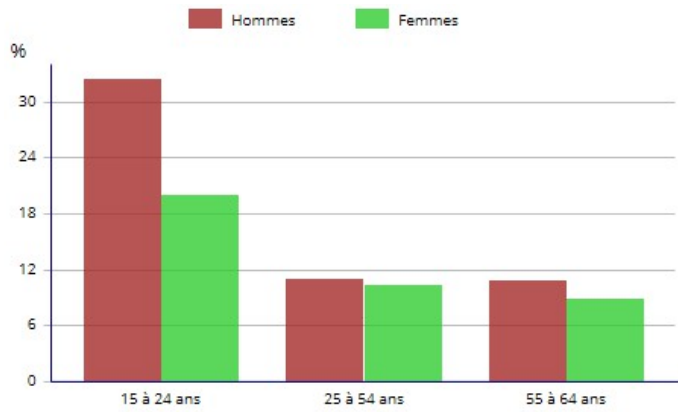


Part des secteurs économiques sur le territoire du CISPD

Au-delà de la répartition des activités économiques sur la commune, il est intéressant de regarder le taux et le type d'activité de la population aubiéroise.



Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013



Taux de chômage, en 2013

La répartition de la population par type d'activité diffère légèrement de la moyenne du territoire du CISPD : Aubière accueille moins d'actifs en emploi, de chômeurs et d'inactifs mais davantage d'étudiants et de retraités. La commune présente le plus faible taux d'activité des 15-64 ans du CISPD.

A Aubière, en 2013, l'indicateur de concentration d'emploi, qui permet de mesurer l'attractivité économique du territoire (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 235,6 contre 161,8 à l'échelle du CISPD. Plus cet indicateur est élevé, plus le territoire est pourvoyeur d'emplois. A contrario, si le nombre d'emplois dans la zone est inférieur au nombre d'actifs résidant, le territoire est qualifié de résidentiel. On note donc que la commune d'Aubière est très dynamique en termes d'emplois. A ce titre, on notera la présence sur le territoire d'un campus universitaire et d'une importante zone commerciale.

En revanche, le phénomène de flux migratoire domicile-travail est important sur la commune : moins de 30% des aubiérois travaillent à Aubière, contre près de 58 % à l'échelle du CISPD.

1.5.3. Logement

Aubière est une commune caractérisée par une croissance résidentielle où l'urbanisation est orientée vers l'habitat individuel avec un taux très important de résidences principales (89,5 % en 2014). 51,8 % des habitants de la commune d'Aubière sont propriétaires de leur logement et la part de locataires de logements sociaux est de 9,5 % contre 11 % pour l'ensemble du département.

En secteur urbain, le taux normal de logements vacants se situe entre 5 et 7 %. Avec 8 % de logements vacants, Aubière se situe au-dessus de la moyenne nationale mais reste cependant sous le niveau du CISPD qui est de 9 % et *a fortiori* du Puy-de-Dôme qui atteint les 10,3%.

Concernant le parc social, 38% des demandeurs de logement social sont hébergés par un tiers et 10% des demandeurs sont en situation précaire. La majorité possède cependant déjà un logement trop petit. Les demandeurs sont de deux catégories, soit se sont des personnes isolées et à charge, soit se sont des familles. Les demandeurs sont le plus souvent jeunes, 32 % ont entre 26 et 35 ans, tandis que les personnes âgées sont très faiblement représentées.

La majorité des logements du parc social sont de taille intermédiaire (T3 et T4) alors que le parc privé de la commune propose beaucoup plus de petits (T1) ou de très grands (T5 et +) logements.

En 2016, Sur 2645 demandes, seulement 111 ont été acceptées, soit un taux d'attribution de 4,20%. On remarque un décalage entre l'offre et la demande.

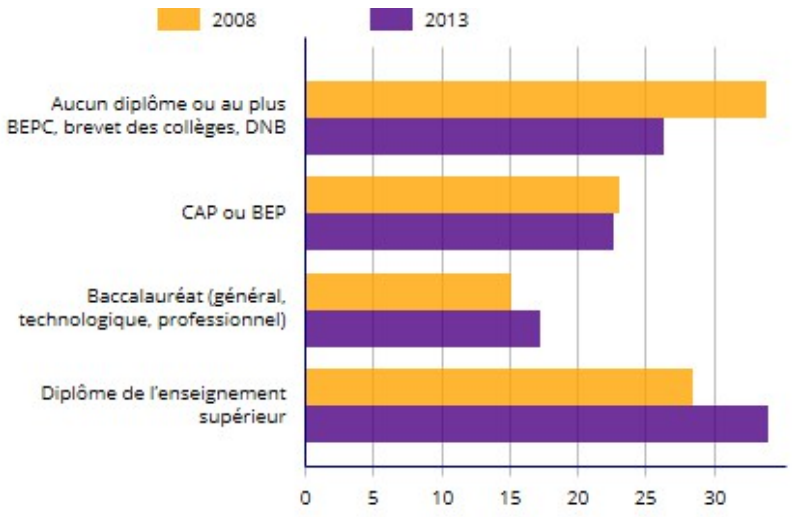
Le délai d'attribution moyen est important, étant de 9,4 mois, il est même supérieur à celui du département qui est de 8,8 mois.

1.5.4. Diplôme et formation

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	355	272	76,6	77,9	75,3
6 à 10 ans	348	345	99,1	98,1	100,0
11 à 14 ans	322	322	100,0	100,0	100,0
15 à 17 ans	280	273	97,6	95,5	100,0
18 à 24 ans	1 889	1 549	82,0	82,9	80,9
25 à 29 ans	746	158	21,2	27,3	14,5
30 ans ou plus	5 605	83	1,5	1,8	1,2

Population scolarisée, selon l'âge et le sexe, en 2013

Sans surprise, l'instruction étant obligatoire de 6 à 16 ans, la quasi-totalité de la population de cette tranche d'âge est scolarisée. En revanche, on remarque un taux de scolarisation qui demeure particulièrement élevé pour les populations de 18 à 29 ans, dépassant de près de 24 points la moyenne départementale pour les 18-24 ans. Ces chiffres exceptionnels s'expliquent principalement par la présence d'un campus universitaire sur la commune d'Aubière sur lequel résident un certains nombre d'étudiants.



Type de diplôme le plus élevé obtenu, pour la population non scolarisée de plus de 15 ans

On constate une nette évolution du type de diplôme le plus élevé obtenu par la population aubiéroise. Alors qu'en 2008 les personnes n'ayant aucun diplôme ou l'équivalent du brevet des collèges représentaient la part la plus importante avec près de 40%, la tendance s'est renversée pour se polariser vers les diplômés de l'enseignement supérieur qui représentaient 5 ans plus tard la part la plus importante de la population d'Aubière.

1.5.5. Diagnostic de la délinquance, de la médiation et de la prévention

En matière de sécurité publique, Aubière est située en zone Police nationale.

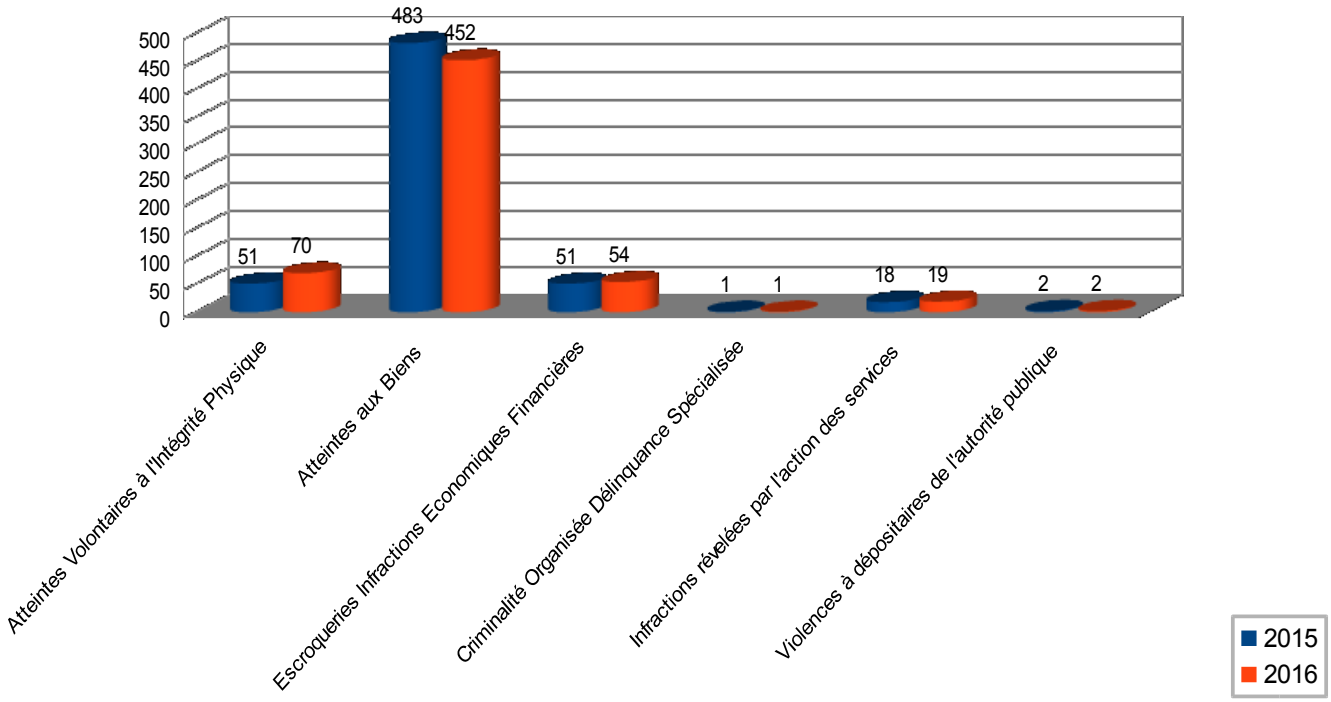
La principale problématique mise en avant par les autorités est celle liée aux incivilités et à la petite délinquance commise par les mineurs. Dans une moindre mesure, des faits de vitesse excessive des véhicules aux abords des établissements scolaires sont pointés du doigt ainsi que des cambriolages d'habitations individuelles.

Aubière dispose d'une Police municipale composée de 4 agents mettant en place l'ilotage.

Au sein des écoles, l'environnement est paisible et aucun fait marquant n'a été constaté en 2015. Au collège, les problématiques sont plus nombreuses notamment par rapport aux situations de harcèlement scolaire et de risques liés au communautarisme.

Les actions de prévention existantes au sein des établissements scolaires sont multiples et variées.
L'équipe mobile de sécurité de L'Education nationale intervient dès que nécessaire dans l'unique collège de la ville. D'autres actions de médiation et de prévention sont également mises en place auprès des jeunes comme le parcours citoyen, des actions avec la T2C sur la thématique du harcèlement ou des interventions de la réserve citoyenne sur la laïcité.

A Aubière, la délinquance juvénile est restée stable entre 2015 et 2016, autour de 14%.



Faits constatés, selon la catégorie, par la Police nationale sur la commune d'Aubière.

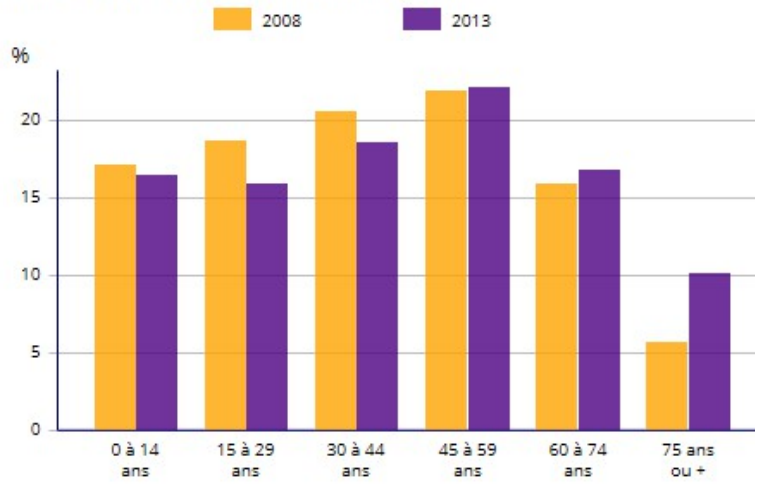
6.. AULNAT

NB : Toutes les données relatives à la commune d'Aulnat proviennent des sources suivantes :

- *INSEE, dossier complet – commune d'Aulnat : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-63019*
- *Association régionale Auvergne de l'Union sociale pour l'Habitat - Fiche logement social Année 2016, commune d'Aulnat*
- *Direction Départementale de la Sécurité Publique – données statistiques internes.*

1.6.1. Contexte démographique

En 2014, Aulnat compte 3988 habitants pour une superficie de 4,2km², soit une densité de 947 hab./km². Cette relativement faible densité s'explique en partie par la très importante emprise foncière de l'aéroport de Clermont-Ferrand sur le territoire de la commune. La population d'Aulnat représente 2,1 % de la population du territoire du CISPD pour une superficie équivalant à 5 % du territoire d'étude. Aulnat inclut un quartier dit « en veille » selon la classification de la politique de la ville, le quartier Le Breuil-Les Chapelles, qui comprend 35 % de la population aulnatoise.



Répartition de la population par tranche d'âge en 2008 et 2013

La commune d'Aulnat se caractérise par une perte constante du nombre de ses habitants depuis 1990. A titre d'illustration, la population a décru de 6,5 % entre 2009 et 2014. Elle est la seule commune du CISPD à a voir une croissance démographique négative. Cette perte démographique est la conséquence d'une faible offre de logements dans un contexte où les phénomènes de vieillissement, de décohabitation et de desserrement des ménages sont de rigueur et provoquent un fort besoin locatif.

L'indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus - indicateur du niveau de vieillissement de la population) de la ville d'Aulnat est de 79,5. Plus cet indicateur est bas, plus le

vieillissement de la population est prononcé. A titre de comparaison, l'indice de jeunesse sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole est de 88,7. On peut donc conclure à un vieillissement progressif de la population aulnatoise. Cet indicateur est bien illustré par le diagramme ci-dessous, montrant que la part des moins de 45 ans a nettement décru entre 2008 et 2013, contrairement à la part des plus de 45 ans.

Les ménages avec familles représentent la grande majorité des ménages d'Aulnat (64,3 % en 2014), même si leur part a reculé de près de 4 points depuis 2009.

De la même manière, la structure des familles aulnatoises a sensiblement évolué en 5 ans au profit des couples sans enfants et des familles monoparentales.

	2009	2014
Couples avec enfants	43,4 %	41 %
Couples sans enfants	43,3 %	44,5 %
Familles monoparentales	13,4 %	14,5 %

Structure des ménages avec famille selon leur composition

	2009	2014
Aucun enfant	50,2 %	51,8 %
1 enfant	23 %	23,3 %
2 enfants	17,7 %	17,9 %
3 enfants	6,8 %	5,8 %
4 enfants et plus	2,3 %	1,3 %

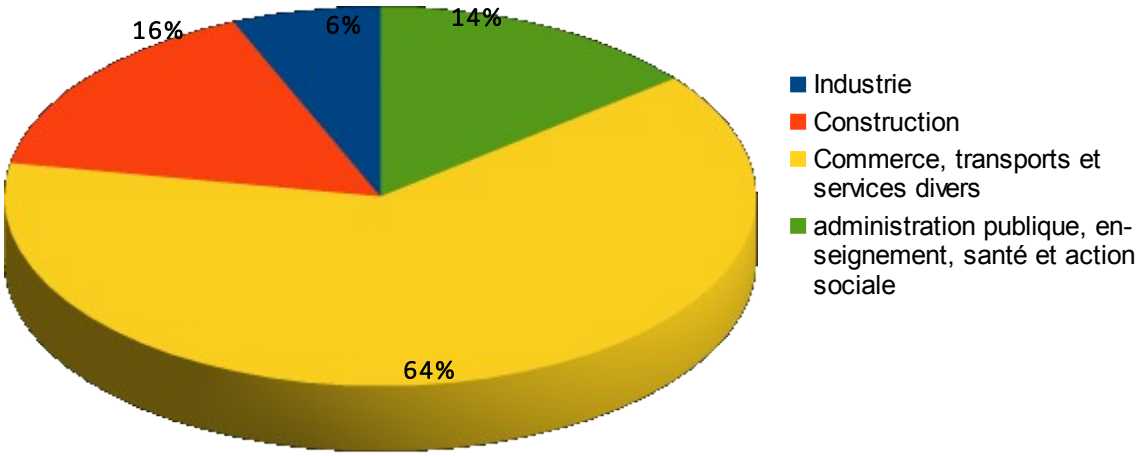
Structure des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

De manière cohérente avec les chiffres relatifs à la structure des ménages montrant une baisse du nombre de couples avec enfants, le tableau ci-dessus présente une augmentation de la part des ménages sans enfant. Au-delà de ce constat, aucune tendance franche ne se dessine concernant la structure des familles aulnatoises.

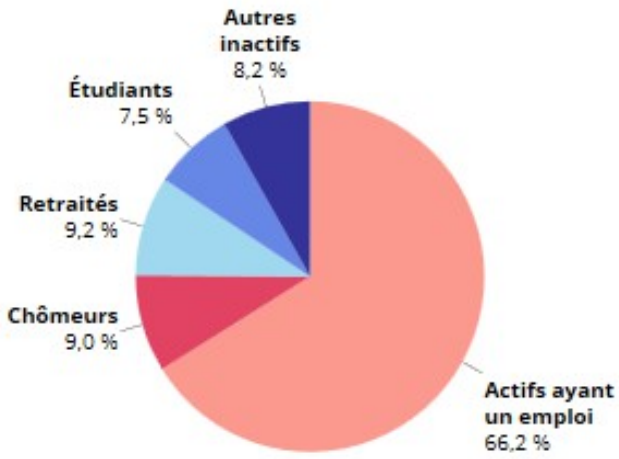
1.6.2. Contexte économique

Avec, en 2013, un revenu disponible médian par unité de consommation de 18 725€, la population d'Aulnat est considérée comme globalement plus défavorisée que la population puy-dômoise (20 491€) de même qu'au regard des 6 autres communes du CISPD pour lesquelles seule Clermont-Ferrand a un revenu disponible médian par unité de consommation très légèrement inférieur.

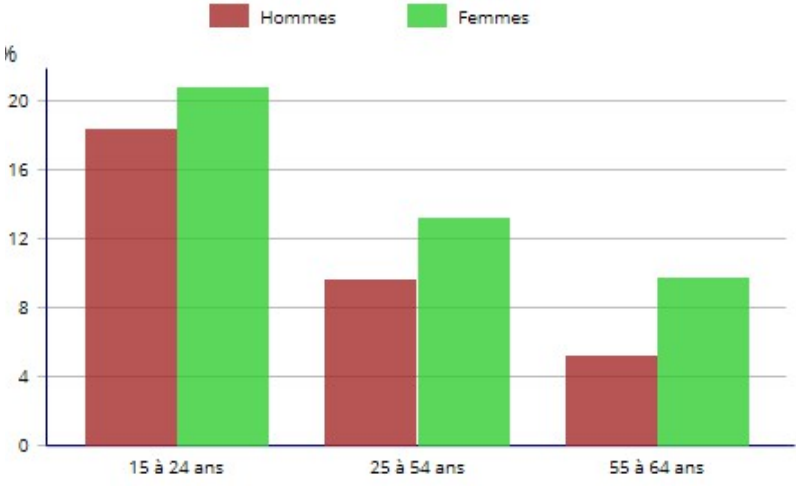
Part des secteurs économiques à Aulnat en 2014



A l'image de toutes les autres communes du CISPD, l'activité économique d'Aulnat est pour près des deux tiers basée sur le commerce, le transport et les services. Cette structure de l'économie locale est comparable à celle que l'on retrouve au niveau national avec une forte tertiarisation de l'économie, *a fortiori* dans les aires urbaines. Aulnat se distingue néanmoins des 6 autres communes du CISPD comme celle ayant la plus forte part d'activité dans la construction (15,8%).



Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013



Taux de chômage, en 2013

Aulnat se démarque par un fort taux de chômage des femmes, proportionnellement aux hommes, et ce pour toutes les tranches d'âge. En revanche le taux d'actifs sur la commune est semblable à celui des autres communes du CISPD, sauf Aubière et Clermont-Ferrand dont le taux d'actifs est plus faible mais le taux d'étudiants plus élevé que les autres communes.

A Aulnat, en 2014, l'indicateur de concentration d'emploi, qui permet de mesurer l'attractivité économique du territoire (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 100,7 contre 161,8 à l'échelle du CISPD. Plus cet indicateur est élevé, plus le territoire est pourvoyeur d'emplois. A contrario, si le nombre d'emplois dans la zone est inférieur au nombre d'actifs résidents, le territoire est qualifié de résidentiel. On remarque que cet indicateur a sensiblement baissé entre 2008 et 2014, ce qui traduit une résidentialisation progressive de la commune d'Aulnat.

Conséquence logique de cette tendance, les flux domicile-travail sont très importants pour les aulnatois puisque seuls 16,4 % d'entre eux travaillent sur la commune.

1.6.3. Logement

En 2014, 92,5% des aulnatois résidaient à titre principal sur la commune, chiffre en léger recul par rapport à 2008 alors que le nombre de logements vacants lui a sensiblement augmenté. 53 % des habitants étaient par ailleurs propriétaires de leur logement.

Aulnat se distingue par un très fort taux de logements locatifs sociaux (35% contre 11% seulement à l'échelle du département) avec un taux de vacance de ceux-ci nul.

Aulnat présente une part de logements vacants de 7,2%. Il faut noter qu'en secteur urbain, le taux normal de logements vacants se situe entre 5 et 7%. Même si Aulnat présente un taux supérieur à la moyenne, celui reste inférieur aux taux présentés par le territoire du CISPD (8,99%) ainsi que par l'ensemble du département du Puy-de-Dôme (10,3%).

L'évolution du nombre de logements est très faible sur Aulnat. En effet, entre 2007 et 2012, Aulnat a vu le nombre de ses logements augmenter de seulement 0,68% contre 5,18% pour le département du Puy-de-Dôme.

Concernant le parc social, 54% des demandeurs sont hébergés par un tiers et 7% sont en situation précaire, mais la

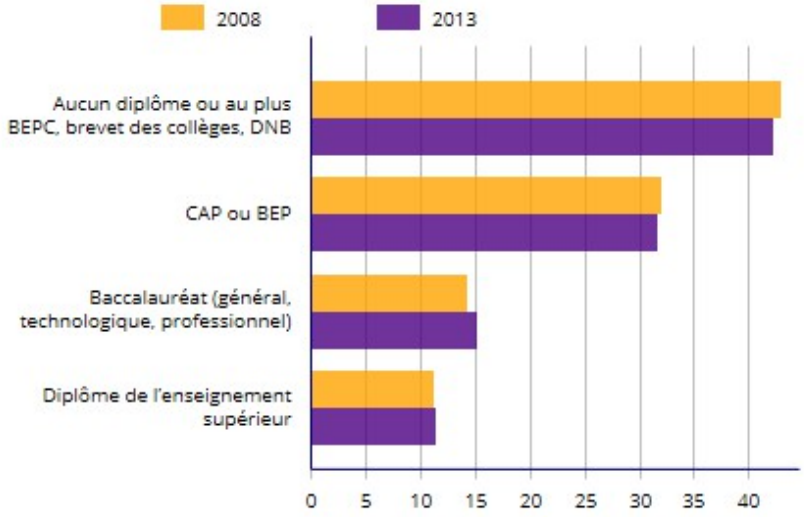
majorité possède déjà un logement trop petit. Les demandeurs sont de deux catégories, soit se sont des personnes isolées et à charge, soient se sont des familles. Concernant l'âge des demandeurs, ceux-ci ont le plus souvent entre 26 et 35 ans (presque 40%), tandis que les personnes âgées sont très faiblement représentées. La typologie des logements est en corrélation avec les demandeurs, les logements de tailles importantes étant largement représentés au sein du parc social. Malgré le fort taux de logement social locatif sur la commune, le taux d'attribution d'un logement social à Aulnat est relativement faible (13,33%) au regard de la moyenne départementale (33,45%) et de celle de l'agglomération clermontoise (31,24%). En revanche, le délai d'attribution moyen (8,3 mois) est plus faible qu'au niveau métropolitain (9,5 mois) ou départemental (8,8 mois).

1.6.4. Diplôme et formation

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	156	110	70,6	68,0	73,7
6 à 10 ans	246	244	99,2	99,2	99,2
11 à 14 ans	185	184	99,5	98,9	100,0
15 à 17 ans	119	115	96,7	97,1	96,1
18 à 24 ans	319	131	41,1	34,8	47,5
25 à 29 ans	203	3	1,5	0,0	2,9
30 ans ou plus	2 720	20	0,7	0,8	0,7

Population scolarisée selon l'âge et le sexe, en 2013

Jusqu'à 17 ans, les taux de scolarisation des différentes tranches d'âge sont équivalents à ceux de l'ensemble du CISPD et correspondent logiquement à la période d'instruction obligatoire. En revanche, Aulnat se distingue par la faible scolarisation des jeunes majeurs. Les aulnatois de 18 à 29 ans poursuivent en moyenne beaucoup moins leurs études que l'ensemble de la population du CISPD.



Type de diplôme le plus élevé obtenu, pour la population non scolarisée de plus de 15 ans

Concernant, le niveau de diplôme le plus élevé obtenu, on constate le faible niveau de diplôme sur Aulnat. En effet, la part des personnes non scolarisées n'ayant aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges excède 40% en 2013 alors qu'elle est inférieure à 30% sur l'ensemble du CISPD. Ce constat avait déclenché plusieurs actions ciblées, notamment de la part du Service Emploi du Centre d'Ornano.

1.6.5. Diagnostic de la délinquance, de la médiation et de la prévention

En matière de sécurité publique, Aulnat est située en zone Police nationale.

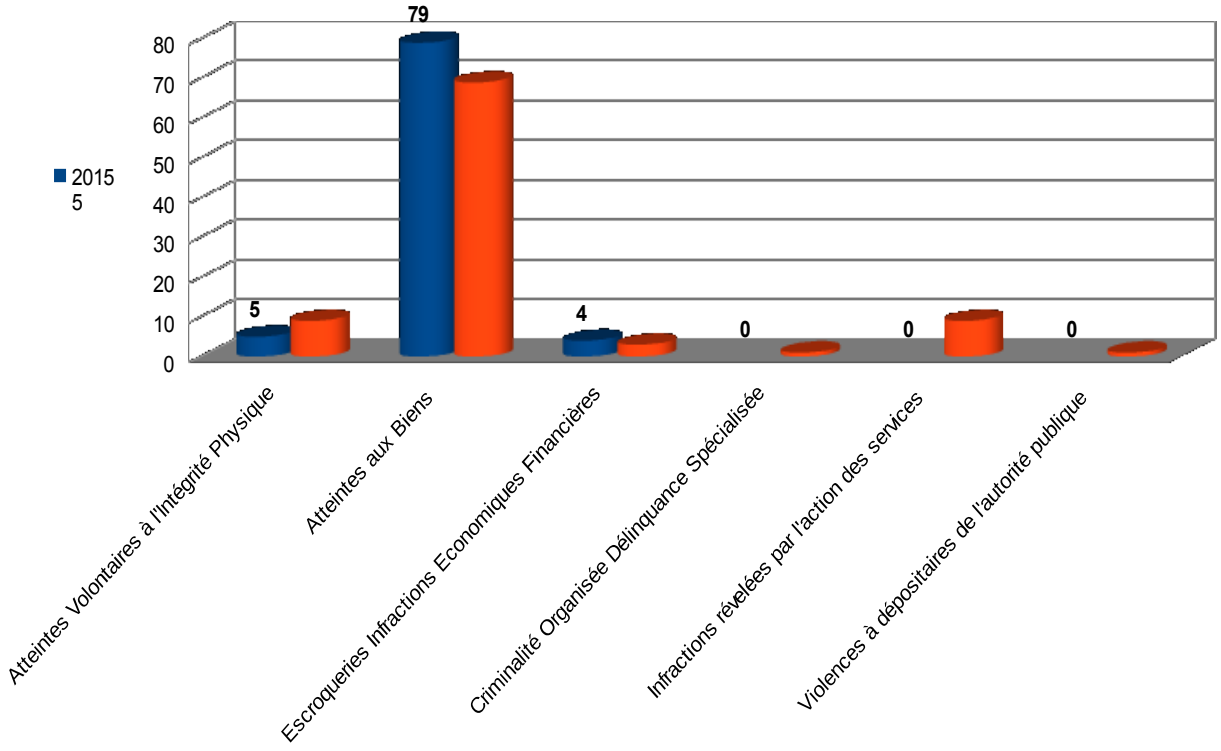
Aulnat présente un quartier dit en «en veille» dans le cadre de la politique de la ville. Il s'agit du quartier Le Breuil-Les Chapelles. Aulnat est une des villes du CISPD qui se situe en zone police nationale.

Des problématiques de tranquillité publique ont été constatées comme des dégradations de jardins familiaux. La délinquance juvénile est de 38,10% en 2015 contre 16% en 2016. Ces chiffres sont à relativiser au regard du faible nombre de délits comptabilisés (21 en 2015 et 25 en 2016).

Aulnat dispose d'un agent de Police municipale ainsi que d'un agent de surveillance de la voie publique. D'autres dispositifs de sécurité ont été mis en place à savoir la sécurisation aux abords de la halte ferroviaire, la mise en place de l'opération tranquillité vacances et du dispositif «voisins vigilants».

Des actions de prévention, notamment envers les jeunes, sont également instaurées, notamment la carte Cité Jeunes, un lieu d'accueil jeunes ouvert le soir, la journée dimanche en famille ou le suivi de la mission locale.

Le rappel à l'ordre et les travaux d'intérêt général ont été utilisés mais de manière très faible. En effet, le rappel à l'ordre a été utilisé une seule fois en 2015 par le biais d'une convocation de 2 mineurs avec les parents devant le maire. De plus, seulement 3 auteurs d'infractions ont fait une période de Travaux d'Intérêt Général aux Services Techniques depuis 2014.



Faits constatés selon leur catégorie, par la Police nationale sur le territoire d'Aulnat en 2015 et 2016

7.. CHAMALIERES

NB : Toutes les données relatives à la commune de Chamalières proviennent des sources suivantes :

- *INSEE, dossier complet – commune de Chamalières : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-63075*
- *Association régionale Auvergne de l'Union sociale pour l'Habitat - Fiche logement social Année 2016, commune de Chamalières*
- *Direction Départementale de la Sécurité Publique – données statistiques internes.*

1.7.1. Contexte démographique

En 2014, Chamalières compte 17 623 habitants pour une superficie de 3,8 km². Avec une densité 4674 hab./km² elle est la commune la plus densément peuplée du CISPD. La population de Chamalières équivaut à 9,27% de la population du territoire du CISPD pour une superficie équivalant 4,5 % du territoire d'étude.



Répartition de la population par tranche d'âge en 2009 et 2014

Entre 2009 et 2014, Chamalières a connu une croissance démographique de près de 4%. En revanche, comme le montre le graphique ci-dessus la structure de sa population s'est sensiblement modifiée en voyant augmenter le nombre d'habitants de plus de 60 ans contrairement aux plus jeunes. Les 45-59 ans demeurent malgré cette évolution la tranche d'âge la plus nombreuse.
L'indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus - indicateur du niveau de vieillissement de la population) de la ville de Chamalières est de 55,4. Plus cet indicateur est bas, plus le vieillissement de la population est prononcé. A titre de comparaison, l'indice de jeunesse sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole est de 88,7. On note donc un vieillissement de la population chamalièroise assez marqué qui s'illustre par le graphique présenté ci-dessus.

Comme le montre le tableau ci-dessous, cette évolution démographique n'a cependant que très faiblement impacté la structure des familles chamaliéroises, qui représentent moins de la moitié des ménages de la commune.

	2008	2013
Couples sans enfant	52,6%	51,7%
Couples avec enfants	32,8%	32,8%
Familles monoparentales	14,6%	15,5%

Structure des ménages avec famille selon leur composition

	2008	2013
Aucun enfant	56,5%	55,6%
1 enfant	25,3%	25,8%
2 enfants	14,2%	14,7%
3 enfants	3,1%	3,1%
4 enfants	1%	0,8%

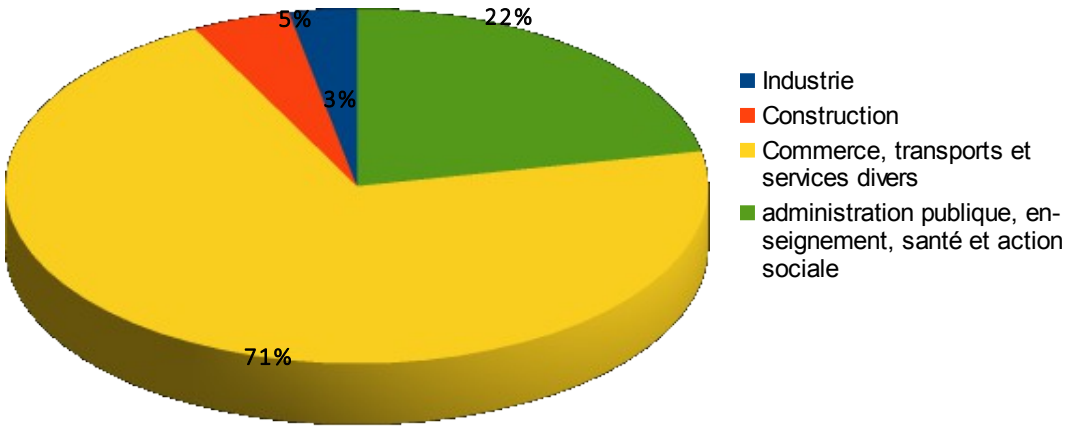
Composition des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Cette stabilité de la structure des ménages avec famille se retrouvent aussi dans la composition des familles, qui a peu évolué entre 2008 et 2013.

1.7.2. Contexte économique

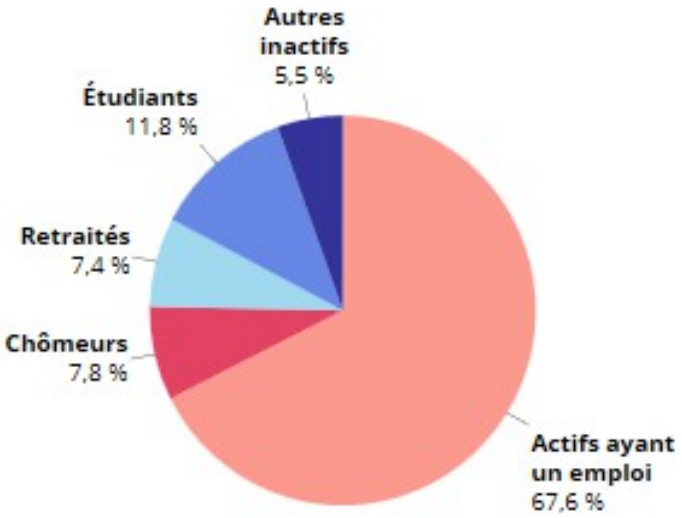
Avec, en 2013, un revenu disponible médian par unité de consommation de 25 765€, la population de Chamalières est considérée comme nettement plus favorisée que la population puy-dômoise (20 491€) de même qu'au regard des 6 autres communes du CISPD pour lesquelles ce même indicateur est systématiquement inférieur.

Part des secteurs d'activité économique à Chamalières en 2014

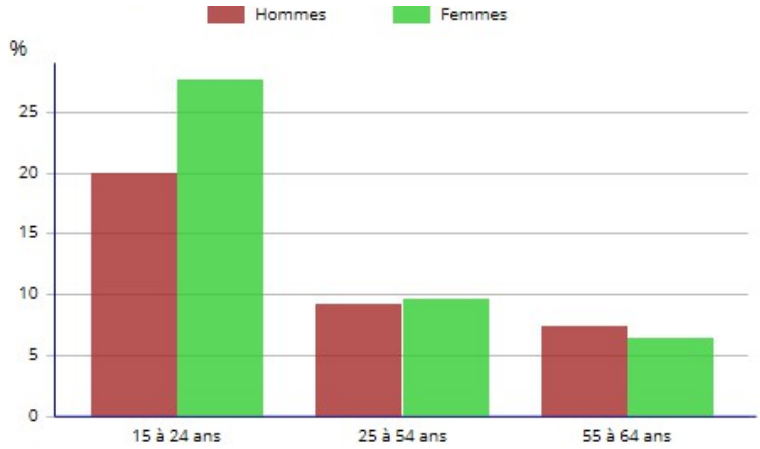


A l'image de toutes

les autres communes du CISPD, l'activité économique de Chamalières est pour plus des deux tiers basée sur le commerce, le transport et les services. Cette structure de l'économie locale est comparable à celle que l'on retrouve au niveau national avec une forte tertiarisation de l'économie, *a fortiori* dans les aires urbaines. Chamalières se distingue néanmoins des 6 autres communes du CISPD comme celle ayant la plus faible part d'activité dans la construction (4,5%).



Population de 15 à 64 ans par type d'activité



Taux de chômage, en 2013, selon le sexe et l'âge

Chamalières se distingue des 6 autres communes du CISPD par la combinaison de bons indicateurs en termes d'emploi : en effet, elle est la commune ayant le meilleur taux d'activité des 15 – 64 ans (75,8 % en 2014), mais aussi le plus faible taux de pauvreté.

A Chamalières, en 2014, l'indicateur de concentration d'emploi, qui permet de mesurer l'attractivité économique du territoire (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 76,2 contre 161,8 à l'échelle du CISPD. Plus cet indicateur est élevé, plus le territoire est pourvoyeur d'emplois. A contrario, si le nombre d'emplois dans la zone est inférieur au nombre d'actifs résidant, le territoire est qualifié de

résidentiel. On remarque que cet indicateur a nettement baissé entre 2008 et 2014, ce qui traduit une résidentialisation progressive de la commune de Chamalières et une baisse de son attractivité économique.
Cette perte d'emploi sur la commune n'a cependant pas impacté les flux domicile-travail puisque, en 2009 comme en 2014, plus d'un chamaliérois sur 5 travaillait en dehors de la commune.

1.7.3. Logement

Le dynamisme des transactions dans l'habitat ancien est très important sur la commune de Chamalières.

Avec 82 % en 2014, le taux de résidences principales est moins élevé à Chamalières qu'en moyenne sur le territoire du CISPD (87,6 %). Parallèlement, le taux de logements vacants est plus élevé à Chamalières (11,5 % - en secteur urbain le taux «normal» se situant entre 5 et 7%) qu'en moyenne sur les 7 communes du CISPD.

En 2014, 54,5% des habitants étaient propriétaires de leur logement, ce qui est sensiblement plus élevé que la moyenne du territoire du CISPD (37,8%) et 3% de la population résident dans des logements sociaux.

Représentant un taux de 2%, le parc de logement social est presque inexistant sur la commune de Chamalières. Ce dernier est par ailleurs largement inférieur à la moyenne du département qui est de 11%.

Concernant le parc social, 36% des demandeurs sont hébergés par un tiers et 11% sont en situation précaire mais la majorité possède déjà un logement trop petit. Les demandeurs sont soit des personnes isolées et à charge, soit des familles. Concernant l'âge des personnes qui se sont vues attribuer un logement, ceux-ci ont majoritairement entre 26 et 35 ans (26%) mais sont suivies par les personnes âgées entre 46 et 55 ans (21%). La typologie des logements est en corrélation avec la structure familiale des demandeurs, les T2 et T3 étaient fortement représentés.
Le taux d'attribution de logements sociaux est relativement faible à Chamalières (20,86 %) comparativement à l'agglomération clermontoise (31,24 %). En revanche, le délai d'attribution moyen de 8,4 moi est plus faible que celui rencontré au niveau intercommunal et départemental.

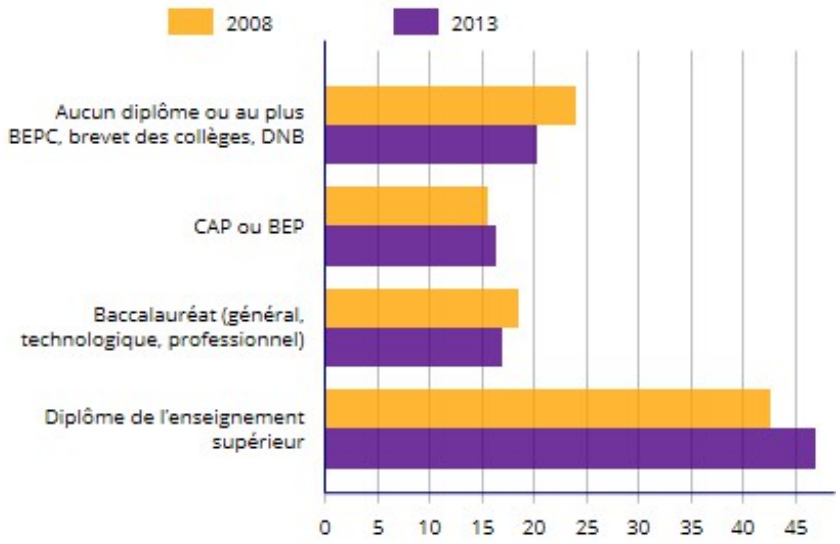
1.7.4. Diplôme et formation

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	535	369	68,9	69,6	68,3
6 à 10 ans	636	623	97,8	96,3	99,2
11 à 14 ans	577	577	100,0	100,0	100,0
15 à 17 ans	508	494	97,2	99,6	95,1
18 à 24 ans	1 605	982	61,2	56,6	64,9
25 à 29 ans	1 247	144	11,5	10,5	12,7
30 ans ou plus	12 244	130	1,1	0,6	1,4

Population scolarisée selon l'âge et le sexe, en 2013

Jusqu'à 17 ans, les taux de scolarisation des différentes tranches d'âge sont équivalents à ceux de l'ensemble du CISPD et correspondent logiquement à la période d'instruction obligatoire. Les étudiants majeurs sont en revanche moins représentés dans la population chamaliéroise que dans la moyenne du CISPD et conformément à ce que l'on constate au niveau national, il s'agit plus souvent d'étudiantes que d'étudiants.

En revanche, Chamalières se distingue par un haut niveau moyen de diplôme de sa population. En 2013, près de la moitié des habitants étaient diplômés de l'enseignement supérieur alors que ça n'est le cas que pour un tiers des habitants des 7 communes du CISPD.



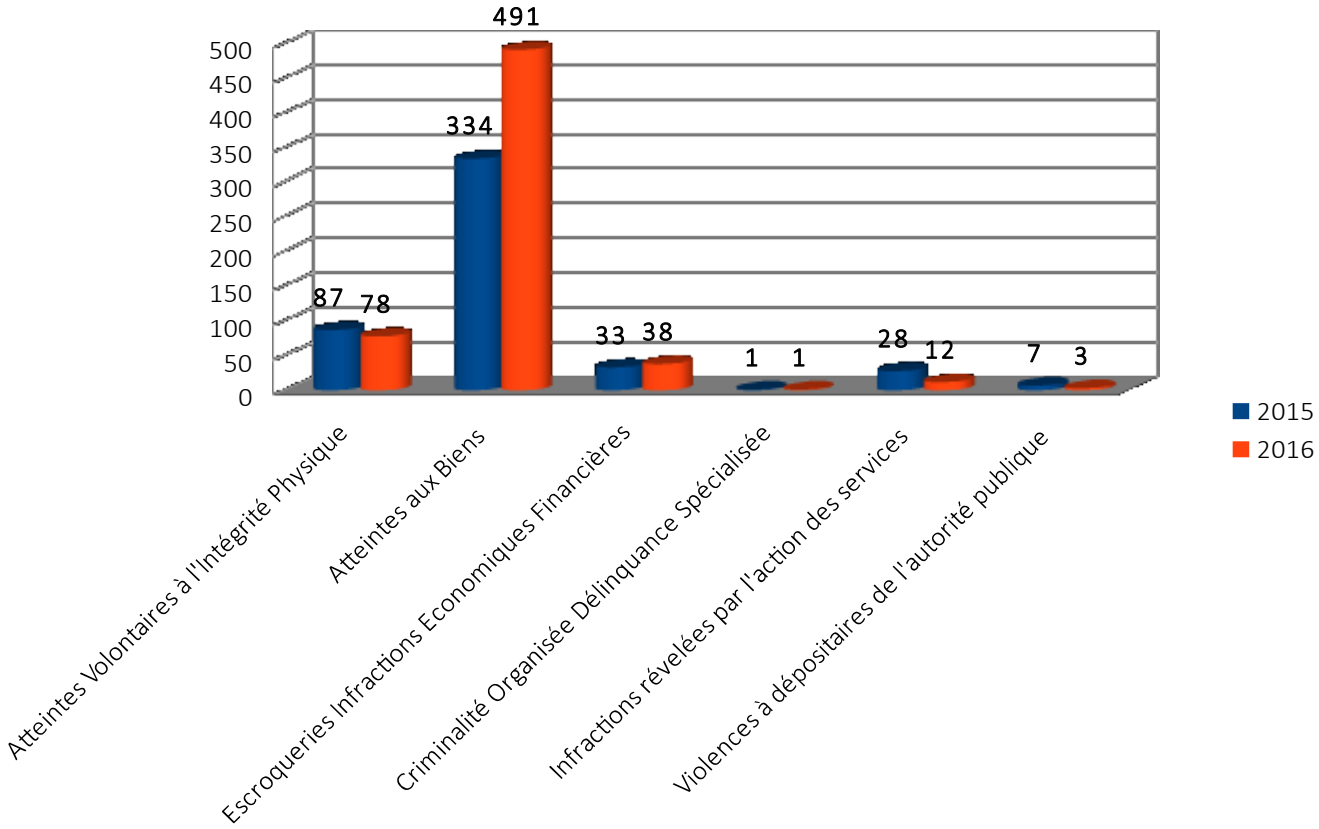
Type de diplôme le plus élevé obtenu, pour la population non scolarisée de plus de 15 ans

1.7.5. Diagnostic de la délinquance, de la médiation et de la prévention

En matière de sécurité publique, Chamalières est située en zone Police nationale.

Des dispositifs de sécurité sont mis en place, avec notamment la vidéo protection de voie publique. La ville est doté d'une importante police municipale qui assure des missions de surveillance et de proximité. La police municipale assure aussi ponctuellement des patrouilles mixtes avec la police nationale.

Un intérêt est également porté à la prévention, avec des actions spécialisées mises en place comme une échelle de sanction pour formaliser les actions de prévention, des radars mobiles pédagogiques, la prévention des cambriolages résidentiels et commerciaux, le travail sur la délinquance autour du centre de l'enfance ou la communication grand public. Le dispositif de participation citoyenne est en cours de mise en place. L'objectif est de pallier les différents problèmes constatés que sont les cambriolages résidentiels et commerciaux ainsi que les vols à la roulotte ou par ruse.



Nombre de faits constatés par les services de Police, selon leur catégorie

Chamalières se distingue des autres communes par un fort taux de délinquance juvénile (40,28% en 2015 et 60,23% en 2016). Ces données doivent être nuancées par la présence du Centre départemental de l'enfance sur la commune qui influe sur les chiffres de la délinquance juvénile.

8.. CLERMONT-FERRAND

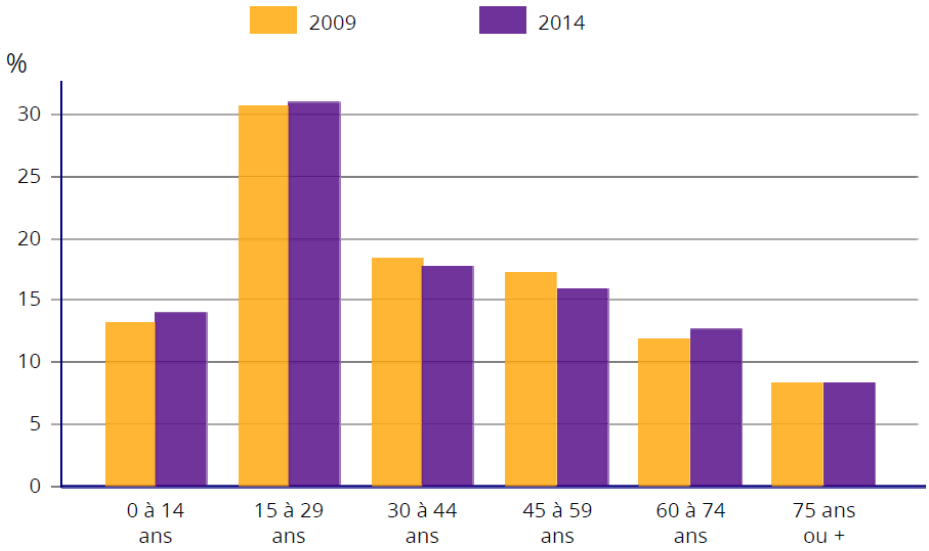
NB : Toutes les données relatives à la commune de Clermont-Ferrand proviennent des sources suivantes :

- *INSEE, dossier complet – commune de Clermont-Ferrand : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-63113*
- *Association régionale Auvergne de l'Union sociale pour l'Habitat - Fiche logement social Année 2016, commune de Clermont-Ferrand*
- *Direction Départementale de la Sécurité Publique – données statistiques internes.*

1.8.1. Contexte démographique

Tout à la fois ville centre du CISPD, cœur métropolitain, préfecture de département et commune la plus peuplée, la ville de Clermont-Ferrand se distingue à plus d'un titre des 6 autres communes du CISPD. Elle est par exemple la seule commune à avoir sur son territoire des quartiers classés prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville : Fontaine du Bac, La Gauthière, Saint Jacques Nord et les quartiers nord.

En 2014, Clermont-Ferrand compte 141 365 habitants pour une superficie de 42,7km², soit une densité de 3313 hab./km². La population de Clermont-Ferrand représente près des trois quarts de la population totale du CISPD et la superficie de la commune correspond à la moitié du territoire d'étude.



Répartition de la population par tranche d'âge en 2009 et 2014

Clermont-Ferrand se distingue des autres communes du CISPD par la très forte proportion de 15-29 ans dans sa population. Ceci peut s'expliquer par plusieurs facteurs, au premier rang desquels la forte concentration des établissements d'enseignement supérieur sur la commune. Ce qui explique que l'on retrouve, dans une moindre mesure, une structuration semblable à Aubière qui partage la même caractéristique. On notera aussi qu'après 30 ans, les tranches d'âge successives sont de moins en moins représentées.

L'indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus - indicateur du niveau de vieillissement de la population) de la ville de Clermont-Ferrand est de 103,4. Plus cet indicateur est bas, plus le vieillissement de la population est prononcé. A titre de comparaison, l'indice de jeunesse sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole est de 88,7. De manière cohérente avec les caractéristiques démographiques expliquées précédemment, on notera que la population clermontoise est assez jeune, avec des personnes de moins de 20 ans plus nombreuses que les plus de 60 ans, comme l'illustre le graphique présenté ci-dessus.

Entre 2009 et 2014, la structuration par âge de la population s'est légèrement modifiée, à l'instar de la structuration des ménages. Sur cette même période, la part des ménages composés d'une seule personne a légèrement augmenté et est supérieure de 3 points à la moyenne du CISPD.
En revanche, la structure des ménages avec famille n'a pas évolué sur cette même période, comme le montre le tableau ci-dessous :

	2009	2014
Couples sans enfants	46,9 %	46,1 %
Couples avec enfants	35,5 %	35,3 %
Familles monoparentales	17,6 %	18,6 %

Structure des ménages avec famille selon leur composition, à Clermont-Ferrand

Cette stabilité de la structure des familles se retrouve aussi dans leur composition, comme le montre le tableau ci-dessous :

	2009	2014
Aucun enfant	51,9 %	51 %
1 enfant	24,5 %	24,8 %
2 enfants	16,1 %	15,7 %
3 enfants	5,3 %	6,2 %
4 enfants ou plus	2,3 %	2,2 %

Composition des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

1.8.2. Contexte économique

La ville de Clermont-Ferrand possède un véritable potentiel économique avec une présence de leaders mondiaux comme Michelin ou Limagrain. Elle concentre également des laboratoires de recherches et se caractérise par une forte diversification des secteurs d'activité économique sur son territoire. Enfin, elle est un important pôle étudiant avec plus de 35 000 étudiants qui représentent près d'un quart de la population communale.

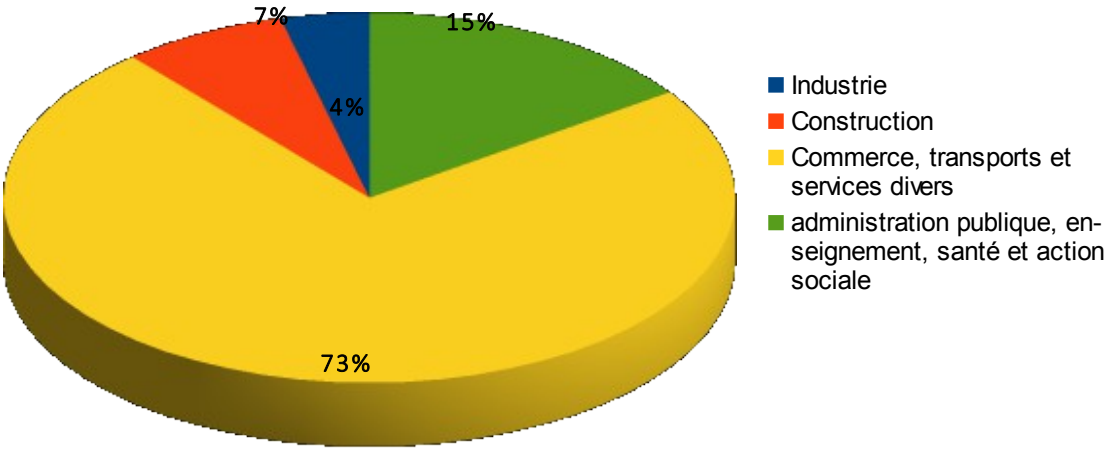
Comme dans tout grand centre urbain, une partie de la population est fragile et précarisée avec une forte proportion de ménages aux revenus modestes (étudiants, personnes en début de parcours professionnel), une part importante d'allocataires (27% d'allocataires et 54% à bas revenus) et un fort taux de chômage chez les 15-64 ans (17,1 %) notamment chez les jeunes (21%).

Avec, en 2013, un revenu disponible médian par unité de consommation de 18 613€, la population de Clermont-Ferrand est considérée comme moins favorisée que la population puy-dômoise dans son ensemble (20 491€) de

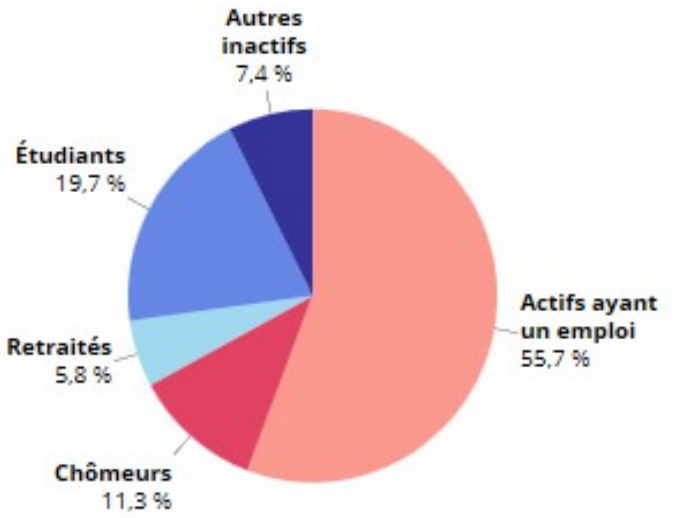
même qu'au regard des 6 autres communes du CISPD puisque Clermont-Ferrand a le revenu disponible médian par unité de consommation le plus faible. De manière corollaire, le taux de pauvreté est plus élevé à Clermont-Ferrand que dans les 6 autres communes, dépassant les 20% en 2013.

Les indicateurs de précarité ainsi que le taux de chômage sont plus importants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans ces quartiers, le revenu médian était de 9 240€ en 2011, soit 8 500€ de moins que le revenu médian de la ville de Clermont-Ferrand et moitié moins que le revenu médian du territoire de Clermont Auvergne Métropole. Parmi les occupants du parc de logement social dans ces quartiers prioritaires, 40% sont des ménages en grande précarité.

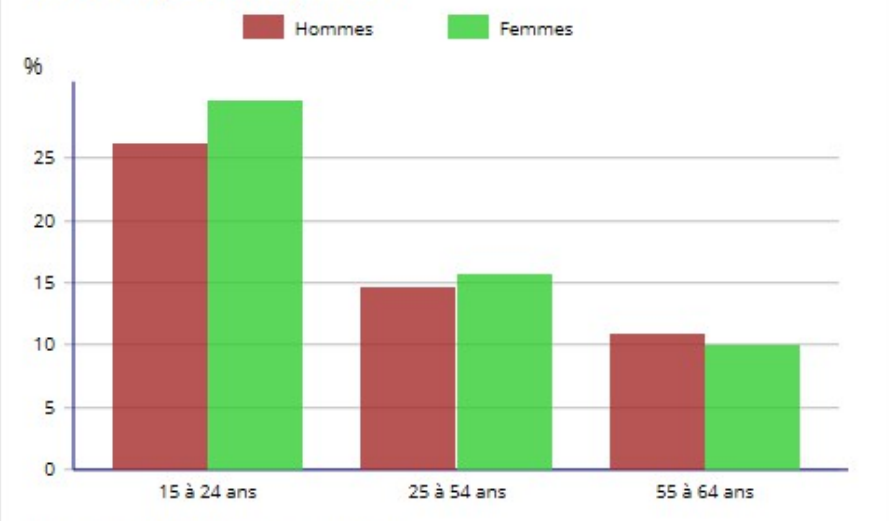
Part des secteurs d'activité économique à Clermont-Ferrand en 2014



A l'image de toutes les autres communes du CISPD, l'activité économique de Clermont-Ferrand est pour près des trois quarts basée sur le commerce, le transport et les services. Cette structure de l'économie locale est comparable à celle que l'on retrouve au niveau national avec une forte tertiarisation de l'économie, *a fortiori* dans les aires urbaines et les villes-centre. Clermont-Ferrand est même la commune du CISPD où ce secteur d'activité est le plus important.



Population de 15 à 64 ans par type d'activité, en 2013



Taux de chômage, en 2013

Clermont-Ferrand a un taux d'activité proche de la moyenne du CISPD (68,3 %) mais présente un taux de chômage des 15-64 ans plus élevé.

A Clermont-Ferrand, en 2014, l'indicateur de concentration d'emploi, qui permet de mesurer l'attractivité économique du territoire (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 181,3 contre 161,8 à l'échelle du CISPD. Plus cet indicateur est élevé, plus le territoire est pourvoyeur d'emplois. A contrario, si le nombre d'emplois dans la zone est inférieur au nombre d'actifs résidant, le territoire est qualifié de résidentiel. Cet indicateur, resté stable entre 2008 et 2014, montre que la ville est restée attractive économiquement, ce qui s'explique par son statut de cœur métropolitain.
Cette dynamique économique se retrouve dans les flux domicile-travail puisque plus de 70% des clermontois travaillent sur la commune.

1.8.3. Logement

Le parc de logement de la ville est majoritairement collectif, à hauteur de 80%, avec une forte part de petits logements. La construction de nouveaux logements est un secteur dynamique avec un taux avoisinant les 5,8%.

La composition du parc de logement est mixte avec 42% de logement en locatif privé et 23% de logement social. La part des résidences principales en 2013 est très importante puisqu'elle est frôle les 88%. 33% des habitants sont propriétaires de leurs logements ce qui est plus faible que dans les autres communes du CISPD.

Le taux de logement sociaux à Clermont-Ferrand est donc deux fois plus élevé que celui du département qui est de 11%. De plus, 33,61% des logements sociaux sont situés dans les quartiers prioritaires de la ville.

Clermont-Ferrand présente une part de logements vacants de 8,9 %. Cette part est dans la moyenne de celles du CISPD et du Puy-de-Dôme qui sont respectivement de 8,99 % et 10,3 %. Mais ce taux reste élevé, pour un secteur urbain, le taux normal de logements vacants se situant entre 5 et 7%.

4 bailleurs sont présents à Clermont-Ferrand : Ophis, Logidôme, Auvergne Habitat et SCIC Habitat.

Concernant le parc social, 37% des demandeurs sont hébergés par un tiers et 11% sont en situation précaire mais la majorité possède déjà un logement trop petit. Les demandeurs sont de deux catégories, soit se sont des personnes isolées et à charge, soit se sont des familles. Concernant l'âge des attributaires, ceux-ci ont le plus souvent entre 26 et 35 ans (32%), tandis que les personnes âgées sont très faiblement représentées. La typologie des logements est en corrélation avec les demandes, les logements de taille importante étant largement représentés au sein du parc social.
Le taux d'attribution d'un logement social est relativement faible à Clermont-Ferrand (24,69 %) comparativement à la moyenne sur l'agglomération clermontoise (31,24%). Le délai d'attribution moyen est important, étant de 9,7 mois. Ce délai est supérieur à celui du département qui est de 8,8 mois mais proche de la moyenne intercommunale.

1.8.4. Diplôme et formation

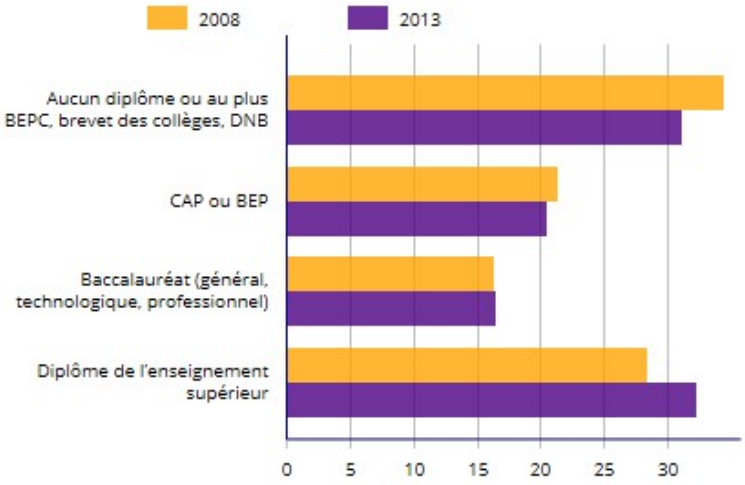
	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	5 414	3 811	70,4	70,4	70,4
6 à 10 ans	6 206	6 117	98,6	98,4	98,8
11 à 14 ans	4 734	4 670	98,6	98,9	98,4
15 à 17 ans	3 917	3 731	95,2	95,9	94,6
18 à 24 ans	26 997	19 668	72,9	69,5	75,9
25 à 29 ans	12 973	2 248	17,3	16,3	18,4
30 ans ou plus	78 033	1 267	1,6	1,7	1,6

Population, scolarisée selon l'âge et le sexe, en 2013

En valeur absolue, les 18-24 ans sont la catégorie scolarisée la plus importante. Ces chiffres croisent les arguments exposés précédemment concernant la concentration des établissements d'enseignements secondaires sur la commune. Logiquement, c'est à Clermont-Ferrand que l'on retrouve le plus de personnes scolarisées.

Comme le montre le graphique présenté ci-dessous, on note une évolution importante du niveau de diplôme le

plus élevé obtenu par la population clermontoise. Entre 2008 et 2013, la proportion de personnes sortant du système scolaire sans diplôme ou avec l'équivalent du brevet des collèges recule, contrairement à celle décrochant un diplôme de l'enseignement supérieur.



Type de diplôme le plus élevé obtenu en pourcentage

1.8.5. Diagnostic de la délinquance, de la médiation et de la prévention

En matière de sécurité publique, Clermont-Ferrand se trouve en zone Police nationale. Une Zone de Sécurité Prioritaire a été définie sur la commune, elle est découpée en 2 parties entre Saint Jacques et Les Vergnes.

En 2016, la politique de prévention de la délinquance et de tranquillité publique de la Ville de Clermont-Ferrand a été revisitée pour aller vers une politique publique centrée sur la proximité avec les habitants et « usagers de la ville » et la présence sur le terrain, dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie quotidien des habitants, de favoriser la dissuasion des actes délinquantiels et réduire le sentiment d'insécurité.
Compte tenu de sa dimension métropolitaine, les moyens alloués à la prévention-tranquillité-sécurité y sont plus conséquents que dans les autres communes membres du CISPD. Clermont-Ferrand a en charge l'animation du partenariat local en matière de prévention et de sécurité, compétence qu'elle assure par l'intermédiaire de sa coordinatrice du CISPD, également en charge de la prévention de la délinquance.
La politique municipale associe étroitement prévention, amélioration du cadre de vie, tranquillité publique et sécurité, elle se traduit donc par un travail quotidien conjoint de plusieurs services permettant une cohérence de l'action municipale : le développement social et urbain qui conduit les actions territoriales et associe les habitants dans tous les quartiers (maisons de quartier), le CCAS mais aussi les services techniques (prévention situationnelle dans les projets d'aménagement urbain, propreté de l'espace public, lutte contre les incivilités) etc.
Clermont-Ferrand dispose également d'une Police municipale de 40 agents aujourd'hui et dont il est prévu d'accroitre les effectifs jusqu'à 50 agents d'ici 2020. La Police municipale clermontoise est non armée et ce dans un souhait d'être au plus près de la population. Elle a été profondément réorganisée en février 2016. Elle se concentre aujourd'hui en priorité sur 3 actions de proximité qui ciblent des secteurs différents dans la ville :

- l'îlotage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers sensibles avec une présence renforcée permettant une connaissance fine des situations.

- Le centre ville et les quartiers résidentiels avec une brigade VTT et une brigade équestre.
- Une présence renforcée dans plusieurs points sensibles de la ville comme les abords de la gare SNCF ou les parcs et jardins.

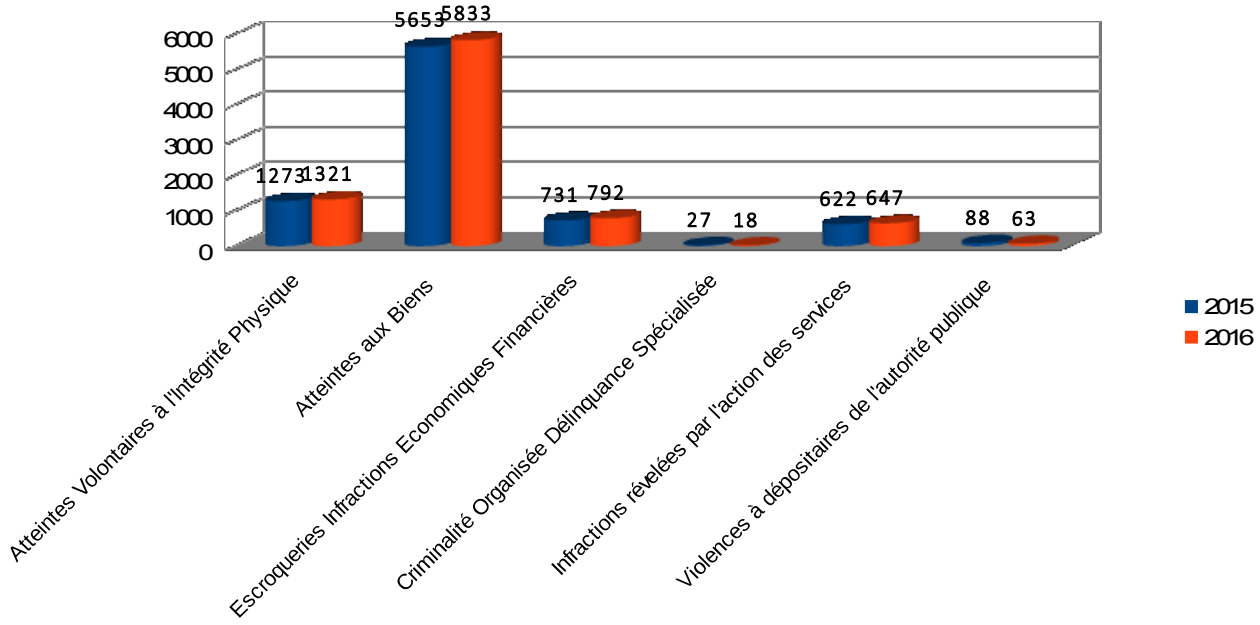
La majorité de leurs missions se concentre sur les interventions liées à la tranquillité publique et la lutte contre les nuisances, l'assistance aux personnes, la sécurisation des abords des écoles, la lutte contre l'occupation abusive du domaine public et le stationnement. La vidéo protection est utilisée comme moyen complémentaire et de constatation (près de 70 caméras déployées dans la ville).
La police municipale mène des actions en milieu scolaire à travers l'éducation routière auprès des classes de CE2 et CM2 mais aussi l'expérimentation d'action de prévention générale à destination des écoliers. Des actions sont également menées en partenariat avec T2Cpour réguler des « points noirs » au niveau des arrêts de transports en commun et notamment aux abords des établissements scolaires.
Depuis 2016, elle contribue à la lutte contre l'insécurité routière avec des contrôles radar effectués dans les secteurs les plus problématiques. Des actions sont aussi menées pour lutter contre les rodéos, trafics et épaves de véhicules, en partenariat avec les bailleurs sociaux par l'enlèvement rapide de tous les véhicules non conformes à la réglementation. Les échanges avec la Police nationale sont hebdomadaires permettant ainsi d'agir directement sur la qualité de vie des habitants.
Concernant les outils de prévention de la délinquance et de la récidive, les travaux d'intérêt général et les travaux non rémunérés (près de 50 personnes accueillies chaque année) sont très utilisés et les transactions pénales et rappel à l'ordre sont amenés à se développer. La police municipale mène aussi des campagnes de prévention des cambriolages et des vols par ruse auprès des particuliers.
Afin de lutter contre les nuisances nocturnes, la Ville de Clermont-Ferrand a mis en place une Charte de la Qualité de la Vie Nocturne et un comité technique de suivi des établissements de nuit, en partenariat avec la Police nationale.

D'autres actions spécifiques de prévention sont mises en place à l'initiative de différents acteurs comme l'Education nationale, le conseil départemental d'accès aux droits, la protection judiciaire de la jeunesse ou des associations sportives.
De manière générale, le partenariat opérationnel, la médiation ainsi que la sensibilisation des publics et des professionnels sont mis en œuvre au quotidien par différents acteurs.

T2C assure des missions de prévention dans les établissements scolaires et a mis en place un important dispositif de médiation dans les bus et tramway.

Les 3 bailleurs sociaux principaux présents sur la commune ont mis en place des dispositifs pérennes de tranquillité résidentielle sur des points ciblés de leur patrimoine situés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'Éducation nationale met en avant des problématiques spécifiques dans les établissements clermontois que sont le trafic et la consommation de stupéfiants et les agressions, physiques ou verbales qui sont plus fréquentes et plus violentes.



Nombre de faits constatés, par catégorie, par la Police nationale, à Clermont-Ferrand

Le nombre de faits enregistrés par la Police nationale à Clermont-Ferrand représente plus de 80% de l'ensemble du CISPD, ce qui s'explique par sa situation de centralité et sa dimension métropolitaine. Les types de faits enregistrés par les services de police sur la ville de Clermont-Ferrand varient selon les quartiers. Dans les grandes tendances, on retrouve plus souvent une délinquance très jeune et de moindre intensité dans les quartiers nord, comparativement aux quartiers sud où l'on trouve une délinquance commise par des personnes plus âgées et sur des faits plus graves. Le centre-ville présente lui une physionomie de la délinquance différente. Lieu où se croisent les plus importants flux de population de la ville, il est de fait le secteur où les plus de faits sont commis. Ceux-ci concernent majoritairement la consommation d'alcool sur la voie publique et ses conséquences, le trafic et la consommation de stupéfiants et les problématiques liées à l'errance sur la voie publique. La délinquance juvénile représentait 16,38% de la délinquance totale en 2015 et 15,65% en 2016.

9.. DURTOL

1.9.1. Contexte démographique

En 2014, Durtol compte 1987 habitants pour une superficie de 4 km², soit une densité de 495 hab./km². Si Durtol n'est pas la plus petite commune du CISPD, elle est à la fois celle qui compte le plus petit nombre d'habitants mais aussi la moins densément peuplée. La population de Durtol représente 1 % de la population totale du CISPD et la superficie de la commune correspond 4,7 % du territoire d'étude.



Répartition de la population par tranche d'âge entre 2009 et 2014

Entre 2009 et 2014, Durtol a connu une très légère croissance démographique. En revanche, comme le montre le graphique ci-dessus la structure de sa population s'est sensiblement modifiée en voyant augmenter le nombre d'habitants de plus de 60 ans contrairement aux plus jeunes. Les 45-59 ans demeurent malgré cette évolution la tranche d'âge la plus nombreuse. On note en complément que ce solde démographique positif est du à une arrivée de nouveaux habitants sur le territoire et non au solde naturel qui lui est négatif. Cette évolution démographique est très proche de celle de la commune voisine de Chamalières.

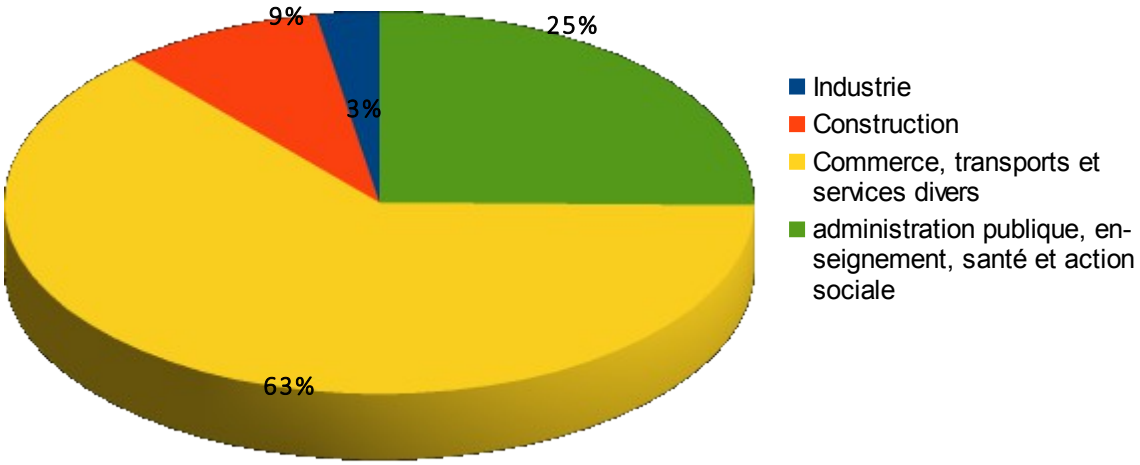
L'indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus - indicateur du niveau de vieillissement de la population) de la ville de Durtol est de 60,3. Plus cet indicateur est bas, plus le vieillissement de la population est prononcé. A titre de comparaison, l'indice de jeunesse sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole est de 88,7. On note donc un vieillissement progressif de la population durtoloise qui s'illustre par le graphique présenté ci-dessus.

1.9.2. Contexte économique

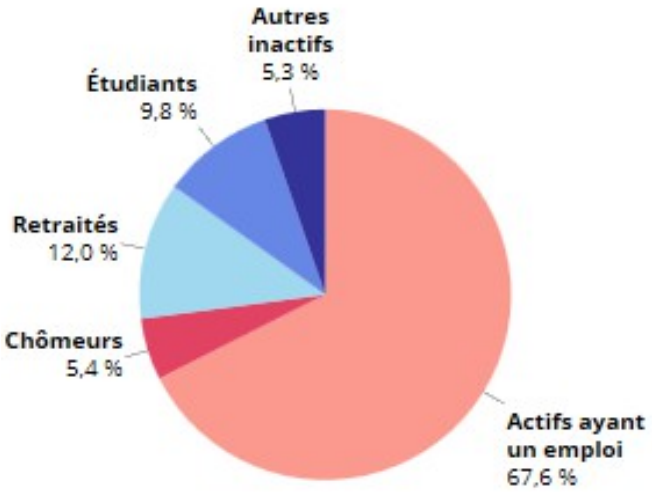
Avec, en 2013, un revenu médian disponible par unité de consommation de 25 125€, la population de Durtol est considérée comme nettement plus favorisée que la population puydômoise (20 491€) de même qu'au regard des 6 autres communes du CISPD puisque Durtol fait partie des 3 communes ayant un revenu médian disponible par unité de consommation supérieur à 25 000€, avec Chamalières et Royat.

Part des secteurs d'actvité économique à Durtol en 2014

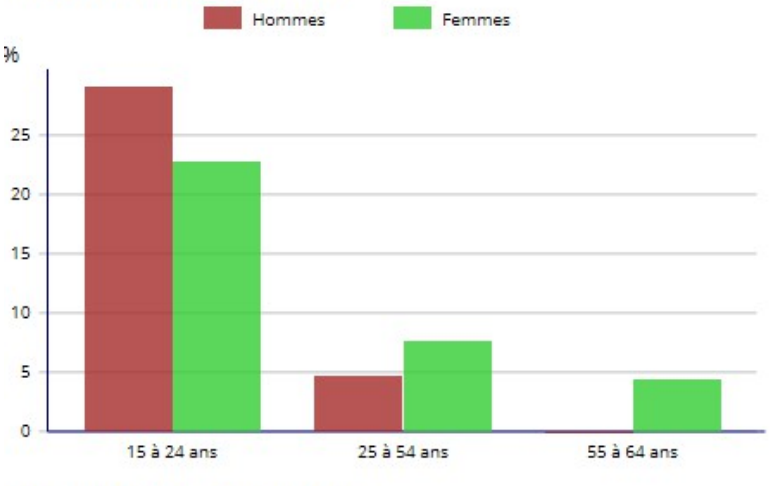
A



l'image de toutes les autres communes du CISPD, l'activité économique de Durtol est pour près des deux tiers basée sur le commerce, le transport et les services. Cette structure de l'économie locale est comparable à celle que l'on retrouve au niveau national avec une forte tertiarisation de l'économie, *a fortiori* dans les aires urbaines. Durtol se distingue néanmoins des 6 autres communes du CISPD par la plus faible part de ce secteur d'activité dans son économie. Par ailleurs, Durtol est aussi la commune du CISPD pour laquelle la part du secteur administration publique, enseignement, santé et action sociale est la plus importante.



Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013



Taux de chômage en 2013

Le taux d'activité des durtolois de 15 à 64 ans est supérieur à la moyenne du CISPD (72,9 % contre 68,3 %) mais avec une part de l'emploi salarié plutôt inférieur à la moyenne du CISPD.

A Durtol, en 2014, l'indicateur de concentration d'emploi, qui permet de mesurer l'attractivité économique du territoire (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 65 contre 161,8 à l'échelle du CISPD. Plus cet indicateur est élevé, plus le territoire est pourvoyeur d'emplois. A contrario, si le nombre d'emplois dans la zone est inférieur au nombre d'actifs résidant, le territoire est qualifié de résidentiel. On note donc que Durtol présente des caractéristiques de ville périphérique résidentielle.
Dans la même perspective, on note que les flux domicile-travail sont très importants pour les durtolois puisque moins de 15 % d'entre eux travaillent dans leur commune.

1.9.3. Logement

Sur la commune de Durtol, le taux de logement individuel est important. Avec un taux de 93,5 %, la part des résidences principales est la plus importante des 7 communes du CISPD. Près de 71% des habitants sont propriétaires de leur logement, ce qui place Durtol nettement au dessus des 6 autres communes sur cet item. 11,8% des durtolois sont locataires de logements sociaux.

La part des logements vacants, sur la commune de Durtol, est une des plus faibles du territoire du CISPD, atteignant à peine les 6%. Elle est aussi inférieure à la celle du territoire du CISPD qui est de 8,99 % et à celle du Puy-de-Dôme qui est de 10,3%. En secteur urbain, le taux normal de logement vacant se situe entre 5 et 7%.

Concernant le parc social, 36% des demandeurs sont hébergés par un tiers et 13% des demandeurs sont en situation précaire mais la majorité possède déjà un logement, celui-ci étant trop petit. Les demandeurs sont de deux catégories, soit se sont des personnes isolées et à charge, soit se sont des familles. Concernant l'âge des attributaires de logements sociaux, ceux-ci ont le plus souvent entre 26 et 35 ans tandis que les personnes âgées sont très faiblement représentées, ce qui correspond au même profil que dans les autres villes du CISPD. Durtol est caractérisée par une typologie particulière des logements sociaux puisqu'on ne trouve sur la commune que des T3 ou T4 (représentant chacun la moitié du parc social).
Le taux d'attribution d'un logement social est très faible à Durtol (4,2 %) comparativement à l'ensemble de

l'agglomération clermontoise (31,2 %). En revanche, le délai d'attribution moyen d'un logement nettement plus faible, étant de 5,3 mois contre 8,8 mois pour l'ensemble du département.

1.9.4. Diplôme et formation

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	74	52	70,6	62,7	81,2
6 à 10 ans	121	121	100,0	100,0	100,0
11 à 14 ans	83	83	100,0	100,0	100,0
15 à 17 ans	60	59	98,3	96,9	100,0
18 à 24 ans	137	84	61,4	59,6	63,4
25 à 29 ans	60	8	13,3	13,7	12,8
30 ans ou plus	1 432	14	1,0	1,1	0,9

Population scolarisée selon l'âge et le sexe

Jusqu'à 17 ans, les taux de scolarisation des différentes tranches d'âge sont équivalents à ceux de l'ensemble du CISPD et correspondent logiquement à la période d'instruction obligatoire. Les étudiants majeurs sont en revanche moins représentés dans la population durtoloise que dans la moyenne du CISPD.

En revanche, Durtol se distingue par un haut niveau moyen de diplôme de sa population. En 2013, plus de 40 % des habitants étaient diplômés de l'enseignement supérieur alors que ça n'est le cas que pour un tiers des habitants des 7 communes du CISPD. Ce chiffre était en augmentation entre 2008 et 2013 alors qu'inversement, le nombre de durtolois sortant du système scolaire sans aucun diplôme ou l'équivalent du brevet des collèges, déjà faible, était en recul sur cette même période.



Type de diplôme le plus élevé obtenu, pour la population non scolarisée de plus de 15 ans

1.9.5. Diagnostic de la délinquance, de la médiation et de la prévention

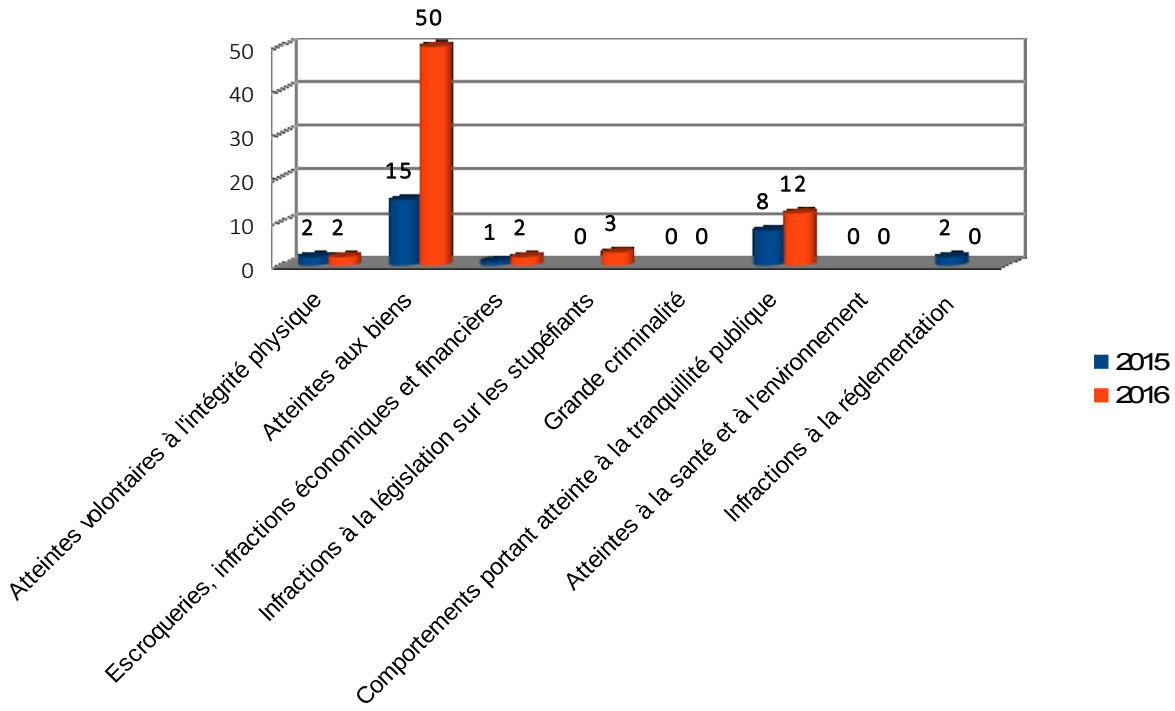
Durtol ne possède pas de Police municipale, ce qui est du à la petite taille de la ville. Par ailleurs, c'est l'unique ville du CISPD qui se situe en zone Gendarmerie nationale.

Des faits ont été remontés par l'Education nationale. Chaque année, le chef d'établissement dépose des plaintes pour cause d'agressions ou d'insultes. Entre les élèves, il existe des expéditions punitives et bagarres. De plus, l'intégration d'élèves venant d'autres établissements créée une ambiance communautariste.

Des actions partenariales ont été mises en place pour répondre à ces problématiques, notamment de bagarres, avec une régulation Gendarmerie nationale/Education nationale. De plus l'équipe mobile de sécurité et les assistants d'éducation interviennent au sein de l'établissement avec le personnel. Il a été instauré la présence d'un correspondant territoriale de prévention de la délinquance, l'intervention d'un référent sûreté et d'un Formateur Relai Anti-drogue.

Problématique récurrente pour les villes périphériques résidentielles dont les habitants travaillent majoritairement à l'extérieur, Durtol est confronté aux cambriolages d'habitations en journée. Avec un taux de cambriolages de 13,06 pour 1000 habitants, Durtol est la commune de la zone gendarmerie la plus exposée à ce phénomène de délinquance.

Voici un diagramme récapitulant l'ensemble des faits constatés par la Gendarmerie Nationale à Durtol



Fait constatés, selon leur catégorie, par les services de la Gendarmerie nationale, à Durtol

NB : Aucune donnée disponible concernant les infractions révélées par l'action des services.

10.. GERZAT

1.10.1. Contexte démographique

En 2014, Gerzat compte 10 487 habitants pour une superficie de 16,3 km², soit une densité de 644 hab./km². Gerzat est la deuxième plus grande commune du CISPD, après Clermont-Ferrand. Elle est aussi la moins densément peuplée, après Durtol. La population de Gerzat représente 5,5 % de la population totale du CISPD alors que la superficie de la commune correspond 19,1 % du territoire d'étude.
Le territoire de Gerzat inclut un quartier dit « en veille » selon la classification de la politique de la ville. Il s'agit du quartier Le Patural-Les Pègues, qui représente 23% de la population de Gerzat.



Répartition de la population de Gerzat par tranche d'âge en 2009 et 2014

Gerzat a connu une légère croissance démographique entre 2008 et 2014. La commune se singularise par la part de la croissance démographique dûe au solde naturel. Alors que toutes les autres communes du CISPD gagnent des habitants par l'arrivée de nouvelles populations, la démographie de Gerzat progresse grâce à un nombre de naissances sur la commune plus élevé que le nombre de décès.
Par ailleurs, Gerzat se distingue par la structure de sa population. Contrairement aux autres communes, les tranches d'âges les plus jeunes représentent une part importante de la population : plus de la moitié des habitants a moins de 45 ans (même si leur part a légèrement décru entre 2009 et 2014).

L'indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus - indicateur du niveau de vieillissement de la population) de la ville de Gerzat est de 106,5. C'est l'indice le plus élevé du CISPD. Plus cet indicateur est bas, plus le vieillissement de la population est prononcé. A titre de comparaison, l'indice de jeunesse sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole est de 88,7. On note donc que la population de Gerzat est jeune, comme l'illustre le graphique présenté ci-dessus.

	2009	2014
Couples avec enfants	42,7 %	42,6 %
Couples sans enfants	43 %	42,1 %

Familles monoparentales	14,4 %	15,3 %

Structure des ménages avec famille selon leur composition, à Gerzat en 2009 et 2014

Gerzat se distingue de la moyenne des communes du CISPD par un taux de couples sans enfant plus faible et un taux de couples avec enfants nettement plus élevé.

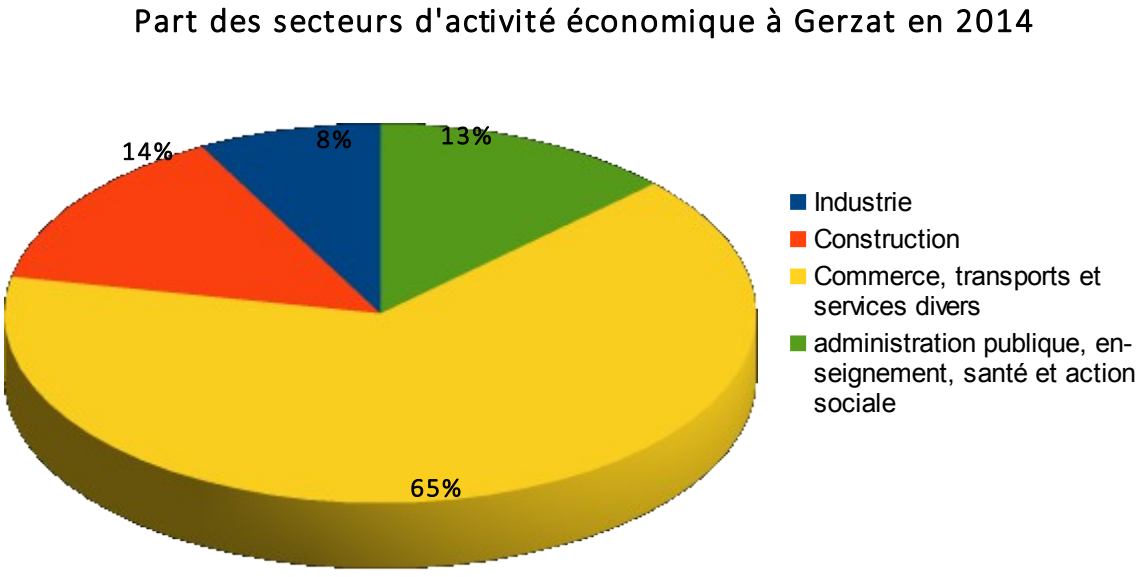
	2008	2013
Aucun enfant	47,1%	49,8%
1 enfant	24,2%	20,7%
2 enfants	21,2%	20,6%
3 enfants	6%	7,3%
4 enfants	1,6%	1,6%

Composition des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

La typologie des familles reste relativement stable entre 2008 et 2013, aucune tendance particulière ne peut être dégagée.

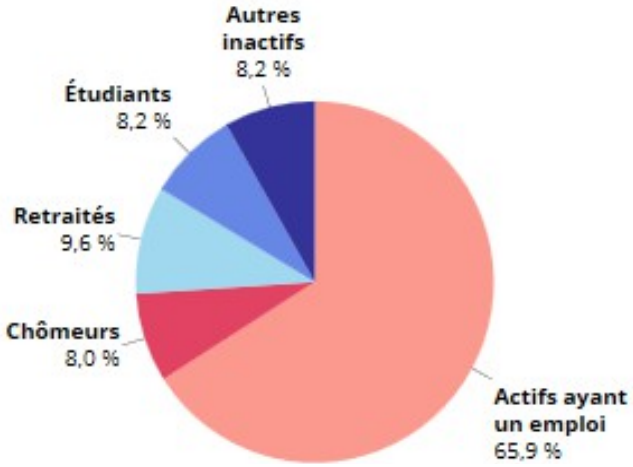
1.10.2. Contexte économique

Avec, en 2013, un revenu médian disponible par unité de consommation de 20 059€, la population de Gerzat se situe au niveau de la moyenne départementale (20 491€) mais plutôt en dessous des autres communes du CISPD puisque seules deux d'entre elles ont un revenu médian disponible par unité de consommation inférieur.

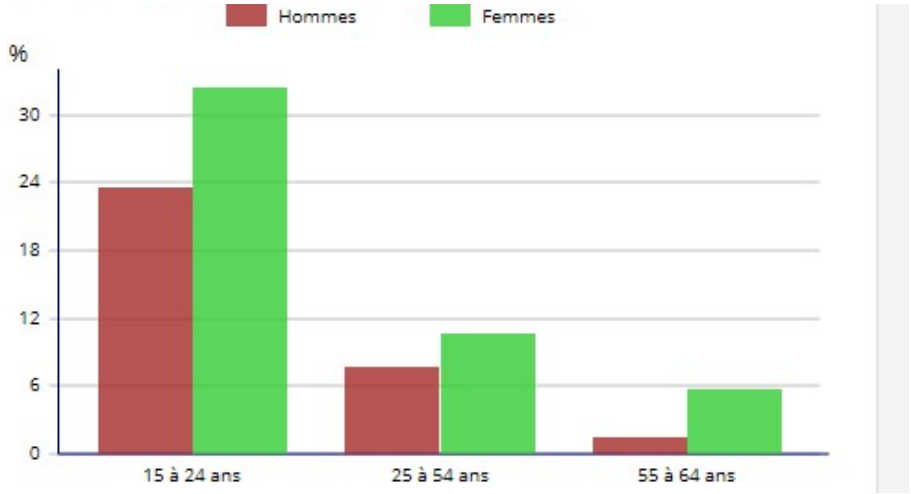


A l'image de toutes les autres communes du CISPD, l'activité économique de Gerzat est pour près des deux tiers basée sur le commerce, le transport et les services. Cette structure de l'économie locale est comparable à celle que l'on retrouve au niveau national avec une forte tertiarisation de l'économie, *a fortiori* dans les aires urbaines. Gerzat

se distingue néanmoins des 6 autres communes du CISPD par la plus forte part de l'agriculture dans son économie, mais aussi la plus forte part de l'industrie.



Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013



Taux de chômage, en 2013

En 2014, Gerzat présente un taux d'activité des 15-64 ans supérieur à la moyenne du CISPD, et donc un taux de chômage plus faible. On note cependant que le chômage touche significativement plus les femmes que les hommes, et ce, toutes tranches d'âge confondues.

A Gerzat, en 2014, l'indicateur de concentration d'emploi, qui permet de mesurer l'attractivité économique du territoire (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 108,6 contre 161,8 à l'échelle du CISPD. Plus cet indicateur est élevé, plus le territoire est pourvoyeur d'emplois. A contrario, si le nombre d'emplois dans la zone est inférieur au nombre d'actifs résidant, le territoire est qualifié de résidentiel. Davantage que l'indice donné pour une année, il est intéressant de noter que celui-ci a significativement progressé depuis 2008, ce qui indique un dynamisme important en termes d'emplois pour la commune.

En revanche, malgré cette dynamique, on note que les flux domicile-travail demeurent importants pour les gerzatois, qui ne sont que 23,5 % à travailler dans la commune contre 57,3 % en moyenne sur le territoire du CISPD.

1.10.3. Logement

Le parc de logement de la ville est composé de 33% de logement collectif et de 92,6% de résidences principales. Sur la commune, 62% des habitants sont propriétaires de leur logement.

Le taux de logements locatifs sociaux est de 18%, ce taux est donc supérieur à celui du département qui est de 11%.

Gerzat présente la part de logements vacants la plus faible puisqu'elle atteint 4,7% contre 8,99% pour le territoire du CISPD et 10,3% pour l'ensemble du département. En secteur urbain, le taux «normal» de logements vacants se situe entre 5 et 7%. Gerzat est donc en dessous de la moyenne.

Pour toutes les catégories de logements confondues, le nombre d'habitations ne cessent d'augmenter sur la commune de Gerzat.

Concernant le parc social, 37% des demandeurs sont hébergés par un tiers et 9% des demandeurs sont en situation précaire mais la majorité possède déjà un logement trop petit. Les demandeurs sont de deux catégories, soit se sont des personnes isolées et à charge, soit se sont des familles. Concernant l'âge des demandeurs, ceux-ci ont le plus souvent entre 26 et 35 ans (40%), tandis que les personnes âgées sont très faiblement représentées. Ceci correspond au profil des demandeurs que l'on retrouve dans toutes les communes du CISPD. On notera la forte proportion de T4 sur la commune de Gerzat, qui représentent près de la moitié des logements sociaux.
A Gerzat, le taux d'attribution d'un logement social (46,88%) est plus élevé qu'en moyenne dans l'agglomération clermontoise (31,24%). En revanche, le délai d'attribution moyen est plus important qu'au niveau départemental : 9,9 mois à Gerzat contre 8,8 mois dans le département.

1.10.4. Diplôme et formation

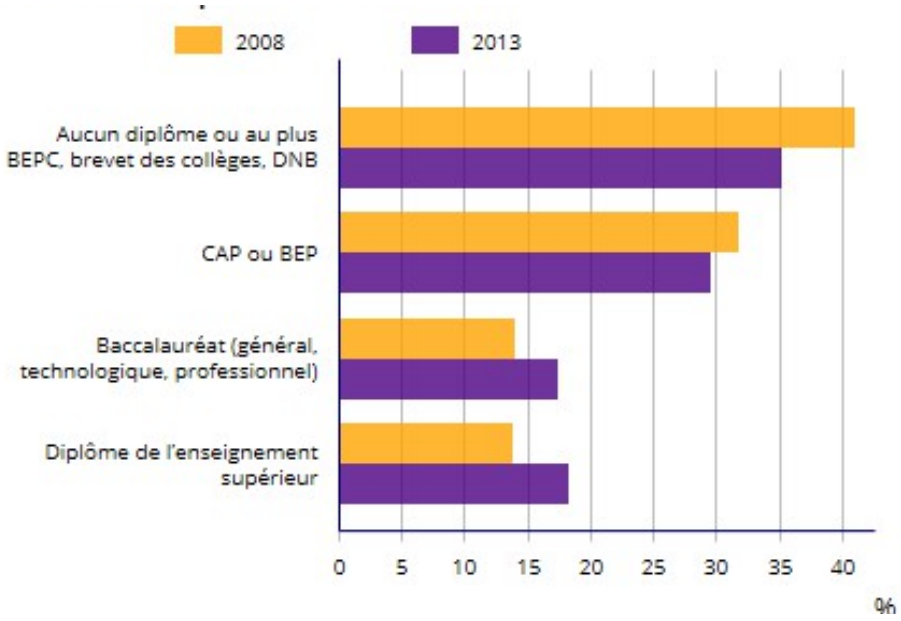
	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	504	341	67,7	61,7	72,8
6 à 10 ans	687	668	97,3	97,9	96,8
11 à 14 ans	587	577	98,1	99,0	97,3
15 à 17 ans	377	337	89,3	90,3	88,2
18 à 24 ans	848	361	42,6	44,4	40,9
25 à 29 ans	638	20	3,2	1,3	5,1
30 ans ou plus	6 552	37	0,6	0,6	0,5

Répartition de la population scolarisée par tranche d'âge en 2013

Jusqu'à 17 ans, les taux de scolarisation des différentes tranches d'âge sont équivalents à ceux de l'ensemble du CISPD et correspondent logiquement à la période d'instruction obligatoire. Les étudiants majeurs sont en revanche

moins représentés dans la population gerzatoise que dans la moyenne du CISPD.

En revanche, Gerzat se distingue par un faible niveau moyen de diplôme de sa population. En 2013, plus de 40 % des habitants n'avait aucun diplôme ou l'équivalent du brevet des collèges alors que ça n'est le cas que pour moins de 30 % des habitants des 7 communes du CISPD. Ce chiffre était néanmoins en baisse entre 2008 et 2013 alors qu'inversement, le nombre de gerzatois sortant du système scolaire avec le bac ou un diplôme de l'enseignement supérieur était en hausse sur cette même période.



Type de diplôme le plus élevé obtenu, pour la population non scolarisée de plus de 15 ans

1.10.5. Diagnostic de la délinquance, de la médiation et de la prévention

Gerzat est composé d'un quartier dit «en veille » selon la classification de la politique de la ville. Il s'agit du quartier Le Patural - Les Pègues.
Gerzat est une ville située en zone Police nationale.

Gerzat dispose d'une Police municipale composée de 5 agents. Depuis janvier 2015, la Police municipale patrouille en soirée. La Police municipale de Gerzat concentre ses activités sur la surveillance générale, la police de la route au travers des contrôles routiers, la prévention routière dans les écoles et la police de proximité à travers un contact avec les commerçants de la ville.

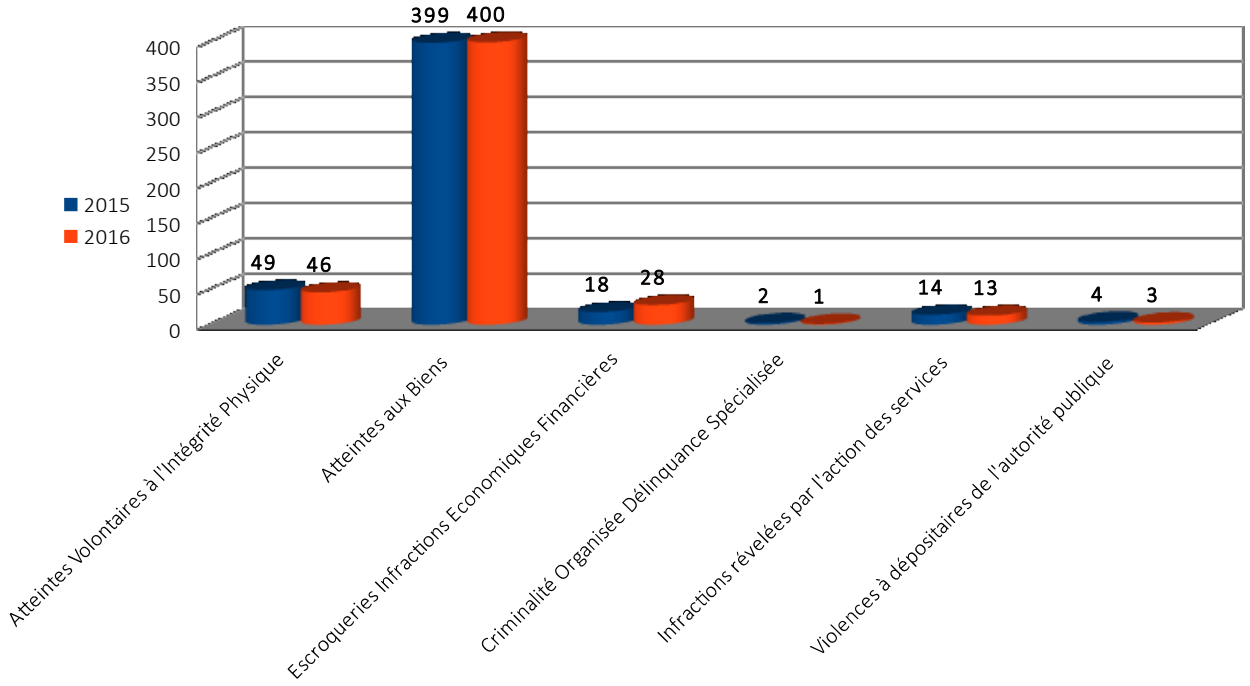
La vidéo protection existe sur le territoire de la commune, tout comme l'opération tranquillité vacances. Le dispositif participation citoyenne est actuellement un projet en cours de réalisation.

Le maire utilise le rappel à l'ordre mais uniquement pour les mineurs en présence de leurs parents. L'objectif est de leur rappeler leurs droits et devoirs.

Concernant les faits constatés par la Police nationale, plusieurs types de problématiques sont récurrents à Gerzat :

les nuisances et infractions dues aux regroupements en centre-ville, les rodéos, les cambriolages résidentiels et les dégradations de biens. Le taux de délinquance juvénile sur le territoire de Gerzat est resté stable entre 2015 (28,45%) et 2016 (28,33).

L'Education nationale ne met pas en avant de problématique majeure mais informe qu'il y a naissance ou entretien de conflits nés via les réseaux sociaux, qui trouvent un prolongement à l'intérieur de l'établissement et qui entraînent des réactions ou interventions intempestives de la part des parents des élèves protagonistes.

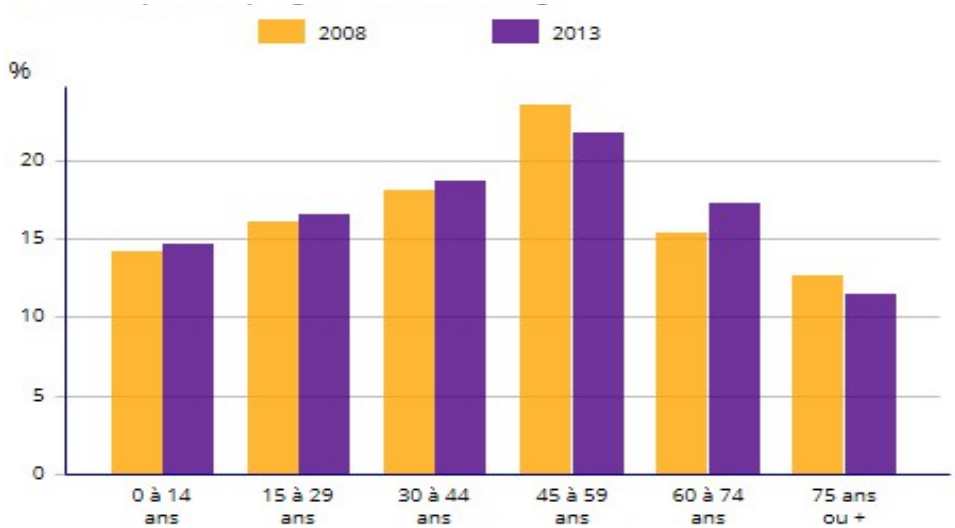


Faits enregistrés par la Police nationale, à Gerzat, selon leur catégorie

11.. ROYAT

1.11.1. Contexte démographique

En 2014, Royat compte 4 787 habitants pour une superficie de 6,6 km², soit une densité de 723 hab./km². La population de Royat représente 2,5 % de la population totale du CISPD alors que la superficie de la commune correspond 7,7 % du territoire d'étude.



Répartition de la population par tranche d'âge entre 2008 et 2013

Royat a connu une très forte croissance démographique entre 2008 et 2014. Elle a vu sa population augmenter de plus de 8%, ce qui est de loin la plus forte progression du CISPD. Cependant, cette très forte croissance est due à l'arrivée massive de nouvelles populations puisque le solde naturel sur cette période est négatif sur la commune.
On notera par ailleurs la baisse de la part des 45-59 ans, qui restent néanmoins la tranche d'âge la plus représentée au sein de la population de Royat. On remarquera aussi la hausse sensible de la part des 60-74 ans sur la période.

L'indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus - indicateur du niveau de vieillissement de la population) de la ville de Gerzat est de 70,9. Plus cet indicateur est bas, plus le vieillissement de la population est prononcé. A titre de comparaison, l'indice de jeunesse sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole est de 88,7. On note donc un vieillissement progressif de la population royataise.

Royat se distingue de la moyenne des communes du CISPD par la composition de ses ménages : on y trouve moins de ménages composés d'une personne seule et donc davantage de ménages avec famille. Parmi ceux-ci, on trouve davantage de couples (avec ou sans enfants) et nettement moins de familles monoparentales qu'en moyenne dans les 6 autres communes. Cette tendance se vérifie malgré l'évolution qu'a connue Royat entre 2009 et 2014, notamment l'augmentation de la part des familles monoparentales, comme le montre le tableau ci-dessous.

	2009	2014
Couples sans enfants	52,7 %	50,2 %
Couples avec enfants	37,9 %	37,3 %
Familles monoparentales	9,4 %	12,5 %

Composition des ménages avec famille, à Royat en 2009 et 2014

	2009	2014
Aucun enfant	57,4 %	53,2 %
1 enfant	16,8 %	21 %
2 enfants	20,5 %	18,8 %
3 enfants	3,7 %	5,9 %

4 enfants ou plus	1,7 %	1,2 %

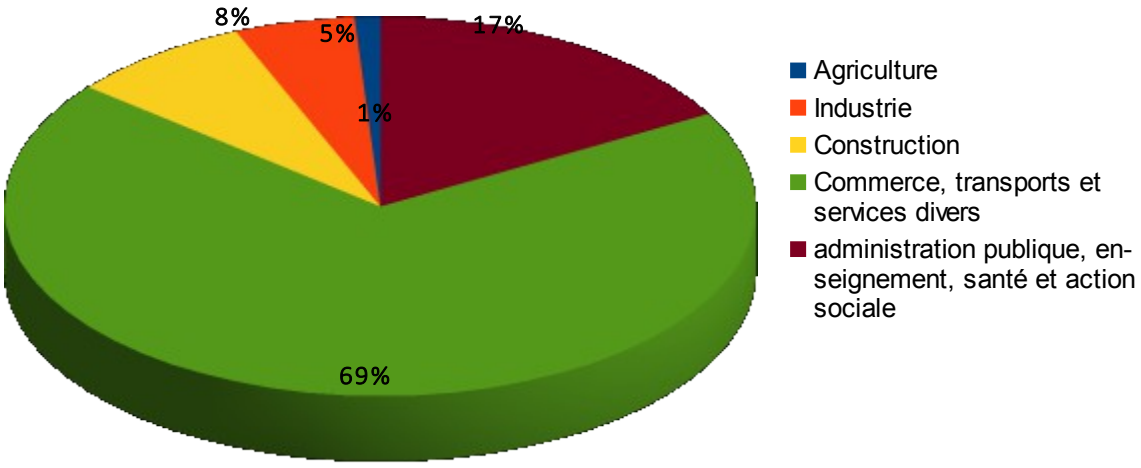
Composition des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Ce tableau nous permet de retrouver la baisse significative de la part des couples sans enfant sur la période 2009-2014. On notera aussi la hausse significative de la part des couples avec 1 enfant et, de manière plus modérée, celle des couples avec 3 enfants.

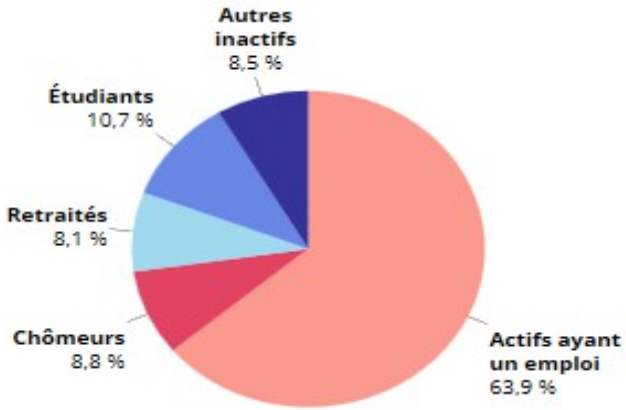
1.11.2. Contexte économique

Avec, en 2013, un revenu médian disponible par unité de consommation de 25 679€, la population de Royat se situe nettement au dessus de la moyenne départementale (20 491€) et est par ailleurs la deuxième commune du CISPD au regard de cet indicateur, juste derrière Chamalières.

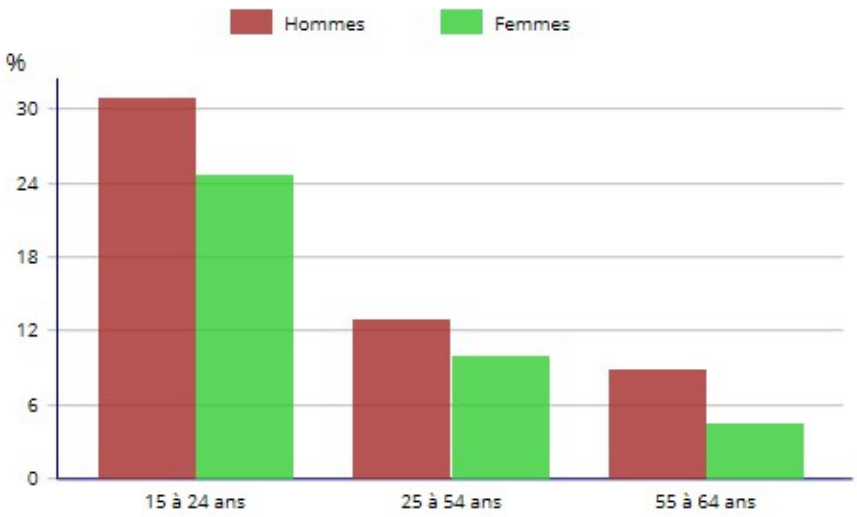
Part des secteurs d'activité économique à Royat en 2014



A l'image de toutes les autres communes du CISPD, l'activité économique de Royat est pour plus des deux tiers basée sur le commerce, le transport et les services. Cette structure de l'économie locale est comparable à celle que l'on retrouve au niveau national avec une forte tertiarisation de l'économie, *a fortiori* dans les aires urbaines. En termes de part des secteurs d'activité dans l'économie, Royat se situe dans la moyenne des autres communes du CISPD.



Population des 15-64 ans par type d'activité à Royat en 2013



Taux de chômage par tranche d'âge à Royat en 2013

En 2014, Royat présente un taux d'activité des 15-64 ans plutôt bas par rapport à la moyenne des communes du CISPD. Seules Aubière et Clermont-Ferrand – villes étudiantes – présentent un taux d'activité inférieur. Par ailleurs, Royat présente la plus faible part d'emploi salarié parmi les communes du CISPD.

A Royat, en 2014, l'indicateur de concentration d'emploi, qui permet de mesurer l'attractivité économique du territoire (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 48 contre 161,8 à l'échelle du CISPD. Plus cet indicateur est élevé, plus le territoire est pourvoyeur d'emplois. A contrario, si le nombre d'emplois dans la zone est inférieur au nombre d'actifs résidant, le territoire est qualifié de résidentiel. Royat présente le plus faible indicateur de concentration d'emploi du territoire du CISPD, elle est donc la commune la plus résidentielle.
Corollaire du précédent constat, les flux domicile-travail sont très importants entre Royat et les autres communes puisque seuls 15 % des royatais travaillent dans la commune contre 57,3 % en moyenne sur le territoire du CISPD. C'est, avec Durtol, le plus faible taux des 7 communes.

1.11.3. Logement

A Royat, en 2014, 54,9 % des habitants étaient propriétaires de leur logement et 9,9 % des ménages étaient locataires de logement sociaux. Royat témoigne également d'un dynamisme au niveau des transactions dans l'habitat ancien, ce qui est une similitude supplémentaire avec la ville de Chamalières. En revanche, Royat présente le plus faible taux de résidences principales des 7 communes du CISPD, et donc, le plus fort taux de résidences

secondaires.

Royat est la commune du CISPD qui présente le plus fort taux de logements vacants, soit 14,5% contre 10,3% pour l'ensemble du département et 8,99% pour le territoire du CISPD. En secteur urbain, le taux normal de logements vacants se situe entre 5 et 7%. Royat est donc largement en dessus de la moyenne

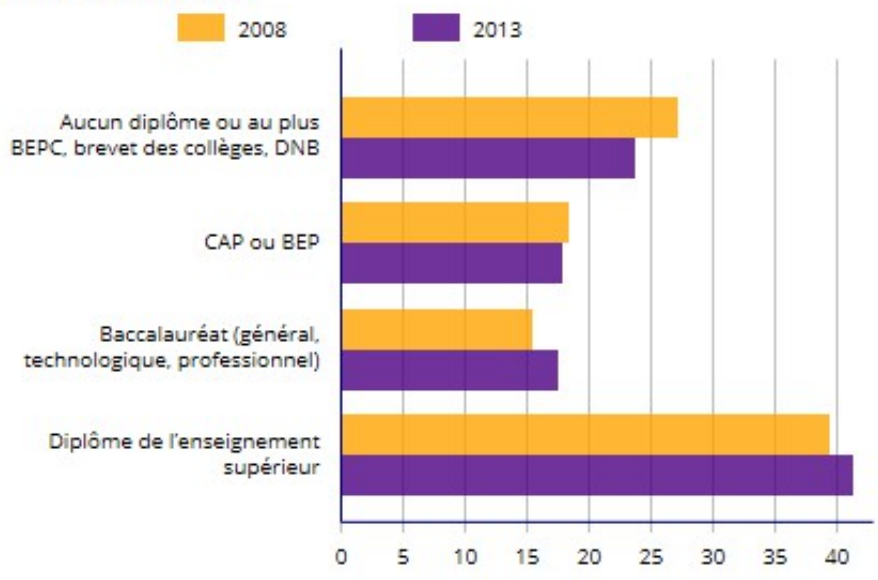
Concernant le parc social, 37% des demandeurs sont hébergés par un tiers et 11% des demandeurs sont en situation précaire mais la majorité possède déjà un logement, qui s'avère trop petit. Les demandeurs sont de deux catégories, soit se sont des personnes isolées et à charge, soit se sont des familles. Concernant l'âge des attributaires, ceux-ci ont majoritairement entre 26-35 ans (34%) et 36-45 ans (32%). Les logements sont très majoritairement de taille intermédiaire (T3 et T4 à plus de 80%).
Le taux d'attribution d'un logement social est très faible à Royat (4,38%) comparativement à la moyenne de l'agglomération clermontoise (31,24%). En revanche, le délai d'attribution moyen est plus faible (6,2 mois) qu'au niveau départemental (8,8 mois).

1.11.4. Diplôme et formation

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	173	124	71,8	73,2	70,5
6 à 10 ans	227	225	99,1	99,2	99,1
11 à 14 ans	195	194	99,5	100,0	99,0
15 à 17 ans	169	166	98,3	97,8	98,8
18 à 24 ans	359	211	58,9	59,7	58,0
25 à 29 ans	247	26	10,7	8,2	13,1
30 ans ou plus	3 230	30	0,9	1,0	0,9

Population scolarisée, selon l'âge et le sexe, en 2013

Jusqu'à 17 ans, les taux de scolarisation des différentes tranches d'âge sont équivalents à ceux de l'ensemble du CISPD et correspondent logiquement à la période d'instruction obligatoire. Les étudiants majeurs sont en revanche moins représentés dans la population royataise que dans la moyenne du CISPD.



Type de diplôme le plus élevé obtenu par la population de plus de 15 ans non scolarisée, en 2008 et 2113

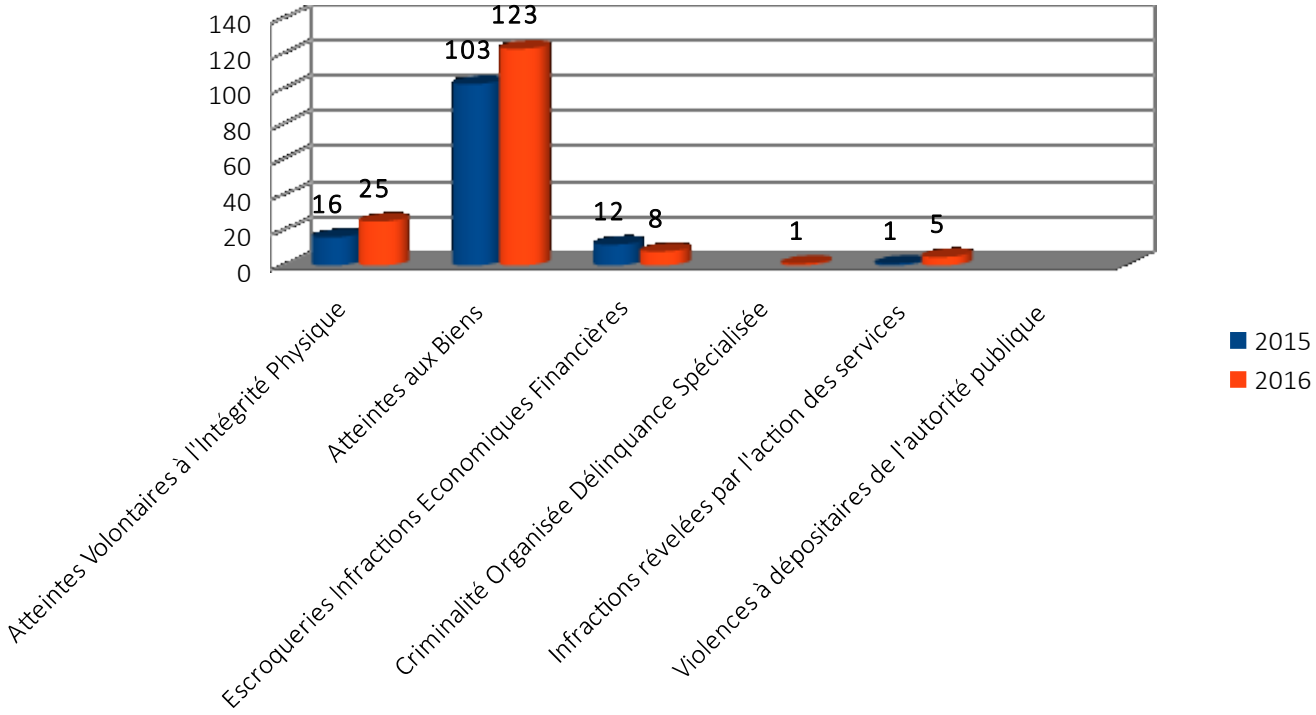
En revanche, Durtol se distingue par un haut niveau moyen de diplôme de sa population. En 2013, plus de 40 % des habitants étaient diplômés de l'enseignement supérieur alors que ça n'est le cas que pour un tiers des habitants des 7 communes du CISPD. Ce chiffre était en augmentation entre 2008 et 2013 alors qu'inversement, le nombre de royatais sortant du système scolaire sans aucun diplôme ou l'équivalent du brevet des collèges, déjà faible, était en recul sur cette même période.

1.11.5. Diagnostic de la délinquance, de la médiation et de la prévention

Royat est une des six communes du CISPD faisant partie de la zone Police nationale. Elle dispose d'une Police municipale composée de 4 agents armés. La Ville a également mis en place l'action « s*éniors au volant »*. Il faut aussi noter que la mise en place du système de vidéo protection ainsi que du dispositif Voisins Vigilants sont prévus courant 2017. L'objectif ici est de contrer les runs et rassurer les habitants.

On constate des problèmes liés à la circulation avec des stationnements sauvages et une vitesse de circulation excessive. Une partie de la population est aussi précarisée. Les cambriolages et les problèmes liés à la délinquance des mineurs existent également. Le taux de délinquance juvénile sur le territoire de Royat était de 8,33% en 2015 contre 37,04 % en 2016. Cette forte évolution doit cependant être nuancé par le faible nombre de cas, dont les variations en valeur absolue impactent fortement les statistiques.

Des actions combinées de prévention sont réalisées dans les collèges sur les communes de Chamalières et Royat. Elles sont réalisées à l'initiative de l'Education nationale et prennent la forme d'une échelle de sanctions. Il existe aussi de la prévention routière dans les écoles et un arrêté municipal anti-alcool sur la voie publique.



Faits enregistrés par la Police nationale, à Royat, en 2015 et 2016

2EME PARTIE :

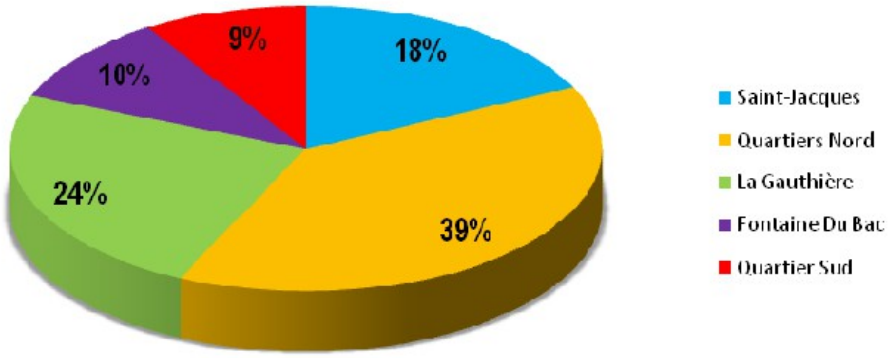
DIAGNOSTIC SOCIAL ET DE LA DELINQUANCE

2. DIAGNOSTIC SOCIAL

1.1. Quartiers prioritaires

Les Quartiers Politique de la Ville ainsi que les territoires dits «en veille » ont été mis en place suite à la nouvelle géographie prioritaire. Cette nouvelle carte fait suite à la loi de programmation pour la ville et cohésion urbaine du 21 février 2014. Pour ces quartiers, les objectifs sont multiples : renforcer la cohésion sociale, favoriser le développement économique et l'emploi, améliorer le cadre de vie et favoriser le renouvellement urbain. La priorité est la lutte contre les ségrégations urbaines et sociales.
La participation des habitants fait l'objet d'une attention particulière grâce à la création d'un collège représentant les habitants et les associations de proximité de quartier. Cette stratégie globale a notamment été expérimentée à travers des projets tels que le prolongement de la ligne du tramway, la création de zones de circulation apaisée et la mise en place de la tarification sociale pour les transports en commun. Cependant, une différence existe entre les Quartiers de la Politique de la Ville et les territoires dits « en veille » Ce sont des quartiers anciennement classés en tant que Zone Urbaine Sensibles, qui n'entrent pas, du fait de leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques, dans la nouvelle géographie prioritaire.

Le territoire du CISPD compte 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville, tous situés sur la commune de Clermont-Ferrand : Les quartiers nord, La Gauthière, Saint-Jacques et Fontaine du Bac.
On compte aussi 2 « territoires en veille » : Le Breuil-Les Chapelles à Aulnat et Le Patural-Les Pègues à Gerzat.



Poids de chaque quartier parmi l'ensemble de la population couverte

Source : Contrat de ville, agglomération clermontoise, CAHIER 1, diagnostic partagé
Note : le quartier su, situé sur la commune de Cournon d'Auvergne, ne fait pas partie du territoire du CISPD

1.2. Insertion et accompagnement

Les CCAS assurent un travail important autour de l'aide sociale légale et facultative qu'ils offrent aux personnes en difficultés (mais aussi aux séniors et personnes en situation de handicap), l'action sociale qu'ils mettent en œuvre et l'animation des activités sociales qu'ils proposent. En fonction des communes et de la politique sociale décidée par les élus, les CCAS peuvent proposer des structures d'hébergement, des dispositifs en faveur du logement, de structures d'accueil destinées à des publics spécifiques, des aides facultatives à destination des publics en difficultés…

L'association AVEC réalise une prise en charge pluridisciplinaire des personnes victimes d'infractions pénales. Son objectif est d'accompagner les victimes, lutter contre leur isolement, faire reconnaître la victime dans ses droits, apaiser les conflits et diminuer le sentiment d'insécurité. L'association accueille toutes les personnes victimes, les informe sur leurs droits et procédures et la manière de les faire valoir. Elle oriente les victimes, le cas échéant, sur les professionnels compétents (avocats, médecins...) et les accompagne tout au long de la procédure. L'association travaille en partenariat avec les bailleurs pour le relogement des femmes victimes de violences. En complément des missions de base, elle reçoit des missions spécifiques par le Parquet, missions pour les violences intrafamiliales ; elle intervient au sein de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale et elle réalise des missions d'administrateur Ad Hoc pour les mineurs victimes.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation assure le contrôle et le suivi des personnes placées sous main de justice. Afin de prévenir la récidive et de favoriser la réinsertion des personnes condamnées, le SPIP concourt à l'individualisation des peines privatives de liberté et à la préparation des décisions de justice à caractère pénal. Il s'appuie sur la spécificité et le savoir-faire des institutions locales et des associations en matière d'accès aux soins, à l'hébergement, à la formation et à l'emploi, aux droits des personnes en grande difficulté qui constituent la majorité du public pris en charge.

L'insertion et l'accompagnement des personnes suivies en établissement psychiatrique

L'hôpital Sainte Marie assure le suivi et l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiatriques. Il souligne que les pathologies psychiatriques peuvent être liées à la consommation de substances parfois illicites et donc, de fait, faire basculer les patients dans une forme de délinquance (consommation de stupéfiants) mais met en garde contre l'association trop systématique entre troubles de la santé mentale et délinquance.

1.3. Prévention et médiation

L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent (ADSEA) intervient en prévention spécialisée sur certains quartiers de la commune de Clermont-Ferrand : Saint Jacques, Champratel, Croix-de-Neyrat, la Gauthière, les Vergnes et le centre-ville.

L'ADSEA conduit des actions éducatives en direction des enfants et adolescents, mais aussi, par extension, en direction des jeunes adultes et des familles qui à un moment de leur existence, sont ou risquent de se trouver en situation familiale ou sociale difficile, en voie de marginalisation ou d'exclusion, ou en danger.

Les équipes éducatives mettent en avant un recul global de la place de l'adulte et un nombre croissant de situations dans lesquelles les enfants se retrouvent, très jeunes, en manque de repères.

Les équipes témoignent aussi de problématiques particulières, notamment sur des problématiques liées au

communautarisme, mais aussi aux trafics de stupéfiants et aux trafics d'armes.
Les éducateurs se retrouvent de plus en plus confrontés à des phénomènes de paupérisation, des situations de plus en plus fréquentes d'insalubrité dans le logement mais aussi de manque accompagnement social des familles qui le nécessitent.
L'ADSEA déplore des moyens trop peu efficaces car trop dispersés et employés aujourd'hui dans une logique de saupoudrage.

La T2C réalise plusieurs actions de prévention, de façon multiples et vers divers acteurs. Elle réalise des actions de prévention avec le CDAD, l'association ASM omnisport et le Conseil Départemental. Elle intervient lors de stages de citoyenneté et auprès de classes de collège (6ème). Elle accueille aussi des personnes devant effectuer des travaux d'intérêt général ou des travaux non rémunérés. Des partenariats ont été mis en place, notamment avec l'Education nationale et la Police nationale. L'objectif du partenariat avec la Police nationale est de travailler sur les dépôts de plainte, la réactivité, la participation de la T2C à la formation initiale de la Police nationale ou à la formation de la Police nationale dans les bus et tram, la coordination lors d'événements et l'échange d'informations
Par ailleurs, la majorité des véhicules sont équipés de vidéoprotection et T2C a développé ces dernières années un important service de médiation en interne. Des équipes de médiateurs sont déployés sur le réseau de transport principalement en soirée mais aussi lors de grands évènements engendrant une forte fréquentation des transports en commun.

Les bailleurs sociaux jouent également un rôle dans ce domaine.
Ils réalisent des *actions de médiation et de prévention dans un objectif de tranquillité résidentielle*.
Ainsi, Logidôme a mis en place un dispositif de tranquillité résidentielle (Acti'cité) sur une partie de son patrimoine situé dans le quartier Saint Jacques à Clermont-Ferrand.
De la même manière, Auvergne Habitat réalise des opérations de médiation plus ponctuelles à Champratel ainsi qu'à la Gauthière.
Enfin, Auvergne Habitat et Ophis ont mis en place un dispositif interbailleur de médiation à Croix de Neyrat. Le dispositif est opérationnel depuis le 14 février 2017.

La prévention des troubles à la tranquillité résidentielle est une mission constante des personnels de proximité comme les gardiens mais également des personnels des agences réparties sur le territoire. Auvergne Habitat précise également que la mission Tranquillité résidentielle est très sollicitée par les partenaires et les locataires. Ces derniers ressentent un sentiment d'insécurité qu'il est nécessaire d'objectiver.

Des moyens ont également été engagés par le bailleur, Auvergne Habitat :

- présence de proximité pour améliorer la réactivité
- mise en place de moyens de sécurité passifs (vidéos, contrôle d'accès), sécurisation de l'accès des containers, des toits, des caves et des locaux communs, signalements + mains courantes
- formation du personnel en gestion de conflits
- création d'un poste référents tranquillité résidentielle

En plus des différentes obligations institutionnelles, certaines communes du CISPD réalisent des actions de prévention et de médiation dans les établissements scolaires, spécifiquement dans les écoles, collèges et lycées. Plus précisément ces actions ont été mises en place à Clermont Ferrand, Aubière, Durtol, Chamalières et Royat.

3. DIAGNOSTIC DE LA DÉLINQUANCE

L'élaboration de ce diagnostic intervient en parallèle de la mise en place de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Une des premières étapes nécessaires à l'élaboration de ces différents outils est la réalisation d'entretiens individuels auprès de tous les membres du CISPD. Ce diagnostic à permis l'élaboration, entre autre, d'un diagnostic général et d'une mise en exergue d'enjeux transversaux et de problématiques communes à tous les acteurs du CISPD.

Les 8 enjeux transversaux sont les suivants :

- Améliorer la connaissance entre les acteurs du champ de la prévention et de la sécurité
- Améliorer la communication entre les acteurs du champ de la prévention et de la sécurité
- Lutter contre le repli communautaire
- Agir pour la réinsertion
- Replacer l'adulte dans son rôle
- Renforcer le partenariat opérationnel
- Rendre visible la présence des institutions
- Lutter contre le sentiment d'insécurité, d'impunité et d'impuissance

Les 5 problématiques communes à tous les acteurs du CISPD sont les suivantes :

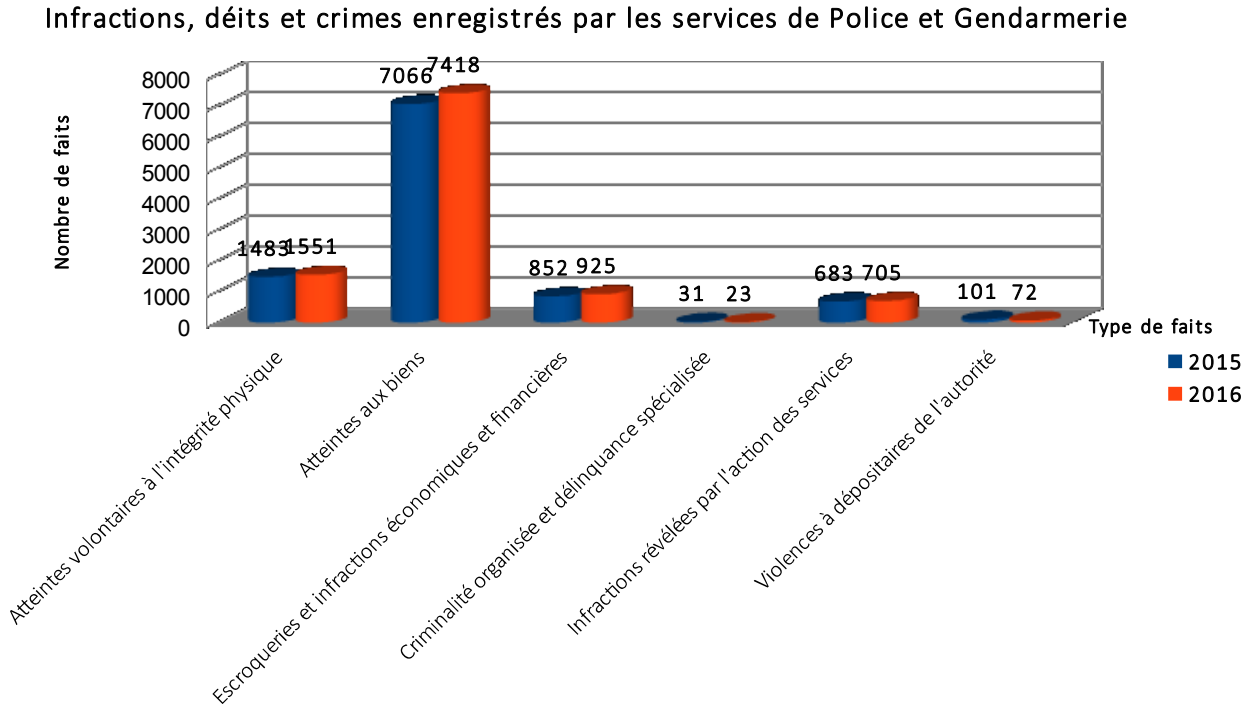
- *Espace public* : Sentiment d'insécurité, trafic de stupéfiants, occupation agressive de l'espace public, présence de jeunes mineurs dans/autour de ces groupes, légères dégradation des biens publics et incivilités, incidence de ces dysfonctionnements sur les commerces de proximité
- *Violences intrafamiliales :* Difficultés des professionnels de terrain à savoir repérer les victimes, méconnaissance des professionnels non spécialisés concernant les démarches à suivre en cas de confrontation à ces situations et les structures à contacter
- *Cambriolages* : Quartiers résidentiels fortement touchés par le phénomène, Commerces de proximité et commerces/entreprises de zones d'activité aussi concernés
- *Sécurité des transports en commun et liée à la circulation :* Atteintes aux personnels et aux véhicules (bus et tram), Personnes alcoolisées (notamment des étudiants) dans les bus et les trams, circulation de vélos, quads, motos sur la plateforme du tram, circulation abusive de 2 roues dans certains quartiers, Jeux dangereux sur les véhicules roulants, Rodéos / runs
- *Tranquillité résidentielle et adresses sensibles :* Nuisances sonores / bruits de voisinage, occupations et dégradations des parties communes, stationnement abusif (véhicules ventouses, épaves, véhicules incendiés)

1.1. Acteurs de la sécurité publique et civile sur le territoire du CISPD

Le territoire du CISPD est à cheval sur la zone Gendarmerie nationale, pour la ville de Durtol, et sur la zone Police nationale pour les six autres villes du CISPD ; Aubière, Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Gerzat et Royat.

Police nationale et Gendarmerie nationale ont mis en avant les problématiques de tapages, de trafic de stupéfiants, d'occupation abusive de l'espace public et d'un mouvement récent de repli communautaire ; avec une accentuation des trois derniers phénomènes à Croix de Neyrat. La prévention de la délinquance doit être prise en compte. Il existe également des dégradations de véhicules ainsi que des problématiques liées aux violences intrafamiliales.

Le graphique suivant permet de présenter l'évolution du nombre de faits en fonction du type de chacun, entre 2015 et 2016[9].

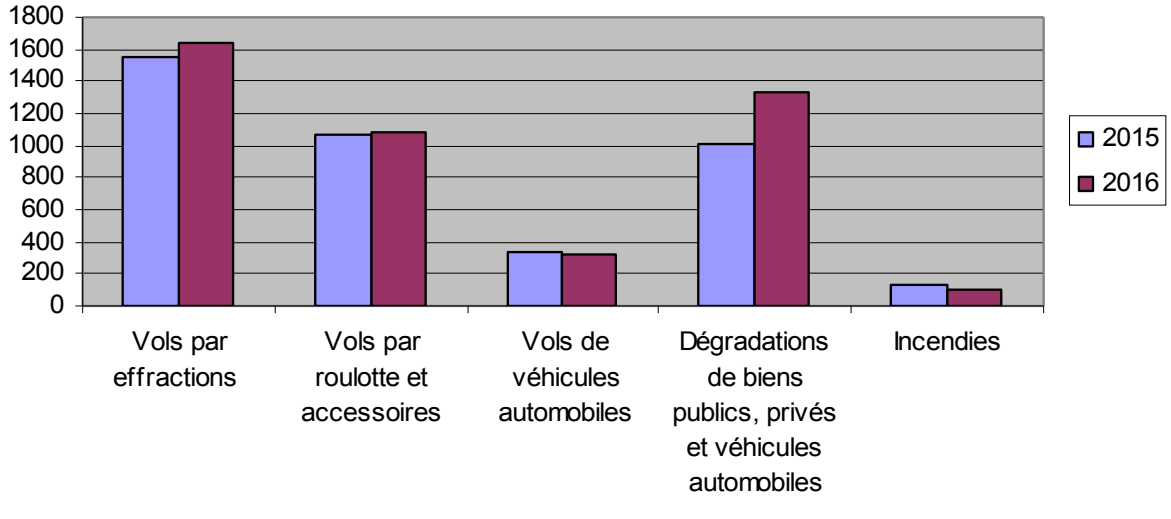


Avec un taux de 69,2% en 2015 et de 69,4% en 2016, les atteintes aux biens constituent la problématique principale de sécurité rencontrée par les communes du CISPD.

Les Atteintes Volontaires aux Personnes (ou AVIP) quant à elles, sont en deuxième position avec un taux de 14,5% en 2015 et 2016.

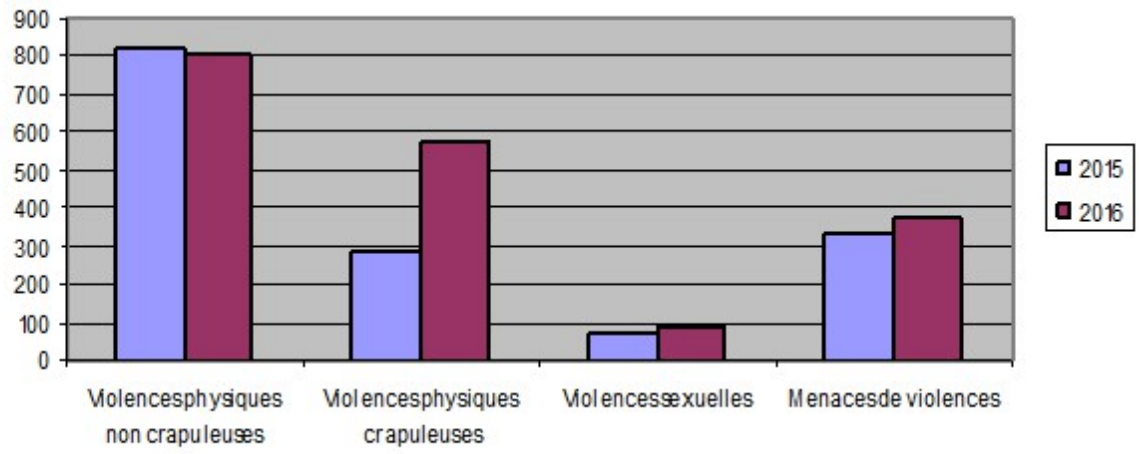
Il parait intéressant de regarder plus en détail ce qu'incluent les atteintes aux biens et les AVIP à travers le diagramme suivant

[9] L'ensemble des graphiques de cette partie ont été réalisés grâce aux indicateurs transmis par les services de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale



Nombre d'atteintes aux biens, par catégorie, en 2015 et 2016

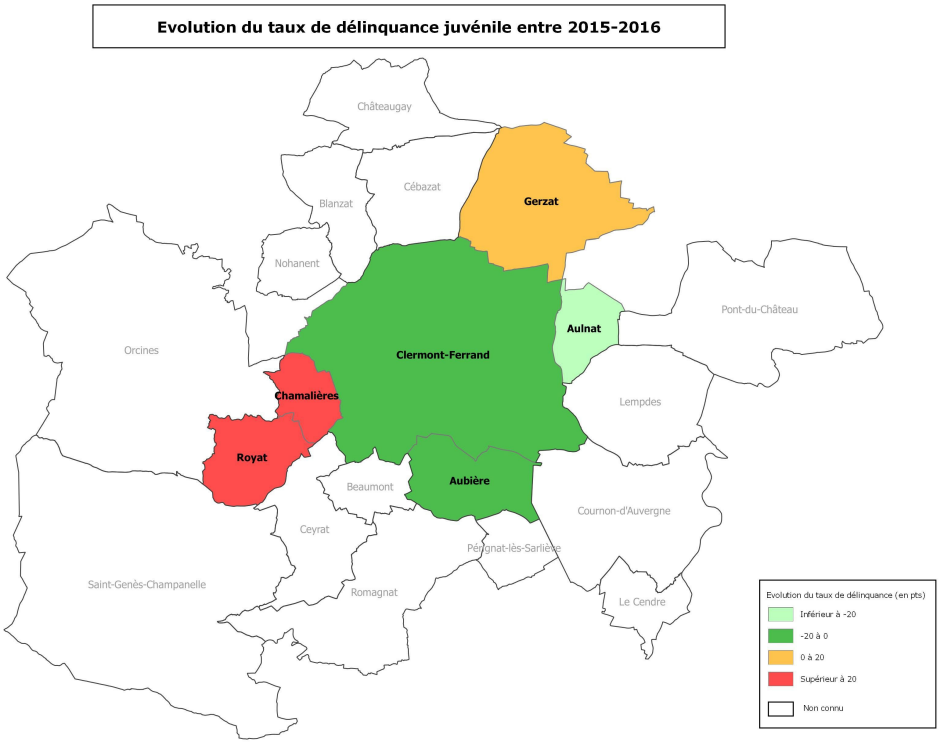
N.B : Comme expliqué précédemment, Durtol est une ville du CISPD se situant en zone Gendarmerie nationale. Or les indicateurs peuvent différer entre la Police nationale ou la Gendarmerie pour une même catégorie d'infraction. Pour réaliser ce graphique et afin de pouvoir réaliser une comparaison, les indicateurs de la Gendarmerie nationale ont été harmonisés ceux de la Police nationale. De cette façon, pour la ville de Durtol, les données sur les cambriolages ont été ajoutées aux vols par effraction. Cette fusion nous permet d'obtenir une comparaison réelle des vols par effractions pour le territoire du CISPD.



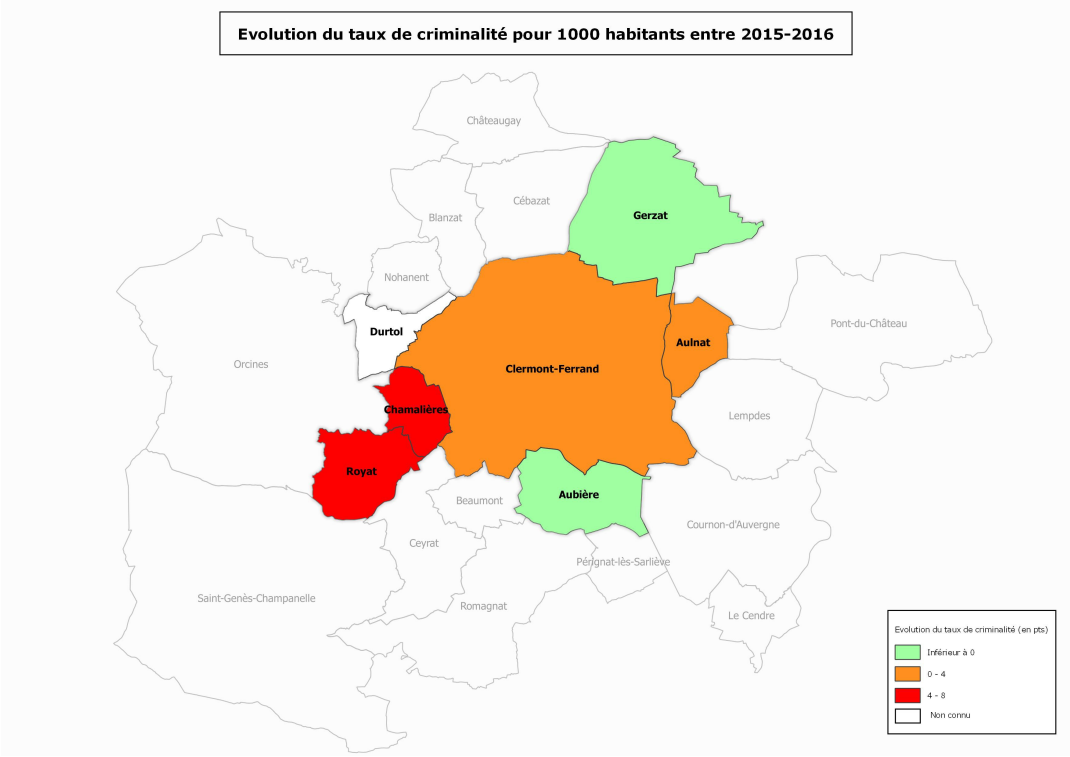
Nombre d'atteintes aux personnes, par catégorie étudiée, en 2015 et 2016

On peut remarquer que les villes du CISPD ont des situations toutes très différentes concernant le taux de délinquance des personnes mises en cause ainsi que le taux de criminalité.
Le taux de délinquance juvénile permet de mettre en avant l'évolution de la délinquance des mineurs au sein de chaque ville. Cependant, il aurait pu être intéressant d'obtenir plus d'informations concernant l'âge des délinquants mineurs. Par ailleurs, cela nous permet d'avoir un regard sur l'évolution de la délinquance en général.

En complément, il semble intéressant de regarder dans le détail l'évolution du taux de criminalité et de la délinquance juvénile entre 2015 et 2016[10]



[10] Cartes réalisées par la Banque de Données Urbaines de Clermont Auvergne Métropole à partir des données statistiques de la délinquance.



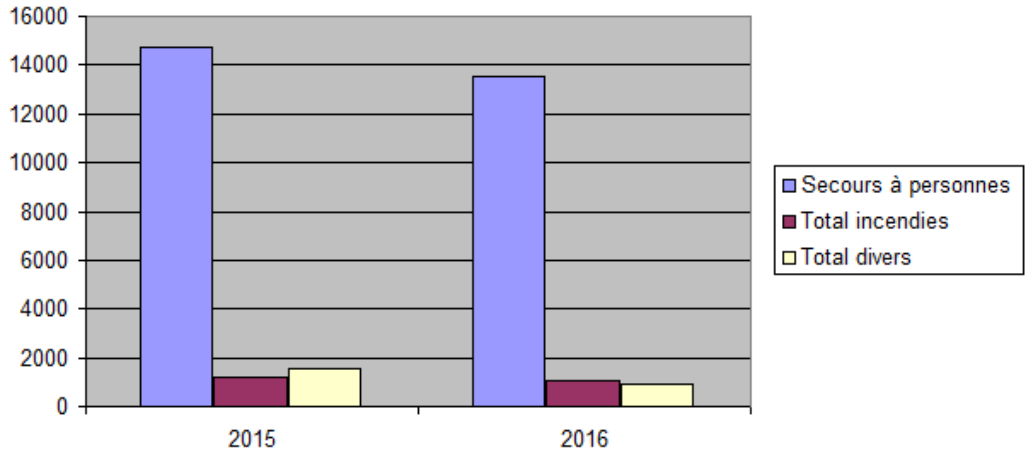
Les Polices municipales, acteurs de la tranquillité publique sont aussi un acteur de la sécurité publique sur le territoire du CISPD.

Comme expliqué précédemment, le territoire du CISPD est composé de sept communes. Toutes ne possèdent pas

de Police municipale. Et pour les villes qui en possèdent une, la doctrine d'emploi et l'articulation avec la Police nationale peuvent varier d'une ville à l'autre. Certaines polices municipales interviennent la nuit ponctuellement.
Sur les sept communes du CISPD, 5 sont dotées d'une police municipale : Aubière, Chamalières, Clermont-Ferrand, Royat et Gerzat

Au niveau de la sécurité civile, nous allons porter intérêt aux faits mis en avant par le SDIS 63

Tout d'abord, nous allons mettre en avant l'évolution des faits rencontrés par les Sapeurs Pompiers du Puy-de-Dôme entre 2015 et 2016



Avec un taux de 84,26% en 2015 et de 87,19% en 2016 le secours à personnes représente la part la plus important des activités du SDIS 63. Cela étaye le constat, rencontré au niveau national, que les Sapeurs Pompiers ne se consacrent pas majoritairement à leur activité de base : la lutte contre les incendies.

1.2. Actions de la Justice sur le territoire du CISPD

Il y a quatre priorités pénales données au Parquet de Clermont-Ferrand : la lutte contre les cambriolages, la prévention des violences intrafamiliales, la lutte contre les affaires de stupéfiants, la prévention de la délinquance des mineurs.

La *lutte contre les cambriolages* est à la charge d'unités spécialisées de Police Judiciaire.

Un intérêt majeur est aussi porté à la *prévention des violences intrafamiliales,* l'accent est mis sur l'accompagnement des victimes.

La lutte contre les affaires de stupéfiants fait aussi partie des priorités pénales données au Parquet. En la matière, le territoire du CISPD n'échappe pas à la tendance que connaissent tous les centres métropolitains depuis ces dernières années à savoir la diffusion croissante des stupéfiants. Dans ce domaine, la réponse apportée pourra être de deux niveaux : dans les affaires concernant les drogues dites « douces » la réponse sera essentiellement pénale tandis que lorsqu'il s'agira de drogues dites « dures » une réponse médicale pourra également être donnée, notamment par le biais des injonctions de soin.

Enfin, la *prévention de la délinquance des mineurs*, celle-ci connaissant une évolution sensible ces dernières années. D'une part le nombre de mineurs impliqués dans des affaires judicaires est en hausse, mais les faits qui leurs sont reprochés sont aussi plus graves que par le passé et plus souvent commis avec violence. Un travail spécifique est réalisé avec le Juge des Enfants pour faciliter les mesures de prise en charge rapide par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Paradoxalement, la PJJ ne constate pas d'évolution majeure dans les prises en charge qui lui sont confiées.

A l'exception des faits concernant les mineurs, la justice intervient très majoritairement en réaction et très peu en prévention.

1.3. Dispositifs de prévention, de tranquillité publique et de sécurité publique mis en place

Différents dispositifs ou outils liés à la sécurité sont mis en place sur le territoire du CIPSD. L'objectif est d'assurer une sécurité sous différentes formes.

La zone de sécurité prioritaire

Les Zones de Sécurité Prioritaires ont été définies à l'échelle nationale. 1 Zone de Sécurité Prioritaire est présente sur le territoire du CISPD mais elle est découpée en 2 zones : Saint Jacques et Les Vergnes. La ZSP est la zone géographique d'intervention prioritaire

Les Zones de Sécurité Prioritaires ont été créés par M. Valls, alors Ministre de l'Intérieur, le 3 aout 2012 pour renforcer la sécurité de proximité dans des quartiers sensibles.

La ZSP a été créé à Clermont-Ferrand en novembre 2012.

Le plan d'action de la ZSP propose :

- d'assurer une présence policière renforcée d'effectifs en tenue sur la voie publique permettant de prévenir les infractions et les incivilités. Les policiers s'attacheront à donner une visibilité rassurante à leur présence ;
- de renforcer les partenariats opérationnels avec la municipalité, les bailleurs sociaux, l'éducation nationale ou encore le transporteur public afin de traiter plus finement les questions de physionomie des quartiers et de renforcer les actions de prévention.

Il y a également *trois objectifs prioritaires* qui sont :

- le traitement et la prévention des phénomènes violents (incendies de véhicules, jets de projectiles, agressions...)
- la lutte contre les trafics de proximité (cannabis, cocaïne et autres produits stupéfiants) générant une économie souterraine
- une sécurité conforme aux attentes de la population (sécurité des commerces, des transports en commun, des espaces publics et des lieux d'habitation)

La méthode se décline au travers de *3 axes* : une présence policière plus efficace, un travail de police judiciaire sous

l'égide du Procureur de la République et une coordination partenariale

Enfin, l'organisation se fait par la création d'une instance de gouvernance au travers des deux comités : - -
un comité de coordination du partenariat, réunissant l'ensemble des partenaires (Préfet, Procureur, services de l'Etat, collectivités, élus, bailleurs sociaux, opérateurs de transports en commun, associatifs, acteurs socio-éducatifs...)
- un comité de suivi opérationnel (Préfecture, Parquet, forces de sécurité).

D'autres dispositifs ont été mis en place par les communes qui le souhaitaient : dispositif de participation citoyenne, dispositif «Voisins Vigilants», opération « tranquillité vacances » etc. L'Etat a également dédié une enveloppe budgétaire, le FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) afin de soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de différentes mesures liées à la prévention de la délinquance.

Le FIPD est destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

Le dispositif de participation citoyenne est mis en place par le gouvernement, plus précisément par le Ministère de l'Intérieur. Le point central de ce dispositif est de proposer un encadrement par les autorités, un dispositif central afin d'éviter les écueils et dérives éventuels. La volonté est de faire participer conjointement les acteurs locaux de la sécurité et la population à la sécurité. A l'opposé de «Voisins vigilants » qui s'apparente à un dispositif semblable mais qui est une entreprise privée, moins encadrée et qui a connu des dérives.
La vidéoprotection est aussi un outil de prévention que plusieurs communes du territoire du CISPD ont choisi de mettre en place.

Cependant, toutes les villes du CISPD n'ont pas intégré ces différents dispositifs. Voici un tableau permettant de récapituler les actions mises en place par chacune.

	Vidéoprotection	Participation Citoyenne	Voisins vigilants
Aulnat	Non	A venir	Oui
Aubière	En cours	Non	En cours
Chamalières	Oui	Oui	Non
Clermont-Ferrand	Oui	Non	Non
Durtol	Non	Non	Non
Gerzat	Oui	A venir	Oui
Royat	En cours	Non	En cours

Le dispositif « tranquillité vacances », à l'origine mis en place durant les vacances estivales, a été dans un premier temps étendu à l'ensemble des vacances scolaires et par la suite à toute période d'absence prolongée de particuliers. Ce dispositif, mis en œuvre par la Gendarmerie nationale ainsi que par la Police nationale, permet d'assurer la surveillance des logements des particuliers lors d'absence prolongée. C'est un service de sécurisation qui n'est pas automatique, il est nécessaire de faire des démarches pour en bénéficier. Il est mis en place par toutes les communes du CISPD.

1.4. Constats des partenaires en matière de sécurité et de tranquillité publique

Les principaux faits relevés dans les transports en commun

De manière générale pour les 2 années étudiées (2015 et 2016), la majorité des infractions est constatée dans les bus. Il est à noter qu'une ligne de bus de substitution au tramway à été mise en place durant près de 4 mois en 2016, ayant nécessairement un impact sur les données étudiées.
Sur l'ensemble du territoire du CISPD, les problématiques les plus prégnantes rencontrées dans ou aux abords des transports en communs sont les usages indus de la plateforme du tramway et des voies de bus, notamment par les piétons, les vélos, les 2 roues motorisés et les véhicules de livraison. On peut également faire le constat d'incivilités routières et d'incivilités à l'égard des conducteurs. La T2C fait état d'un sentiment d'insécurité ressentis par les passagers dans les bus le soir.
Enfin, le constat est fait que les fauteurs de troubles sont plus nombreux et plus jeunes que par le passé, étant maintenant principalement des adolescents.

Les principaux faits d'insécurité relevés en 2015 dans les transports en commun de l'agglomération clermontoise concernent les actes contre les personnes (107) et les autres infractions relatives à la réglementation des transports en commun (125).

Pour la catégorie d'acte contre les personnes, les faits les plus constatés sont les injures et outrages avec 55 cas, les menaces, intimidations avec 36 cas et les atteintes avec violence physique avec 16 cas.

Pour la catégorie d'atteinte aux entreprises, biens et installations, 2 faits ressortent : les faits de jets de projectiles avec ou sans dégâts. L'on recense 68 faits.

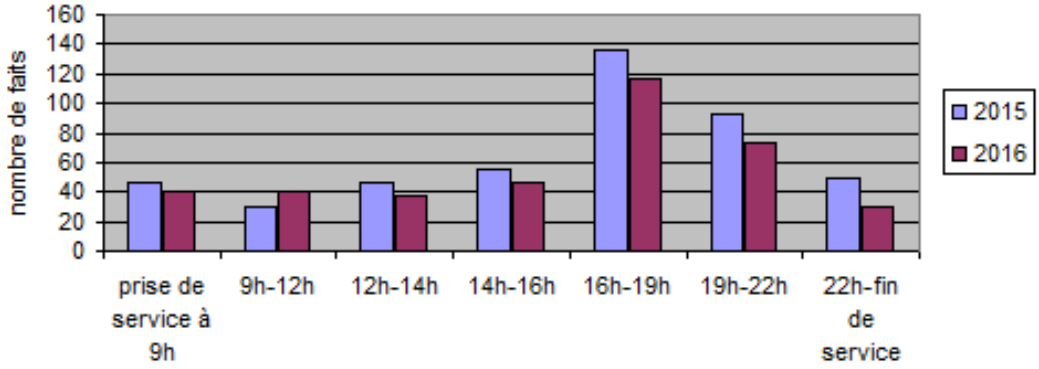
Pour les autres infractions relatives à la réglementation des transports, les faits les plus présents sont un comportement dangereux avec 75 cas et le franchissement de portillons avec 24 infractions. Il ne faut pas négliger les cas de prise des transports en commun en état d'ébriété, le tapage.

Les principaux faits d'insécurité relevés en 2016 dans les transports en commun de l'agglomération clermontoise concernent les actes contre les personnes (143) et les autres infractions relatives à la réglementation des transports en commun (183). Les atteintes aux entreprises, biens et installations restent très minoritaires avec 54 faits constatés.

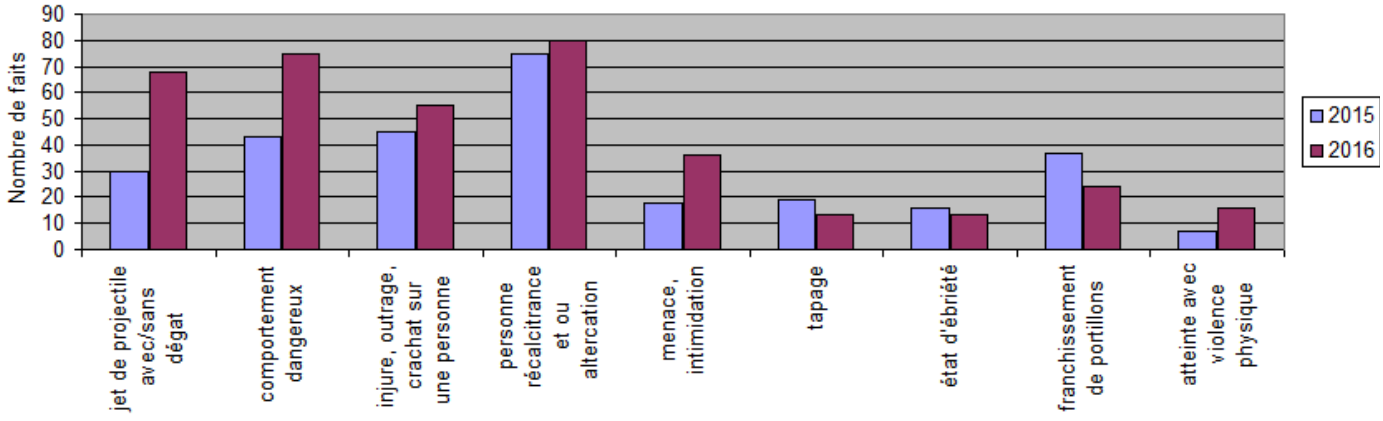
Pour la catégorie d'acte contre les personnes, les faits les plus constatés sont les cas de personnes récalcitrantes ou d'altercation avec 75 cas constatés, suivent les injures et outrages avec 30 cas et les menaces et intimidation avec armes pour 18 cas

Pour la catégorie d'atteinte aux entreprises, biens et installations, 2 faits ressortent : les faits de projectiles avec ou sans dégâts. L'on recense 18 atteintes sans dégâts et 12 avec dégâts.

Pour les autres infractions relatives à la réglementation des transports, les faits les plus caractéristiques sont un comportement dangereux avec 43 cas et le franchissement de portillons avec 37 infractions. Il ne faut pas négliger les cas de distribution de tracts et/ou de signature de pétition, la prise des transports en commun en état d'ébriété, le tapage ou le franchissement de portillon



Répartition des faits constatés selon l'heure, selon l'année de référence



Répartition des faits par catégorie, selon l'année de référence

Concernant le *transport ferroviaire* l'on constate des situations différentes sur l'ensemble du territoire du CISPD. On s'intéresse ici aux problématiques rencontrées au niveau des gares et arrêts SNCF. Ainsi à Aulnat, les faits les plus fréquents sont les dégradations matérielles et les traversées de voies. A Clermont-Ferrand, les situations sont multiples selon le secteur étudié. A La Rotonde, seules les dégradations sont existantes tandis qu'à La Pardieu, les problématiques de tags et de traversées de voies sont également présentes. Enfin, concernant la gare de Clermont-Ferrand, le diagnostic sureté effectué entre septembre 2015 et septembre 2016, met en exergue le regroupement de bandes et le trafic de stupéfiants. Des actions sont mises en place pour prévenir ces faits comme à la gare de

Gerzat où sont réalisées des missions de sécurisation des biens et personnes, du matériels et des bâtiments. De la prévention dans les gares et les trains et de l'îlotage sont également mis en place. D'autres actions existent comme les interventions en milieu scolaire en réponse à une problématique particulière, le contrôle des embarquements et débarquements communs avec T2C à la Pardieu, la vidéoprotection, le plan Vigipirate ou la réalisation de fiches anomalies.

Problématiques rencontrées par l'Éducation nationale

Cinq thèmes sensibles sont mis en avant par l'Education nationale : le harcèlement, le numérique, les dérives communautaristes, les stupéfiants et les nuisances autour des établissements

Le harcèlement touche tous les établissements scolaires

Le numérique est une problématique de plus en prégnante. Les conflits via les réseaux sociaux et/ou téléphone portable sont aussi présents. La sophistication des usages du numérique et l'application de mise en ligne d'images, de plus en plus efficaces, sont en cause.

Les dérives communautaristes, l'impact de la religion sur la vie des établissements est de plus en plus important.
L'influence du religieux s'exerce à différents niveaux :

1. Incidence sur les enseignements : EPS, éducation artistique et culturelle, difficulté pour les enseignants d'exprimer des propos progressistes, refus de débat, des élèves ne manifestent pas leur avis de peur d'entrer en conflit.
2. Tenues vestimentaires : évolution importante en lien avec les tenues traditionnelles qui peuvent marquer l'appartenance religieuse. Voile et tenue très couvrantes avec seul le visage apparent.
3. Attitudes protectionnistes des familles vis-à-vis de leurs enfants.
4. Cantine.

Les stupéfiants : les lycées sont particulièrement touchés par la vente de stupéfiants devant les établissements.

Les nuisances autour des établissements : nuisances sonores et incivilités routières. Ces dernières sont dues à des difficultés de stationnement à proximité des groupes scolaires, regroupement de jeunes, agression de jeunes filles lors de sortie en centre ville.

Le Conseil départemental fait le constat d'une précarisation sociale. Il fait ressortir la problématique de regroupement de personnes sur l'espace public qui provoque un sentiment d'insécurité. Il y a aussi la mise en avant de l'augmentation des violences intrafamiliales, des menaces, des intimidations et insultes envers les travailleurs sociaux.

Les associations de quartiers à Clermont-Ferrand mettent en avant des problématiques liées aux incivilités et violences verbales ainsi que des problèmes liés à la gestion des ordures ménagères. A noter l'important travail de concertation et de résolution de proximité des problématiques fonctionnelles des quartiers à travers « la gestion urbaine et sociale de proximité » qui consiste à associer les habitants et acteurs institutionnels d'un quartier à la résolution des difficultés de cadre de vie du quotidien : gestion des déchets, propreté, stationnement etc. C'est une approche complémentaire des actions de prévention et répression effectuées par la Police municipale.
Les associations déplorent également des problématiques liées à la circulation et aux vols.

La Préfecture du Puy-de-Dôme préconise une présence soutenue de la police ou de médiateurs/éducateurs de rue pour apporter des solutions aux problématiques liées aux populations errantes ainsi que les violences urbaines et les cambriolages.

La Ville de Clermont-Ferrand signale l'augmentation de la précarité ainsi que du trafic de stupéfiant et le phénomène d'occupation hostile de l'espace public. Les problématiques liées au stationnement et au traitement des ordures ménagères sont aussi existantes.

Les associations liées au commerce mettent en avant un sentiment d'insécurité lié aux incivilités et une population perçue comme à risques dans le quartier du marché St Joseph à Clermont-Ferrand ainsi que la problématique liée à la présence de personnes en errance aux abords des commerces du centre ville.

3ÈME PARTIE GOUVERNANCE DU CISPD

ASSEMBLEE PLENIERE

Invités : tous les membres du CISPD
Présidence : Maire de Clermont-Ferrand
Rôle : - Cadre de concertation autour des enjeux stratégiques locaux en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance et des objectifs communs
- Définition et validation des axes de travail et suivi stratégique de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
Fréquence *: 1 fois par an*

COMITE RESTREINT

Invités : Préfet, Procureur et Président du Conseil départemental
Présidence : Maire de Clermont-Ferrand
Rôle : - Gestion des situations urgentes
- Proposition d'orientations stratégiques et de diagnostics
Fréquence *: 3 à 4 fois par an*

COORDINATION TECHNIQUE
Ville de Clermont-Ferrand

COMMISSIONS THEMATIQUES

Thématiques :
Espace public
Tranquillité résidentielle et adresses sensibles
Sécurité des transports en commun et liées à la circulation
Violences intrafamiliales
Cambriolages
Invités : Membres de chaque commission (techniciens)
Rôle : Mise en œuvre et suivi opérationnel des actions de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Fréquence *: 6 à 8 fois par an*

4ÈME PARTIE

ACTIONS DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

La démarche d'élaboration de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Clermont-Ferrand conduite en 2016-2017 a permis de faire naître un plan d'actions, conçues par les 5 groupes de travail thématiques auxquels ont participé tous les partenaires du CISPD.

Les 13 actions élaborées par les groupes de travail sont présentées à la suite dans le détail sous forme de fiches actions :

GROUPE

ESPACE PUBLIC

FICHE ACTION N° 1

Groupe d'actions restreint

AXE STRATÉGIQUE

Lutter contre les troubles liés à l'appropriation de l'espace public par des groupes générateurs de sentiment d'insécurité et leurs conséquences sur le patrimoine des bailleurs
Lutter contre le sentiment d'insécurité
Développer la coordination entre acteurs locaux
Lutter contre les troubles complexes et installés sur l'espace public et leurs conséquences sur le patrimoine des bailleurs
Proposer une approche partenariale à des situations individuelles complexes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Pour chaque situation traitée, faire redescendre le niveau de tension à un niveau plus acceptable

PILOTE DE L'ACTION

Alice VANHOENACKER – coordinatrice du CISPD

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Renseignement territorial : Philippe ATTIA
Police nationale :
Auvergne Habitat : Christophe BOBROWSKI
Ophis : Henri ANTONIOTTI
Logidôme : Audrey MORON
T2C : Christophe BATUT
ADSEA : Didier COMTE
Éducation nationale : Irène CARDOSO
Coordination du CISPD / Ville de Clermont-Ferrand : Alice VANHOENACKER

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Certaines situations complexes en termes de prévention/tranquillité/sécurité sur l'espace public ne peuvent être solutionnées lorsqu'elles ne sont abordées que par un seul acteur. Ces situations parfois s'installent dans la durée, s'amplifient et provoquent des tensions parfois très fortes pour les habitants et les professionnels touchés (ex : appropriation agressive d'un espace public par un groupe, regroupements d'individus engendrant de nombreuses nuisances…). Elles ont la plupart du

temps des répercussions sur la patrimoine des bailleurs avoisinant. Ces situations nécessitent une approche globale et partenariale afin que chacun puisse apporter une partie de la solution en fonction de ses propres compétences. Par ailleurs, ces situations nécessitent la construction de solutions « sur-mesure », élaborées spécifiquement au regard de chaque situation donnée. Elles nécessitent aussi parfois d'aborder des situations individuelles.

PUBLIC(S) CIBLE

Tout public

TERRITOIRE(S) CIBLE

Les 7 communes du CISPD peuvent être concernées.
Les micro-territoires sur lesquels le groupe interviendra seront définis au fur et à mesure en fonction des signalements faits auprès des membres du groupe.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place un groupe restreint chargé d'élaborer et mettre en œuvre des solutions opérationnelles pour régler, au moins partiellement, des situations complexes sur l'espace public et leurs effets collatéraux.
Ce groupe a vocation à travailler sur tout le périmètre du CISPD, en fonction des besoins. Le choix de ne constituer qu'un seul groupe, compétent sur l'ensemble des 7 communes permet d'éviter le caractère chronophage de la multiplication des groupes par quartier, de favoriser la mise en place de méthodes de travail collaboratif efficaces et surtout de permettre l'instauration de la confiance nécessaire au partage d'informations parfois sensibles.
Une charte d'engagement encadrant les missions de ce groupe et la confidentialité des informations échangées sera signée par les membres à sa constitution.
Une lettre de mission validée par le CISPD donnera mandat à chaque membre du groupe pour interpeller toutes les institutions membres du CISPD lorsque cela sera nécessaire à la résolution d'une situation.
Le groupe travaillera successivement sur les différentes situations qui lui auront été signalées par les autres membres du CISPD ou éventuellement par d'autres partenaires. Chaque situation sera abordée dans sa globalité et dans le détail, avec, si elle le nécessite, l'évocation de situations individuelles.
Le groupe n'a pas vocation à aborder toutes les situations problématiques, mais bien seulement les plus complexes, pour lesquelles seules des réponses partenariales et concertées peuvent avoir un impact. Cela concerne des situations d'ampleur, considérée par plusieurs partenaires comme critiques et qui n'ont pas pu être solutionnées par des actions institutionnelles unilatérales.
Au besoin, les membres du groupe pourront associer à leurs travaux des partenaires dits du « premier cercle » : polices municipales, SNCF, gendarmerie, Éducation nationale (chefs d'établissements), Conseil départemental. Le groupe diffusera les informations possibles concernant les mesures prises aux partenaires dits du « premier cercle ».

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

Une réunion semestrielle de la commission thématique « espace public » du CISPD sera organisée pour faire le point sur le fonctionnement du groupe d'actions restreint et le lien entre celui-ci et le reste des membres de la commission.
Un rapport sur l'activité du groupe sera fait lors de l'assemblée plénière annuelle du CISPD

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre de territoires ciblés
Nombre de situations traitées
Nombre de réunions du groupe

MOYENS À ENGAGER ET PAR QUI

Moyens humains :
Temps de travail dédié pour chaque membre du groupe
Engagement à participer activement aux travaux du groupe en récoltant et en recherchant les informations nécessaires, prioritairement dans leurs institutions et par tous autres moyens dont ils disposent, et en proposant des éléments de résolution des situations.

CALENDRIER

Le groupe sera mis en œuvre en octobre 2017.
La fréquence des réunions du groupe sera laissée à l'appréciation de celui-ci en fonction des nécessités de chaque chaque situation abordée.
Le calendrier des situations traitées sera établi au fur et à mesure par les membres du groupe.

GROUPE

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

FICHE ACTION N°1

Plan de formation-action à destination des professionnels pour lutter contre leur isolement face aux violences intra familiales

AXES STRATÉGIQUES

- Améliorer la connaissance des prérogatives et limites d'intervention de chacun des acteurs
- Améliorer la communication entre acteurs
- Renforcer le partenariat opérationnel entre institutions

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Identifier les personnes ressources (référents) en interne aux acteurs
- Co-construire un annuaire thématique des professionnels ressources
- Présenter opérationnellement les dispositifs
- Mise en réseau des acteurs du territoire sur les thématiques de VIF (violences conjugales, enfants, personnes en situation de vulnérabilité)

PILOTE DE L'ACTION

Commission thématique « violences intrafamiliales » du CISPD

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Tous les membres du groupe de travail « Violences intrafamiliales »

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Défaut de connaissance inter-acteurs, nécessité de constituer un travail en réseau sur la thématique des violences intrafamiliales

PUBLIC(S) CIBLE

Les professionnels en interface avec les habitants des territoires considérés : personnels de proximité des bailleurs sociaux, professionnels de santé institutionnels et libéraux, animateurs, professionnels de l'éducation, travailleurs médico-sociaux, police, gendarmerie…

TERRITOIRE(S) CIBLE

Périmètre du CISPD (par commune et pour Clermont-Ferrand, 3 secteurs Nord-Centre-Sud)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Temps de formation-action à destination des professionnels qui permettrait de :

- Distinguer conflit et violence : de quoi parle-t-on ?
- Présenter les étapes pour faire un signalement (rapporter les faits pour que les autorités compétentes procèdent à la qualification juridique de ceux-ci)
- Échanger sur les notions de faisceaux d'indicateurs, de répétition permettant de nourrir des inquiétudes de nature préoccupantes ; identification des référents à contacter. (ex : répétition de cris, identification de traces visibles de violence, …)

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

Réunion de la commission thématique « violences intrafamiliales » du CISPD.

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Participation des professionnels
- Nombre et diversité des participants

MOYENS À ENGAGER ET PAR QUI

Mobilisation d'expertise de chaque partenaire

CALENDRIER

Automne 2017 : tour de table des acteurs – ressources et financements

Printemps 2018 : lancement de l'action

GROUPE

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

FICHE ACTION N°2

Communiquer à destination des non professionnels et les sensibiliser pour lutter contre l'isolement des personnes face aux violences intra familiales

AXES STRATÉGIQUES

- Améliorer la connaissance des prérogatives et limites d'intervention de chacun des acteurs
- Améliorer la communication entre acteurs
- Renforcer le partenariat opérationnel entre institutions

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Participer à la rupture de l'isolement des personnes témoins de VIF
- Identifier les personnes ressources (référent) en interne aux acteurs

PILOTE DE L'ACTION

Commission thématique « violences intrafamiliales » du CISPD

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Tous les membres du groupe de travail « violences intrafamiliales » + Conseils citoyens

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Comment et à partir de quand une personne s'autorise à s'interroger sur ce qui se passe dans son environnement ?
Sensibilisation auprès des publics : quoi dire, quoi faire, vers qui se tourner ?

PUBLIC(S) CIBLE

Tout public

TERRITOIRE(S) CIBLE

Périmètre du CISPD (par commune et pour Clermont-Ferrand, 3 secteurs Nord-Centre-Sud)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En complément des événements nationaux périodiques (journées des droits des femmes les 08/03, journées internationales des droits de l'enfant les 20/11, journées internationales de lutte contre

les violences faites aux femmes les 25/11), **définir une stratégie de communication adaptée aux enjeux des Violences intrafamiliales** (guides, annuaire, forums de territoire) à la fois en direction du grand public.
Réalisation de campagnes de communication / sensibilisation par voie d'affichage / abribus / affichages municipaux / flyer / relais par presses institutionnelles…

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

Appropriation par les différents partenaires du CISPD (apports en compétence et/ou budgétaire)

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Outils de communication dédiés
Nombre de publication dans bulletins municipaux, affichages institutionnels,…

MOYENS À ENGAGER ET PAR QUI

A définir par les financeurs

CALENDRIER

Automne 2017 : tour de table des acteurs – ressources et financements
Printemps 2018 : lancement de l'action

GROUPE

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

FICHE ACTION N°3

Réfléchir à la pertinence de la création d'un Observatoire des violences intra familiales

AXES STRATÉGIQUES

Améliorer la connaissance des prérogatives et limites d'intervention de chacun des acteurs
Améliorer la communication entre acteurs
Renforcer le partenariat opérationnel entre institutions

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Identifier et analyser les situations de violences intra familiales
Identifier les dispositifs et moyens mobilisés pour accompagner les victimes
Proposer des actions adaptées

PILOTE DE L'ACTION

Commission thématique « violences intrafamiliales » du CISPD

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Tous les membres du groupe de travail violences intrafamiliales

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Définition des situations de violence intra familiale par opposition à celles de conflits
Disposer d'un état des lieux longitudinal des situations de violence intra familiale pour permettre aux acteurs d'adapter les moyens de prévention

PUBLIC(S) CIBLE

Tout public

TERRITOIRE(S) CIBLE

Périmètre du CISPD

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Constituer un groupe de travail partenarial dédié à l'étude de la création d'un Observatoire des Violences intrafamiliales, sa nature, son périmètre et ses attributions.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

Réunions périodiques de la commission thématique « violences intrafamiliales » du CISPD
Étude de pertinence, de faisabilité et d'opérationnalité (sur la base méthodologique ministérielle des Observatoires des violences faites aux femmes)
Appropriation par les différents partenaires du CISPD (apports en compétence et/ou budgétaire) ;
Benchmarking avec d'autres territoires (exemple : CD03)

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre de réunions de la commission thématique « violences intrafamiliales » du CISPD
Production de documents de réflexion permettant la détermination d'orientations
Mobilisation des acteurs

MOYENS À ENGAGER ET PAR QUI

A définir par les financeurs

CALENDRIER

Automne 2017 : tour de table des acteurs – ressources et financements
Printemps 2018 : lancement de l'action

GROUPE

TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE ET ADRESSES SENSIBLES

FICHE ACTION N° 1

Pérennisation des dispositifs de médiation-tranquillité des bailleurs sociaux

AXE STRATÉGIQUE

Inscrire les dispositifs de médiation-tranquillité dans le partenariat,
Prévenir et lutter contre les occupations des espaces communs et les conflits de voisinage,
Assurer un relais vers les partenaires en dehors des heures de présence des différentes institutions

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

- Évaluer les dispositifs de médiation déjà mis en œuvre pour développer d'autres dispositifs encore mieux adaptés.
- Signer des conventions avec les partenaires opérationnels (Police nationale, Polices municipales, Conseil Départemental, CCAS, …) pour renforcer le partenariat opérationnel et améliorer la communication entre les différents acteurs

PILOTE DE L'ACTION

Les bailleurs concernés

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Polices nationale et municipales
- la commune concernée
- les bailleurs
- le Conseil départemental
- ...

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Les atteintes déclarées par les bailleurs (atteintes au patrimoine, aux personnels, les occupations des espaces communs, les infractions à la législation sur les stupéfiants constatées, etc.) les concernent en premier lieu et ils y répondent sur 2 quartiers en mettant en place de la médiation. Cependant, le diagnostic partagé a mis en exergue que ces problématiques impactaient de nombreux autres acteurs par effet « ricochet ».

PUBLIC(S) CIBLE

Les habitants

TERRITOIRE(S) CIBLE

Saint Jacques Nord
Rue des Hauts-de-Chanturgue

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Constitution d'équipes d'agents de tranquillité-médiation dont les missions principales sont :
- Assurer la tranquillité résidentielle par une présence active de proximité,
- Accompagner les investissements (réhabilitation, résidentialisation, projet ANRU),
- Accompagner les projets de développement social,
- Assurer une veille technique et une veille sociale.

NB : le dispositif de médiation sociale et de tranquillité résidentielle ne peut en aucun cas se substituer aux acteurs sociaux, éducatifs, sanitaires, de prévention spécialisée, aux médiateurs judiciaires et aux professionnels de la sécurité (police nationale et municipale, gendarmerie).

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

La commission thématique « tranquillité résidentielle et adresses sensibles » du CISPD se réunira périodiquement pour suivre l'avancement des différentes étapes de mise en œuvre des dispositifs.

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre de conventions signées
Suivi qualitatif et quantitatif des critères définis dans les différentes conventions
Subventions attribuées

MOYENS À ENGAGER ET PAR QUI

- Préfecture : financement partiel du dispositif sur Saint Jacques nord par la mobilisation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
- Autres financement à définir par les autorités de décision afin de soutenir financièrement la pérennisation des dispositifs de médiation-tranquillité des bailleurs sociaux

CALENDRIER

Première réunion de la commission thématique « tranquillité résidentielle et adresses sensibles » du CISPD au dernier trimestre 2017

GROUPE

TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE ET ADRESSES SENSIBLES

FICHE ACTION N°2

Prévention des rodéos d'engins motorisés manifestement non conformes

AXES STRATÉGIQUES

- Repérer les adresses/quartiers particulièrement exposés aux rodéos d'engins motorisés manifestement non conformes
- Effectuer une veille
- Mener des opérations d'enlèvement d'engins motorisés manifestement non conformes dans les parties communes et sur l'espace public à proximité du patrimoine des bailleurs sociaux

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Organiser des opérations d'enlèvement, notamment une avant la période estivale
- Faire diminuer le nombre de réclamations liées aux rodéos en engins motorisés manifestement non conformes
- Faire évacuer par les polices nationale et municipales les engins motorisés manifestement non conformes stationnés dans toutes les parties communes des immeubles d'habitation et sur l'espace public à proximité du patrimoine des bailleurs sociaux.

PILOTE DE L'ACTION

Les bailleurs concernés

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Polices municipales
Police nationale
Bailleurs sociaux (Logidôme, Ophis, Auvergne Habitat, SCIC Habitat)

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Les rodéos d'engins motorisés sont fréquents lors des beaux jours et posent 2 difficultés majeures :
- la sécurité routière : lorsque ces rodéos interviennent sur des zones réservées aux piétons (espaces verts, cheminements piétonniers, …), ils mettent en danger les personnes s'y trouvant, notamment les enfants. Lorsque ces rodéos se produisent sur la chaussée, ils peuvent être à l'origine d'accidents routiers.
- le sentiment d'insécurité : les forces de l'ordre n'interviennent pas lorsque ces rodéos se produisent en raison du risque d'accident qu'une poursuite pourrait entraîner et de ses conséquences dans les quartiers les plus sensibles (circulaire ministérielle dans ce sens), ce qui engendre un sentiment d'impunité chez les conducteurs de ces engins et un fort sentiment d'insécurité chez les habitants.

PUBLIC(S) CIBLE

Les propriétaires et conducteurs d'engins motorisés

TERRITOIRE(S) CIBLE

L'ensemble du patrimoine des bailleurs sociaux

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mettre en place avec les polices municipales et nationale des opérations interbailleurs sur un quartier d'enlèvement d'engins motorisés manifestement non conformes dans les parties communes et sur l'espace public à proximité du patrimoine des bailleurs sociaux.
Les bailleurs recensent au préalable la présence d'engins motorisés manifestement non conformes (non respect des règles élémentaires d'immatriculation, assurance, homologation etc.) dans les parties communes et sur l'espace public à proximité de leur patrimoine.
Les bailleurs assurent une information préventive auprès des locataires en amont des opérations d'enlèvement.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

Un planning d'opérations d'enlèvement sera établi par la commission thématique « tranquillité résidentielle et adresses sensibles » du CISPD, précisant les résidences concernées et les dates.
Suite à chaque opération, un rapport écrit sera établi, mentionnant le nombre d'enlèvements, les adresses concernées et les éventuelles difficultés rencontrées.

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre d'opérations menées
Nombre d'enlèvements réalisés
Retours qualitatifs des partenaires

MOYENS À ENGAGER ET PAR QUI

A définir par les autorités de décision

CALENDRIER

La première opération devra avoir lieu avant les vacances d'été 2017. Pour cela, la commission thématique « tranquillité résidentielle et adresses sensibles » du CISPD se réunira au plus tôt, pour une 1ère opération courant juillet 2017.

GROUPE

SÉCURITÉ LIÉE AUX TRANSPORTS EN COMMUN ET À LA CIRCULATION

FICHE ACTION N°1

Opération conjointe Prévention-Dissuasion

AXE STRATÉGIQUE

Maîtrise du territoire
Lutte contre le sentiment d'insécurité
Prévention accidentologie

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Visibilité du dispositif prévention / dissuasion pour les usagers du Transport Urbain, les collégiens, lycéens et des flux de circulation

PILOTE DE L'ACTION

T2C

PARTENAIRES ASSOCIÉS

T2C, SMTC, Parquet du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand, Police nationale, Polices municipales des communes du Périmètre des Transports Urbains, SNCF, Police Ferroviaire (SUGE), bailleurs sociaux,
Ponctuellement suivant les lieux : Éducation Nationale

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Sur certains secteurs du Périmètre des Transports Urbains, des phénomènes d'appropriation de territoires, des voies de circulation Tram ou Bus, des regroupements aux abords des quais, collèges, lycées, pôles d'échanges, sont sources de tensions, d'incivilités voire de délits.
Ces comportements peuvent provoquer sentiment d'insécurité des personnels T2C, Agents SNCF et intervenants dans les transports en communs, des usagers et plus globalement de l'ensemble des citoyens.
Une autre problématique est liée à l'accidentologie, suite à des comportements inappropriés, de certains utilisateurs de la voirie publique, autos, motos, quads, vélos, mais aussi de la part des collégiens et lycéens non conscients des dangers pour eux-mêmes

PUBLIC(S) CIBLE(S)

Voyageurs et personnels des transports publics T2C et SNCF, collégiens, lycéens

TERRITOIRE(S) CIBLE(S)

L'ensemble du Périmètre des Transports Urbains est potentiellement visé, mais des secteurs prioritaires ont été définis :
Collège Albert CAMUS, Collège LA CHARME, Collège de TREMONTEIX, secteur Avenue de GRANDE-BRETAGNE et Avenue CARNOT, Collège des Francs Rosiers, secteur de la gare SNCF pour la commune de Clermont-Ferrand et le secteur du carrefour EUROPE pour la commune de Chamalières.
D'autres secteurs pourront être envisagés par la suite en fonction des possibilités de chaque partenaire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sur un temps défini d'une heure et demie à deux heures, tous les partenaires concernés par le lieu ciblé assurent une présence dissuasive et engagent leurs moyens, dans leur domaine de compétence (ex : agents SUGE pour le secteur de la gare SNCF - la police ferroviaire assure une présence dissuasive de maîtrise des emprises SNCF (parvis, sous-terrain, hall de gare).
Pour la T2C, contrôle des titres de transports de tous les usagers descendant ou montant dans les bus, sensibilisation et ou verbalisation des véhicules à l'arrêt ou au stationnement dans le couloir de bus.
Pour la Police Nationale, contrôle sur voie publique sur réquisition spécifique du Parquet.
Pour le Parquet, réquisitions temporaires en fonction des demandes.
Les horaires sont définis en fonction des lieux, 18h00/20h00 pour le secteur de la gare SNCF, 15h45/17h15 pour les autres secteurs.
La fréquence des opérations est prévue, à terme, d'une action par semaine en changeant de secteur chaque semaine aux endroits préalablement listés.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

La T2C met à disposition un tableau à compléter par les intervenants reprenant les actions réalisées et/ou le nombre de contrôles effectués. La T2C centralise les reportings de chacun.
Un bilan sera partagé lors des réunions périodiques de la commission thématique « sécurité des transports en communs et liée à la circulation » du CISPD. Celui-ci permettra de mieux cibler les lieux, heures ou secteurs pour les actions futures.

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Chaque institution communique et/ou partage, suivant les moyens d'évaluation dont il dispose, l'évolution constatée ou ressentie

MOYENS A ENGAGER ET PAR QUI

Les moyens humains, logistiques, financiers et matériels sont adaptés en fonction des opérations et partenaires engagés

CALENDRIER

Il est convenu trois dates d'opérations expérimentales, le 20 avril 2017 de 18h00 à 20h00 secteur de la gare SNCF, le 05 mai secteur LA CHARME de 15h45 à 17h15, et le 16 mai de 15h45 à 17h15 carrefour Europe.

Une réunion de briefing, suite à l'expérimentation et aux opérations menées, aura lieu le 27 juin 2017

GROUPE

SÉCURITÉ LIÉE AUX TRANSPORTS EN COMMUN ET À LA CIRCULATION

FICHE ACTION N°2

Mission de proximité partenariale T2C / Polices municipales

AXE STRATÉGIQUE

Maîtrise du territoire

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Lutte contre le sentiment d'insécurité
Dissuasion et prévention des incivilités
Renforcement du lien institutionnel / usagers
Partenariat renforcé entre T2C et Polices municipales du périmètre des transports urbains et du CISPD
Échanges d'informations / complémentarité.

PILOTE DE L'ACTION

T2C

PARTENAIRES ASSOCIÉS

T2C, SMTC, Polices municipales volontaires des communes du périmètre des transports urbains et du CISPD

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Malgré une baisse en 2016 du nombre de faits constatés dans les véhicules roulants de transports en commun, certaines incivilités restent parfois commises et éventuellement dirigées à l'encontre des passagers et/ou des conducteurs.
La présence régulière des services de contrôle et de médiation participe à la lutte contre le sentiment d'insécurité. La présence ponctuelle d'agents de police municipale viendrait compléter le dispositif existant.

PUBLIC(S) CIBLE(S)

Voyageurs et personnels des transports publics T2C et SNCF, collégiens, lycéens.

TERRITOIRE(S) CIBLE(S)

Dans les communes du périmètre du CISPD et des transports urbains, disposant d'une police

municipale , ayant exprimé leur volonté de participer à cette action et pour lesquelles le travail a déjà été engagé.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Après validation politique dans chaque commune volontaire, à l'initiative de chaque responsable de police municipale et sur son territoire de compétence, une présence est assurée à l'intérieur des véhicules circulant sur sa commune. Il ne s'agit pour les agents de police municipale que d'une présence, à l'occasion, par exemple d'un déplacement. En tout état de cause, aucune intervention ne sera demandée aux policiers municipaux dans les transports en commun, celles-ci restant de la compétence de la Police nationale. Les jours, heures, et nombre de « missions de proximité » sont laissés à l'appréciation des responsables des polices municipales.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

Chaque responsable de police municipale informe le Responsable Sécurité T2C via un tableau mensuel reprenant le nombre de missions et les commentaires.
Un bilan sera partagé lors des réunions périodiques de la commission thématique « sécurité des transports en communs et liée à la circulation » du CISPD. Celui-ci permettra de mieux cibler les lieux, heures ou secteurs pour les actions futures en fonction des remontées d'informations des policiers municipaux, des conducteurs, des usagers et des problèmes rencontrés.

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Chaque institution communique et/ou partage suivant les moyens d'évaluation dont elle dispose l'évolution constatée ou ressentie.

MOYENS À ENGAGER ET PAR QUI

Les moyens humains, logistiques, financiers et matériels sont adaptés en fonction des missions sur chaque commune selon sa décision de prendre part ou non à ce dispositif .

CALENDRIER

Des missions ont déjà été effectuées par certaines communes. Aucune contrainte de calendrier n'est envisagée.

GROUPE

CAMBRIOLAGES

FICHE ACTION N° 1

Systématiser la prévention situationnelle auprès des commerces et sociétés

AXE STRATÉGIQUE

Diminuer les cambriolages dans les commerces et sociétés

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer auprès d'un maximum de commerçants et gérants de sociétés la prévention situationnelle par une démultiplication du message du référent sûreté à travers l'action des polices municipales.

PILOTE DE L'ACTION

Commission thématique « cambriolages » du CISPD

PARTENAIRES ASSOCIÉS

-DDSP 63 (référent sûreté)
-Région-Groupement Gendarmerie Auvergne (référent sûreté)
-Polices municipales des communes du CISPD
-CCI du Puy-de-Dôme

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Certains commerces et sociétés sont impactés par des cambriolages.
Pour autant, malgré des dispositifs existants de prévention comme « alerte commerces » développés par la CCI, il apparaît que trop peu de commerçants ont été informés des mesures de prévention situationnelle de base ou bénéficié d'un diagnostic sûreté dont l'application des préconisations, souvent des rappels de bonnes pratiques, auraient dans de nombreux cas dissuadé ou empêché les auteurs de cambriolages. Il semble important de pouvoir démultiplier l'action des référents sûreté (1 PN, 1 GN) et de l'étendre au secteur entrepreneurial.
Il apparaît qu'un message, simplifié, de prévention situationnelle pourrait être porté dans le cadre de leurs missions de police de proximité par des agents de police municipale pré-formés par les référents sûreté à la délivrance d'un tel message.

PUBLIC(S) CIBLE

Les commerçants

Les gérants de société

TERRITOIRE(S) CIBLE

L'ensemble des communes du CISPD

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les agents de police municipale bénéficient d'une formation de base à la prévention situationnelle par les référents sûreté PN et GN. Un message simple est défini. Il ne s'agit pas d'acquérir l'expertise du référent sûreté mais de pouvoir délivrer au plus grand nombre de commerçants et gérants de sociétés un rappel des bonnes pratiques en matière de prévention des cambriolages et de pouvoir les renseigner sur d'éventuelles mesures à mettre en œuvre (rideaux métalliques, vidéoprotection...etc).

Il s'agit donc d'une action en deux phases, une phase « formation » et une phase de « déploiement » par commune et par quartier.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

Une réunion semestrielle conduite par la commission thématique « cambriolages » du CISPD en présence des référents sûreté, des élus « commerce » et « prévention et sécurité » des villes concernées, ainsi que des élus et référents commerce, sécurité et industrie de la CCI.

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'agents PM formés
- Nombre de commerçants rencontrés
- Impact sur le nombre de cambriolages de commerces

MOYENS À ENGAGER ET PAR QUI

Moyens humains : Police et Gendarmerie nationales mettent à disposition sur une demi-journée de formation leurs référents sûreté.

Les Polices municipales désignent des agents qui seront formés

2 membres du comité ad hoc

Moyens matériels : Salle de réunion pour la formation des policiers municipaux (formation groupée)

Salle de réunion pour l'organisation des réunions semestrielles

CALENDRIER

- rentrée 2017 : définition d'un corpus de message à délivrer aux agents PM par les référents sûreté et le comité *ad hoc*
- hiver 2017 : formation des agents concernés

- printemps 2018 : déploiement sur les territoires

GROUPE

CAMBRIOLAGES

FICHE ACTION N° 2

Diffuser et systématiser l'information « Alerte Commerces » auprès des Polices municipales

AXE STRATÉGIQUE

Améliorer l'information immédiate des polices municipales en cas d'infractions commises dans les commerces

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Faire accéder les Polices municipales aux informations « Alertes Commerces » afin qu'elles puissent mettre en place un dispositif de vigilance ciblé

PILOTE DE L'ACTION

Commission thématique « cambriolages » du CISPD

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- DDSP 63
- Région-Groupement Gendarmerie Auvergne
- Polices municipales des communes du CISPD
- Chambre de Commerce et d'Industrie

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

La diffusion aux commerçants d'un message « Alerte Commerces » en cas de cambriolage dans un local commercial peut être déclenchée par 3 acteurs : Police nationale, Gendarmerie et Chambre de Commerce et d'Industrie. A ce jour, les polices municipales présentes sur le territoire ne sont pas destinataires de cette alerte qui pourrait pourtant leur être utile pour adapter leurs interventions.

Si l'intervention auprès des auteurs d'infractions dans les commerces reste de la compétence de la Police nationale et de la Gendarmerie, la diffusion de l' « Alerte commerces » aux polices municipales du territoire pourrait leur permettre de mener des actions de prévention, de dissuasion et d'accompagnement des commerçants.

PUBLIC(S) CIBLE

Les commerçants

TERRITOIRE(S) CIBLE

L'ensemble des communes du CISPD disposant d'un effectif de Police municipale

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La liste des portables professionnels des agents de Polices municipales est ajoutée à la liste de diffusion existante « Alerte Commerces ».
Les agents de Police municipale sont ainsi destinataires des messages d'information relatifs aux faits délictueux commis sur leur zone de compétence ou limitrophe

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

Une réunion annuelle lors d'une réunion de la commission thématique « cambriolages » du CISPD en présence des élus « Prévention et sécurité » des communes concernées, ainsi que de l'élu « Commerce » et du référent sûreté de la CCI.

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de commerçants rencontrés par les Polices municipales suite à des faits délictueux
- Informations transmises à la Police nationale
- Nombre d'interpellations par la Police nationale ou la Gendarmerie suite à l' « Alerte Commerces »

MOYENS À ENGAGER ET PAR QUI

- Intégration des numéros de téléphones portables des Polices municipales à la liste de diffusion CCI/Police nationale/Gendarmerie
- 2 membres de la commission thématique « cambriolages » du CISPD désignés pour le suivi du dispositif
- Préfecture : financement partiel du système d'alerte par la mobilisation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

CALENDRIER

- Juillet 2017 : Intégration des numéros de téléphones portables des Polices municipales à la liste de diffusion CCI/Police nationale/Gendarmerie, suite à leur transmission par les différentes Polices municipales.

GROUPE

CAMBRIOLAGES

FICHE ACTION N° 3

Prévention situationnelle pour les particuliers - plaquette d'information et réunions publiques

AXE STRATÉGIQUE

Diminuer les cambriolages au domicile des particuliers

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Par une campagne de communication jumelée (diffusion de plaquettes et réunions publiques dans les quartiers) à destination des particuliers et une information particulière à destination des élus et responsables volontaire, apporter les informations utiles de prévention des cambriolages .

PILOTE DE L'ACTION

Commission thématique « cambriolages » du CISPD

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- DDSP 63
- Région-Groupement Gendarmerie Auvergne
- Polices municipales des communes du CISPD
- Parquet

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Il est constaté d'une part un nombre croissant de cambriolages au domicile des particuliers, et d'autre part, une méconnaissance des mesures de prévention des cambriolages applicables

PUBLIC(S) CIBLE

Les particuliers

TERRITOIRE(S) CIBLE

L'ensemble des communes du CISPD

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il est rédigé une plaquette d'information spécifiquement dédiée aux particuliers et présentant les mesures de prévention des cambriolages des domiciles qui sera distribuée dans les quartiers par des agents des polices municipales.
Parallèlement des réunions sont organisées par chaque commune au cours desquelles un représentant de la Police nationale ou de la Gendarmerie et un agent de Police municipale expliquent les nouvelles formes d'action des cambrioleurs et présentent les mesures de prévention à mettre en place à son domicile afin de limiter le risque de cambriolage. Ce travail complète le message de la plaquette d'information spécifiquement dédiée aux particuliers et présentant les

mesures de prévention des cambriolages des domiciles. L'idée est aussi de développer la solidarité de voisinage sur laquelle des actions ultérieures pourront être bâties.
Enfin serait organisée à destination d'un nombre restreint de décideurs locaux (maires et adjoints à la prévention et à la sécurité) volontaires une réunion présentant le dispositif de participation citoyenne (dispositif institutionnel) avec le témoignage des élus l'ayant déjà mis en place sur le territoire de leur commune.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

1 fois par an, lors d'une réunion de la commission thématique « cambriolages » du CISPD en présence des élus « prévention et Sécurité » des villes concernées et des responsables des Polices municipales.

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Évaluation du nombre de plaquettes distribuées ou remises en Mairie
- Impact sur le nombre de cambriolages

MOYENS À ENGAGER ET PAR QUI

- Rédaction par la commission ad hoc d'une plaquette d'information synthétisant et actualisant celles existantes (Police nationale et Gendarmerie)
- Mise en page et illustration par le service communication d'une Mairie, de la Préfecture ou externalisation de la prestation
- Impression des plaquettes d'information par les communes et Préfecture à partir du fichier source

CALENDRIER

- rentrée 2017 : Validation par le groupe Cambriolages du contenu de la plaquette d'information
- automne 2017 : Validation définitive de la plaquette
- automne 2017 : Remise du fichier source pour impression
- automne 2017 : Mise à disposition et distribution des premières plaquettes d'information

GROUPE

CAMBRIOLAGES

FICHE ACTION N° 4

Action de dissuasion du recel sur les marchés

AXE STRATÉGIQUE

Agir sur les circuits d'écoulement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Supprimer un important lieu d'échange de produits recelés

PILOTE DE L'ACTION

Commission thématique « cambriolages » du CISPD

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Police nationale
Gendarmerie
Mairies-Police municipales
Parquet

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Le marché des Salins sis place des Salins à Clermont-Ferrand les dimanches matins constitue un lieu important de revente de matériels volés pour l'ensemble du département. Une présence très peu visible à ce jour des forces de l'ordre développe les sentiments d'insécurité, d'impunité des délinquants qui peuvent vendre des objets volés au grand jour, et d'impuissance des institutions.
Il apparaît par ailleurs que la communication entre les différents acteurs de la sécurité en est à ses débuts sur ce site en particulier et que le renfort du partenariat opérationnel entre institutions apparaît ici indispensable.
D'autres phénomènes de ce type peuvent apparaître sur d'autres marchés du périmètre CISPD

PUBLIC(S) CIBLE

Auteurs et receleurs

TERRITOIRE(S) CIBLE

Marché des Salins à Clermont-Ferrand dans un premier temps et à l'avenir d'autres marchés du

périmètre CISPD qui le nécessiteraient.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Assurer une présence policière régulière mais inopinée par l'organisation de patrouilles communes Police nationale/Polices municipales sur le marché des Salins de manière à dissuader la venue sur site de revendeurs de matériels volés et compliquer ainsi le circuit d'écoulement. Les douanes pourraient être associées plus ponctuellement.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

- Réunions de la commission thématique « cambriolages » du CISPD, associant des représentants DDSP, des représentants des Polices municipales et de représentants du groupe de travail « marché des Salins » pour la Ville de Clermont-Ferrand.

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- étude du nombre d'affaires judiciaires pour faits de receleur
- impact sur les chiffres des vols par effraction

MOYENS À ENGAGER ET PAR QUI

- DDSP
- Polices municipales : les Polices municipales sur un dimanche donné, décidé sur désignation du comité ad hoc, envoient deux agents volontaires.
- Douanes

CALENDRIER

- Automne 2017

GROUPE

CAMBRIOLAGES

FICHE ACTION N° 5

Diffusion d'un support de communication sur les dangers du recel

AXE STRATÉGIQUE

Agir sur les circuits d'écoulement des produits dérobés

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

En sensibilisant l'acheteur ou le vendeur de produits d'occasion à sa responsabilité en cas de présence de produits issus d'un vol, agir sur les circuits d'écoulement et diminuer le nombre de cambriolages

PILOTE DE L'ACTION

Commission thématique « cambriolages » du CISPD

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Police nationale
Polices municipales

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Devant le développement de sites internet ou de commerces dédiés à la vente de produits d'occasion, il apparaît important de rappeler tant l'acheteur potentiel que le vendeur à leur responsabilité en matière de recel éventuel

PUBLIC(S) CIBLE

Acheteurs et revendeurs de biens d'occasion

TERRITOIRE(S) CIBLE

Communes membres du CISPD

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'actions de communication, en l'espèce concevoir un flyer ou une plaquette rappelant tant l'usager que le commerçant à leur vigilance sur la possibilité que des produits dérobés puissent

être écoulés dans un tel circuit et donner des indications simples pour les repérer. Il s'agit également de rappeler les peines encourues.
Par ailleurs, développer par une présence accrue et plus régulière le contrôle des registres de police dans les commerces concernés.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'ACTION

Réunion trimestrielle de la commission thématique « cambriolages » du CISPD

MODALITÉS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- impact sur les chiffres de vols par effraction
- nombre de flyers ou plaquettes distribués
- nombre de commerces contrôlés

MOYENS À ENGAGER ET PAR QUI

- Offset et graphistes pour la création des supports de communications
- agents de police municipale pour la distribution
- effectifs DDSP pour le contrôle des registres de police

CALENDRIER

- automne 2017 : définition du contenu du support communication
- automne 2017 : mise en place des contrôles accrus des registres de police

5ÈME PARTIE

MISE EN ŒUVRE DE LA STSPD ET FONCTIONNEMENT DU CISPD

Les fiches actions constituant le plan opérationnel de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ont vocation à être mise en place progressivement entre la fin de l'année 2017 et le début de l'année 2018.

Les 5 commissions thématiques du CISPD se réuniront régulièrement pour assurer le suivi de la mise en œuvre des actions et éventuellement formuler des propositions d'actions nouvelles ou d'évolutions qui seront soumises à l'assemblée plénière annuelle du CISPD.

Les commissions thématiques du CISPD qui se réuniront autant que de besoin (environ 6 à 8 fois par an) et qui seront chargées d'assurer la mise en œuvre et le suivi opérationnel de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance mais aussi de formuler des propositions d'évolution ou de nouvelles actions qui seront soumises en assemblée plénière annuelle du CSIPD.

COMMISSIONS THEMATIQUES DU CISPD

ESPACE PUBLIC

Pilote :
Ville de Clermont-Fd

Membres :
Ophis
Auvergne Habitat
SCIC Habitat
Logidome
Ville de Royat
Ville de Gerzat
Rens. territorial
Éducation nationale
T2C
SNCF
ADSEA
Parquet
Gendarmerie
Préfecture

TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE ET ADRESSES SENSIBLES

Pilotes : Auvergne Habitat/Logidôme

Membres :
Ophis
SCIC Habitat
ADSEA
Police nationale
Parquet
CCAS
Préfecture
DDCS
Ville de Chamalières
Ville de Royat
Ville de Clermont-Fd

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Pilote : Conseil Départemental

Membres :
DDCS
Ville d'Aulnat
Ville de Durtol
Ville de Clermont-Fd
Police nationale
Association AVEC
Logidôme
SPIP
PJJ
ADSEA
Parquet
Éducation nationale
CCAS

SÉCURITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN ET LIÉE A LA CIRCULATION

Pilote : T2C

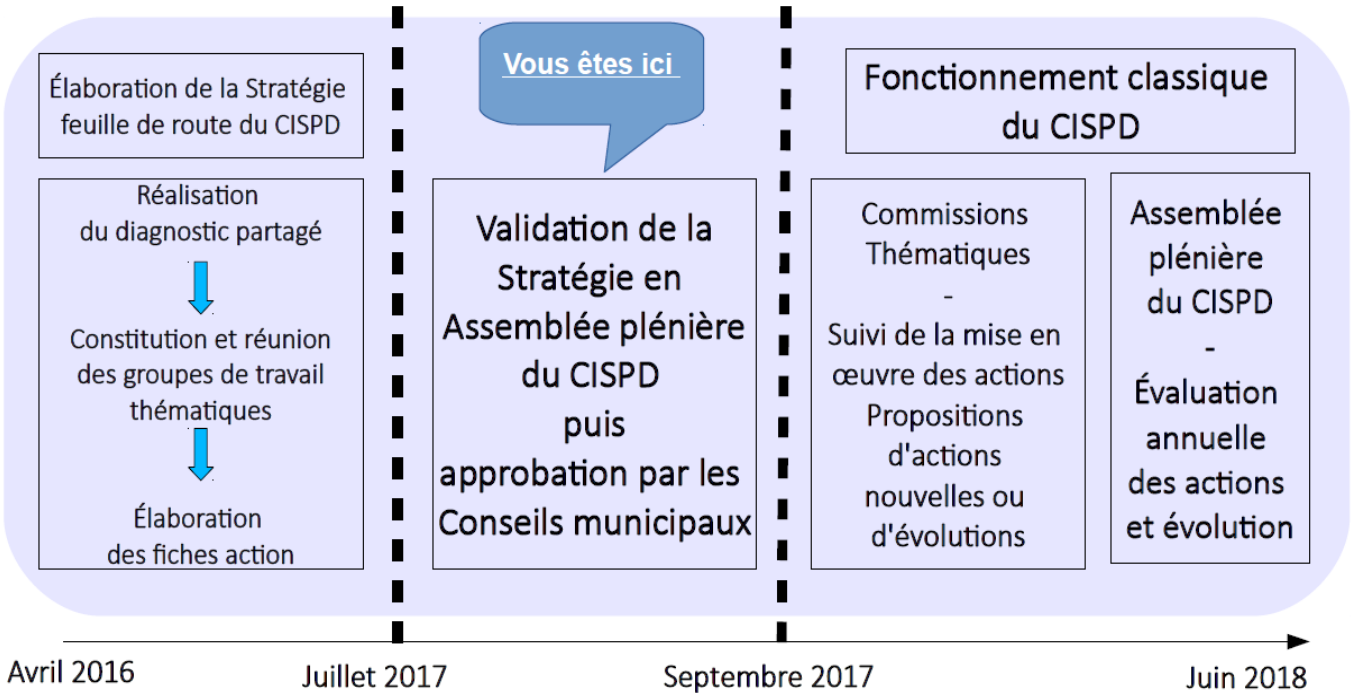
Membres :
SMTC
SNCF
Ophis
Police nationale
Parquet
Ville de Chamalières
Ville de Clermont-Fd

CAMBRIOLAGES

Pilotes : Ville de Chamalières/ Ville de Clermont Ferrand

Membres :
Ville de Chamalières
Ville d'Aubière
Ville de Royat
Ville de Gerzat
Police nationale
Parquet

CALENDRIER MISE EN ŒUVRE STSPD & FONCTIONNEMENT DU CISPD



Monsieur le Préfet du Puy de Dôme	Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand	Monsieur le Président du Conseil départemental du Puy de Dôme
Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand	Monsieur le Maire d'Aubière	Monsieur le Maire d'Aulnat
Monsieur le Maire de Chamalières	Monsieur le Maire de Durtol	Monsieur le Maire de Gerzat
Monsieur le Maire de Royat		